La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
mardi 22 octobre 1996
113e année No 3
72 pages, 4 cahiers
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
60¢ TAXES EN SUS

GREICHE & SCAFF
OPTOMÉTRISTES
336-4444
2 POUR 1
AU COMPLET
VERRES* et MONTURES
de nos grandes marques exclusives
*Traitement en sus sur la 2e paire. Offre ne pouvant être jumelée. Peut prendre fin sans préavis.

Claude Picher
Avant de lapider Mario Dumont
page C3

Économie
Saint-Hyacinthe, une ruche de l'agro-alimentaire **page C1**

Bataille de coulisses autour des standards d'Internet
page B5

Cyberpresse

La Série Mondiale

Braves 4

Yankees 0

page S3

Moins de taxes sur l'alcool

La Commission sur la fiscalité propose aussi de taxer davantage les produits de luxe

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement devrait accorder une exemption de taxes aux entreprises qui font de nouveaux investissements créateurs d'emploi, propose la Commission sur la fiscalité, qui rendra public son rapport demain.

La commission présidée par Alban D'Amours préconise aussi une augmentation de la taxe de vente pour des « produits de luxe ». De plus, on évoque la possibilité de protéger les citoyens qui dénoncent ceux qui vivent de l'économie souterraine et on réclame des documents budgétaires plus transparents de Québec.

L'économie au noir occupe une place importante dans le rapport dans lequel on identifie les dix catégories de dépenses les plus touchées par l'économie au noir, qui représente sept milliards de dollars en salaires et évasions de toutes sortes et 1,9 milliard en pertes de revenus pour le gouvernement en 1994.

Après avoir frôlé la rupture il y a deux semaines, les commissaires ont passé le week-end au bout du fil pour finaliser leur rapport. Le document dont *La Presse* a obtenu les grandes lignes hier compte 160 pages.

Sur la contrebande de l'alcool, on baisse carrément les bras. « Le gouvernement devrait réduire en collaboration avec le gouvernement fédéral les taxes sur les spiritueux », propose la Commission.

On suggère la création au ministère du Revenu d'une « unité administrative dont les efforts seront exclusivement consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale et au travail au noir ». Ce groupe devrait être mis sur pied « dans les meilleurs délais ». De plus, Québec devrait « prendre les moyens efficaces et acceptables pour protéger adéquatement les gens » qui témoignent des situations d'illégalité dont ils sont témoins, lit-on dans le rapport.

Au chapitre de la construction,

Voir **MOINS DE** *en A2*

Tous à l'abri !

PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse*

Les rues de Montréal et les forêts d'Abitibi auront au moins une chose en commun tout au long de la semaine: le défilé des parapluies s'y déploiera jour après jour, égayant de petites taches colorées les flaques qui font grise mine. Jusqu'à jeudi, mieux vaut donc rester le nez collé à sa vitre ou s'affubler de bottes et de cirés. Et pour contrer le temps maussade, rêver déjà au week-end prochain, qui pourrait bien ramener avec lui quelques petits rayons de soleil.

L'enquête sur la SQ durera au moins un an

BRUNO BISSON
et YVES BOISVERT

L'enquête publique sur la désormais célèbre « affaire Matticks » et sur les querelles intestines qu'elle a provoquées au sein même de la Sûreté du Québec durera au moins un an, selon le ministre de la Sécurité publique du Québec, Robert Perreault.

Lors d'un court entretien avec *La Presse* hier, le ministre a affirmé qu'il déposera dès demain au conseil des ministres une proposition de mandat pour cette enquête, dont il a commandé la tenue vendredi, après que le juge Jean-Pierre Bonin eut abandonné celle qu'il avait entreprise en juin.

Entretemps, le ministre a dit qu'il cherchera à s'assurer que la SQ pourra continuer de remplir son mandat adéquatement malgré l'absence jusqu'à la fin de l'enquête de son directeur, M. Serge Barbeau; la réaffectation à des tâches administratives de deux officiers supérieurs, le directeur adjoint André Dupré et l'inspecteur Michel Arcand; et la suspension avec solde des trois inspecteurs qui ont enquêté sur leurs collègues à la suite de l'avortement du procès contre les présumés trafiquants de drogue du clan Matticks.

Le ministre Perreault ne pouvait indiquer hier combien de personnes composeront la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur cette délicate affaire, pas plus qu'il n'a voulu donner d'indices sur les gens qui ont déjà été approchés pour en faire partie.

Mais une fois que le conseil des ministres aura approuvé le mandat de cette commission publique et

Voir **L'ENQUÊTE** *en A2*

Défi EMPLOI

La Presse

Dernière chance

Chercheurs d'emploi, c'est votre dernière chance de profiter d'une page complète mise à la disposition des entreprises qui ont des emplois à offrir. Consultez *La Presse* de demain, mercredi. Peut-être y trouverez-vous l'emploi désiré depuis longtemps?

Nicaragua: le libéral se déclare élu; Ortega refuse de reconnaître les résultats

d'après AFP, AP et Reuter
MANAGUA

Le libéral Arnoldo Aleman avait obtenu hier soir 48,26 % des voix à l'élection présidentielle de dimanche au Nicaragua contre 39,10 % au sandiniste Daniel Ortega, après dépouillement dans 45,97 % des bureaux de vote.

Dans un cinquième communiqué, la présidente du Conseil suprême électoral (CSE), Rosa Marina Zelaya, a précisé qu'Aleman avait obtenu 417 642 suffrages et Ortega 338 367. Loin derrière, 21 autres candidats de tendances diverses se partageaient les restes.

Pour être élu dès le premier tour, 45 % des voix sont requis et il est peu probable qu'Aleman descende en-dessous de ce seuil.

Ortega a annoncé toutefois qu'il ne reconnaissait pas « pour le moment » les résultats des élections et qu'il attendrait pour cela qu'une série d'irrégularités soient élucidées.

Lors d'une brève apparition à son QG de campagne à Managua, il a fait état de « sérieuses irrégularités et altérations de documents électoraux », y compris des changements dans des télégrammes de résultats communiqués au CSE par des bureaux locaux.

« Nous demandons que les documents soient revus et que des corrections y soient apportées », a-t-il dit.

Aleman s'était proclamé élu dans la nuit de dimanche quand le CSE avait annoncé qu'il avait 50 % des voix des bulletins dépouillés dans à peine 2,58 % des bureaux de vote et avait appelé à l'union.

« Je vais former un gouvernement national réunissant toutes les forces vives du pays pour qu'entre tous nous menions à bien le changement dont rêve le Nicaragua », avait-il affirmé.

« Je tends la main aux conservateurs, aux sociaux démocrates, aux sandinistes, aux communistes, à tout le Nicaragua », avait-il encore déclaré.

Dans un communiqué, l'Alliance libérale a affirmé avoir obtenu plus de 50 % des voix, contre 40 % à Daniel Ortega. Le parti a estimé que la tentative de retour au pouvoir du « comandante » du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) avait échoué.

En vertu de la loi électorale, aucun parti ne peut an-

Voir **NICARAGUA** *en A2*

PHOTO REUTERS

Arnoldo Aleman

INDEX

Annonces classées		- affaires	C3	Bridge	C21	Feuilleton	C18
- index	C14	Arts et spectacles	C22 à C24	Décès	C19	Horoscope	C16
- immobilier	C14 et C15	- Ciné-horaire	C24	Économie	C1 à C13	Informatique	B5
- marchandises	C15	- Télé-horaire	C24	Éditorial	B2	Le monde	B6 et B8
- emplois	C16	Bandes dessinées	C17	Êtes-vous observateur?	C14	Loteries	A2 et A4
- automobile	C16 à C18					Mots croisés	C16 et S10

Mot mystère	C18
Opinions	B3
Politique	A22 à A24, B1
Tabloïd Sports	
- Réjean Tremblay	S5

ÉDITORIAL

Une brèche dans le « no fault »
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO

Nuageux avec averses
Max. 10, min. 6
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

PARTICIPEZ AU CONCOURS:
ENVOLEZ-VOUS VERS L'ESPAGNE

LES SAVEURS DE L'ANDALOUSIE
LE CAFÉ DE PARIS VOUS INVITE:
DU 24 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE, VENEZ DÉCOUVRIR LES SAVEURS DE LA CUISINE ANDALOUSE, AU COIN DE SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE • INFO 842-4212

IBERIA

RITZ CARLTON

Suites de la page une

Moins de taxes sur l'alcool

MOINS DE / *Suite de la page A1*

on préconise une simplification de la réglementation. On veut qu'entrepreneurs et syndicats s'entendent sur des mesures de contrôle plus efficaces, des numéros de chantiers et la possibilité de recoupements informatiques dans les fichiers de la Commission de la construction. Les entreprises qui sont condamnées n'auraient plus le droit de soumissionner pendant deux ans pour des contrats gouvernementaux.

Après bien des soubresauts, la commission atterrira sans trop d'avaries. Il y a deux semaines, l'aile droite de l'appareil menaçait de se détacher: Yvon Cyrenne, de Raymond Martin Chabot Paré, et Michel Audet, de la Chambre de commerce, étaient ulcérés par le courant de gauche qui se dégageait au sein de la Commission en faveur notamment d'une augmentation des taxes pour les hauts salariés. Le rapport retient désormais le statu quo sur les taux marginaux d'imposition, mais on demande aussi d'envisager une hausse de taxes sur les biens de luxe.

N'en déplaise à Gérald Larose qui préconise une augmentation d'un milliard des impôts, la Commission demande à Québec de ne pas augmenter le fardeau fiscal des particuliers ni des entreprises jusqu'à l'an 2000. À ce moment l'équilibre budgétaire devrait être atteint et par la suite Québec devrait se donner comme priorité de réduire ce fardeau.

On ouvre la voie au ministre Bernard Landry pour qu'il puisse imposer les revenus tirés de l'aide sociale. On préconise aussi une allocation familiale unifiée et on demande d'abolir les remboursement d'impôt foncier pour réinjecter les fonds dans l'habitation.

D'autre part, la Commission rejette l'idée d'un « fond du patrimoine » lancée au sommet du printemps pour payer la dette publique. En revanche, elle propose une « contribution de solidarité sociale », un projet destiné à apaiser les centrales et qui devrait être soumis au Sommet économique de la fin du mois par le ministre des Finances. On demande de confier à la Société de développement de la main-d'oeuvre la question du partage du temps de travail.

Le groupe, où les centrales syndicales étaient fortement représentées, a aussi jeté aux orties son projet d'impôt minimum sur les profits.

Après avoir évité de justesse une série de rapports minoritaires, la Commission proposera un consensus plutôt conservateur. Équilibre des finances publiques oblige, les représentants patronaux n'auront pas les baisses importantes de taxes réclamées par leurs associations depuis des semaines. On recommande de ne pas déroger au plan de réduction de la dette fixé au sommet du printemps dernier.

Bien que l'assiette actuelle de la taxe de vente soit le fruit d'une longue et délicate harmonisation avec Ottawa, la Commission propose de tout chambarder pour introduire une taxation progressive, selon le caractère essentiel ou non du produit. Donc, les produits de luxe devraient être frappés d'une taxe de vente supérieure à la taxe qui touchera les produits de première nécessité, une formule qui existe déjà dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis. On ne s'avance pas sur des taux, ni même sur les produits à frapper compte tenu de la brève durée du mandat de la commission qui, formée en juin, n'a tenu ses audiences qu'à compter de la fin août.

On suggère que Québec limite à 20 % les investissements des institutions financières à l'extérieur du pays qui atteignent actuellement 36 %. On propose encore « une nouvelle taxe verte » pour payer la note de la dépollution. Québec devrait aussi accorder des compensations aux municipalités pour les taxes qu'il ne paie pas sur ses immeubles.

La réduction des charges sur la masse salariale fait partie des recommandations importantes. Une entreprise qui s'installe au Québec bénéficierait d'une exemption de taxe sur la masse salariale et sur les profits. Ce sera au ministre des Finances d'en fixer la période. La Commission propose aussi « d'évaluer la faisabilité d'une taxe sur les opérations commerciales ».

Enfin la Commission réclame du gouvernement des documents budgétaires beaucoup plus transparents que ceux qui sont publiés chaque année.

GM: les négociations se prolongent

Agence France-Presse
TORONTO

Les négociations entre la direction de General Motors du Canada et le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) se prolongeaient tard hier soir et les deux parties semblaient décidées à se donner le temps de résoudre tous les problèmes avant d'annoncer un accord.

Les négociations devaient s'achever lundi à midi, selon l'heure limite fixée par le syndicat, mais elle a été repoussée. « Nous avons résolu un tas de problèmes très difficiles et je suis décidé à ce que nous ne laissions pas cette chose nous échapper », a déclaré en soirée le président du TCA, Buzz Hargrove. « Nous poursuivons jusqu'à ce que nous ayons fini », avait déclaré pour sa part un porte-parole de GM, Steve Low.

Selon des informations circulant sur place, le noeud du conflit, le problème de la sous-traitance, aurait été réglé. Les deux parties ont affirmé à ce propos qu'un accord serait intervenu sur la vente de deux usines de GM de l'Ontario, un fabricant des pièces détachées à Oshawa et une autre des garnitures à Windsor, en échange, selon GM, de « compensations » pour les 3500 employés, dont certains pourraient être transférés dans d'autres usines de GM.

Une des principales pierres d'achoppement serait l'insistance de GM à élargir la possibilité de recours aux heures supplémentaires obligatoires dans ses deux usines d'assemblage d'Oshawa.

L'enquête sur la SQ durera au moins un an

L'ENQUÊTE / *Suite de la page A1*

que sa composition aura été complétée, il est à prévoir que de nombreuses procédures judiciaires des parties en cause viendront retarder le début des audiences publiques, qui pourraient bien n'avoir lieu qu'au printemps prochain.

« Il est évident que j'aurais préféré la méthode que nous avons suivie jusqu'à présent avec une enquête à huis clos comme celle du juge Bonin, a-t-il indiqué hier, parce qu'il aurait été possible, ainsi, d'espérer un rapport dès le mois de novembre. Si de nouvelles accusations devaient être portées, nous aurions pu rapidement procéder. »

« Mais en raison du climat qui s'était installé, de l'attitude des parties en cause, le juge Bonin ne pouvait continuer et la seule solution qui me reste, c'est l'enquête publique, avec les désavantages que cela suppose. Notamment, les délais », a admis le ministre.

Plus tôt dans la journée, l'avocat des trois enquêteurs suspendus, Jean-F. Keable, a diffusé la lettre qu'il a fait parvenir au ministre Perreault sur ses attentes quant à l'enquête. Il voudrait que les sujets suivants soient abordés:

- l'examen de la conduite des enquêtes internes par la SQ;
- la gestion et la supervision des enquêtes criminelles dans le dossier Matticks (de mai 1994 à juin 1995, quand le clan Matticks a été libéré de toute accusation). Ce point vise des dirigeants de la SQ comme l'inspecteur Michel Arcand, grand responsable de l'enquête Matticks, à l'époque où il était au Service de répression du banditisme;
- dans quelles circonstances le directeur général Barbeau a donné leur mandat aux trois enquêteurs internes (Bernard Arsenault, Hilaire Isabelle et Louis Boudreault), le 6 juillet 1995, après le capotage du procès Matticks;
- les difficultés rencontrées par les trois enquêteurs internes dans leur travail et le comportement des personnes visées par leur enquête interne à la SQ;
- le sort réservé aux enquêteurs internes après qu'ils eurent décidé de protester contre les difficultés créées par la direction de la SQ;
- les relations entre le ministre Perreault et M. Barbeau depuis janvier 1996, de même que les informations détenues par le ministère quand l'enquête Bonin a été commandée;
- les mesures prises par le ministère de la Sécurité publique et M. Barbeau depuis l'acquittement des quatre policiers accusés en marge de l'enquête Matticks;
- le vol de documents au bureau du juge Bonin, le mois dernier.

Me Keable, qui a présidé une commission d'enquête sur les agissements illégaux de la police pendant les années 1970, a fait parvenir sa lettre au premier ministre Lucien Bouchard et à tous les médias.

Nicaragua: le libéral se déclare élu

NICARAGUA / *Suite de la page A1*

noncer des chiffres avant publication des résultats officiels.

Le leader sandiniste a vivement réagi en dénonçant la « manoeuvre » du candidat libéral et en affirmant que « le dernier mot n'est pas dit ».

Pour Ortega, en clamant victoire, l'Alliance libérale a agi de « manière irréfléchie ». Il a affirmé à des journalistes que, selon ses informations, son parti avait une avance de 1 % sur son rival. Il a appelé les militants sandinistes qui travaillent dans les bureaux de vote à demeurer à leurs postes afin d'éviter que des fraudes ne se produisent.

Le directeur de campagne des sandinistes, Alvaro Fiallos, a de son côté estimé que la déclaration de victoire d'Aleman était prématurée.

Quant à la présidente sortante, Mme Violetta Chamorro, elle s'est félicitée du bon déroulement des élections, qu'elle a qualifiées de « processus magnifique ». Elle a remercié les Nicaraguayens pour avoir fait la queue pendant des heures et patienté avant de pouvoir déposer leur bulletin dans l'urne.

« Je souhaite que nous puissions continuer à construire ce que nous avons commencé en 1990 », a-t-elle déclaré, faisant référence à sa propre arrivée à la tête du pays, aux premières élections démocratiques marquant la fin de dix années de régime sandiniste.

Pour les élections législatives les tendances du vote étaient les mêmes, selon les premiers résultats officiels.

Me LUC RACICOT

Précision

■ En réaction à un article de *La Presse* publié le 10 octobre 1996 et intitulé « Ce qu'il en coûte de s'opposer aux promoteurs », Me Luc Racicot nous a fait parvenir une mise en demeure. Me Racicot s'estime injustement lié dans l'article en question à des actes de harcèlement judiciaire ou d'intimidation. S'il a poursuivi des gens à Saint-Hilaire, explique-t-il, c'était pour abus de droit et jamais dans le but de les faire taire ou de se venger. Il convient donc de nier tout lien pouvant exister entre Me Racicot et certains types de poursuites décrits aux États-Unis comme des « SLAPP » (Strategic lawsuits against public participation), précise-t-il. *La Presse* rappelle qu'elle ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé de l'action de Me Racicot, qui est pendante devant la Cour supérieure.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi et dimanche de 7 h à midi
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Annonces classées : 285-7111
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes Annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annnonces : 285-6892
Annonces classées : 285-6900

La Presse est publiée par:
La Presse, Ltée,
7,rue Saint-Jacques, Montréal H2Y1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.

«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00432 Code du jour **43-2**

Mardi, 22 octobre 1996

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **363**
à quatre chiffres : **1280**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;
■ à Montréal: cégep Ahuntsic, agora, 9155, rue Saint-Hubert, de 10 h à 16 h. Objectif: 200 donneurs;
■ à Montréal: Université de Montréal, pavillon principal, aile U-1, 2900, boul. Édouard-Montpetit, de 10 h à 16 h. Objectif: 125 donneurs;
■ à Saint-Constant: collecte du maire et de l'AGA, caserne des pompiers, 147, rue Saint-Pierre, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 175 donneurs;
■ à Gatineau: Caisse populaire Sainte-Rose-de-Lima, organisée par les Filles d'Isabelle, les Chevaliers de Colomb, le club Optimiste de Templeton Inc. et l'Association récréative de Templeton Inc., centre récréatif de Templeton, 13, rue Labelle, de 14 h à 20 h. Objectif: 300 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

Futurisme ou romantisme?

■ Entre les deux, le coeur des créateurs de la Ville lumière balance. Le grand bond en avant ou l'évocation du passé. Ce furent les deux grandes avenues abordées aux collections de prêt-à-porter printemps-été 1997, présentées la semaine dernière à Paris. Dans l'école des futuristes, on trouve en tête de liste Karl Lagerfeld, frisant la soixantaine, qui dessine une garde-robe pour femmes-spoutniks. L'autre proposition qui ressort, c'est ce goût certain pour le romantisme. À lire demain dans le cahier Mode.

CENTRAIDE

14 659 097 $
Merci!
Objectif 28 millions
Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tél.: (514) 288-1261

Le programme Amitié-Jumelage de L'Hirondelle favorise les amitiés durables entre immigrants et Québécois d'origine. Depuis la création du programme, au delà de 150 amitiés ont ainsi facilité l'intégration de nouveaux arrivants.
JE DONNE, JE CHANGE

QUESTION DU JOUR

Le service **InfoBref** Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

Appréhendez-vous le retour à l'heure normale dimanche prochain?

Le virage à droite de l'Action démocratique de Mario Dumont vous étonne-t-il?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 25 %
Non: 75 %

Bell — La Presse

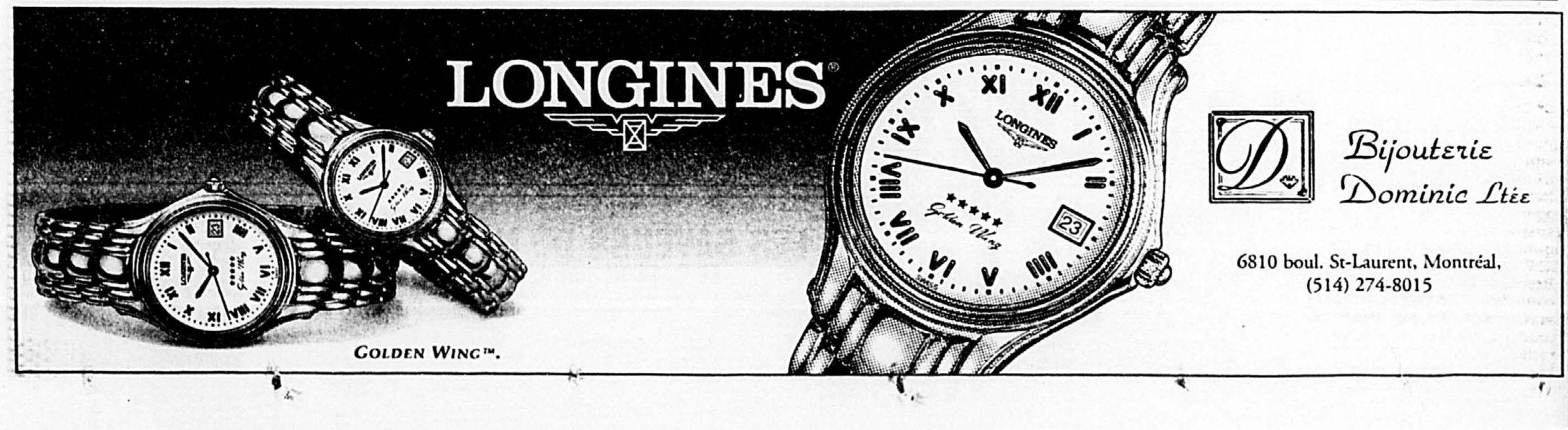

La Presse

Le mot du jour

accommoder

■ Ce verbe n'a pas en français le sens d'*accueillir*, de *desservir*, de *loger*, de *recevoir*. Ces sens viennent de l'anglais *(to accommodate)*.

— Une fois les travaux terminés, le Village Normand pourra accueillir 900 clients.

Paul Roux

L'EXPRESS DU MATIN

Colis suspect dans le métro

■ Le métro est resté immobile durant 60 longues minutes hier après-midi, entre les stations Pie IX et Honoré-Beaugrand (ligne verte). Un petit plaisantin avait abandonné dans un wagon une boîte de carton marquée du mot « boum ! ». Vers 16 h, l'escouade tactique a constaté que le contenant était vide, permettant à des centaines de travailleurs fatigués de rentrer chez eux.

Incendie à Vaudreuil

■ Un incendie a dévasté un appartement de Vaudreuil hier après-midi. Vers 16 h, un matelas s'est embrasé au 186, rue Harwood, au-dessus des commerces du rez-de-chaussée. Il n'y a eu aucun blessé, mais les policiers de la Sûreté du Québec ont tout de même fermé une partie de l'autoroute 20 pour permettre aux pompiers d'accomplir leur travail.

Bonsaïs volés

■ La police de la CUM est à la recherche d'un ou plusieurs individus qui se seraient récemment introduits par effraction à l'établissement La Vieille Branche, situé au 511, rue Duluth Est. Lors de ce vol, les malfaiteurs ont mis la main sur sept bonsaïs d'une valeur approximative de 1500 $. Toute information à ce sujet peut être transmise au 280-2534 ou à la Section info-crime au 393-1133.

Métro et vêtements

■ La STCUM s'associe à Renaissance Montréal pour réaliser l'*Opération changement de saison*, qui vise à donner aux plus démunis la possibilité de réintégrer le marché du travail. Une collecte de vêtements et de jouets, neufs ou usagés, se déroulera demain de 7 h à midi dans les stations Berri-UQAM, Henri-Bourassa, Jean-Talon, Lionel-Groulx, Honoré-Beaugrand, Viau et Longueuil. Deux opérations similaires se répéteront les deux mercredis suivants, soit les 30 octobre et 6 novembre.

Voleur recherché

■ La police recherche un individu d'une trentaine d'années relativement à un vol qualifié commis dans une institution financière du quartier Rosemont. De race blanche, il mesurerait 1m73 (5p 8), pèserait 75 kg (165 livres). Il aurait les cheveux bruns et s'exprimerait en anglais avec un accent. Toute information à ce sujet peut être transmise au 280-2065.

Individu recherché

Agression sexuelle

■ À Saint-Hubert, vers 20 h le 6 octobre, deux jeunes filles de 15 ans ont été enlevées par un individu armé. Il les a fait monter de force dans son auto pour abandonner une adolescente à Carignan, l'autre à Saint-Luc. Le suspect serait dans la trentaine, de race blanche et s'exprime en français. Il porte une moustache et une barbe. Il mesure 1m73 (5p 8) et pèse 70 kg (155 livres). Il portait alors un chandail avec capuchon. Toute information peut être transmise à la police de Saint-Hubert au 445-7711.

Ravisseur recherché

Voleurs de véhicules

■ Des voleurs de véhicules ont été arrêtés hier soir après que les policiers du district Parc-Extension les eurent aperçus en train d'incendier un camion aux couleurs de Dunkin' Donuts ! Les agents ont alors suivi les trois suspects, qui quittaient Laval pour retourner au sous-sol du 2171, Fleury Est, un magasin Rossy où les attendaient deux complices. La police y a découvert neuf véhicules et plusieurs motocyclettes, en morceaux ou vidés de leurs pièces intérieures. Les cinq suspects ont été arrêtés.

Les fonctionnaires municipaux en guerre contre les projets privatisation

ANDRÉ NOËL

Les fonctionnaires de la Ville de Montréal lancent une vaste campagne contre les projets de privatisation. Ils ont manifesté, dans la journée, au volant de véhicules municipaux. En soirée, 200 d'entre eux ont tenté d'entrer à l'hôtel de ville pour assister à l'assemblée du conseil. En vain, les portes étaient bloquées. Leur syndicat évoque les risques de corruption et de perte de pouvoir des citoyens.

De son côté, André Lavallée, chef de l'opposition à l'hôtel de ville, a révélé un document embarrassant des services juridiques de la Ville. Il a mis la main sur une note confidentielle portant sur les façons de privatiser. « Nous comprenons que l'administration envisage de choisir les entreprises de gré à gré sans lancer d'appels d'offres publics ni même, possiblement, sans appels de propositions », signale la note, datée d'avril, émanant du bureau de l'avocate en chef.

La Ville de Montréal a publié un avis, en septembre, annonçant son intention de demander au gouvernement de modifier sa Charte pour lui « permettre d'offrir des services à la population en partenariat avec d'autres organismes ».

L'avocate en chef, Suzanne Jalbert, a dit que cette demande d'amendement touche seulement les services de stationnement. Elle a refusé de dire si l'avis juridique d'avril 1996 a été demandé par le comité exécutif de la Ville. Le maire Pierre Bourque, lui, a dit qu'il ne se souvenait pas de l'avoir demandé.

M. Bourque a assuré que le choix des partenaires se fera par appel d'offres. Il n'a pas nié que 90 activités municipales pourraient être privatisées. Selon lui, le partenariat est une bonne façon de diminuer les dépenses de la Ville.

Le maire a discuté hier matin avec le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, à propos du partenariat dans la distribution de l'eau. Le gouvernement québécois y va d'une contribution de 230 000 $ pour aider Montréal à étudier l'état de son réseau d'aqueduc, a-t-il dit. (Montréal consacre 750 000 $ à cette étude.) La Ville attend l'adoption de la Loi sur les Sociétés d'économie mixte avant d'agir, a précisé M. Bourque.

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, qui regroupe environ 4000 cols blancs, s'oppose catégoriquement au vent de privatisation. Le syndicat, qui est affilié à la FTQ, se montre embarrassé par l'intérêt porté par le Fonds de solidarité de la FTQ à la privatisation de certains services, comme l'eau.

Les expériences à l'étranger ont prouvé que le prix de l'eau montait lorsque sa distribution est privatisée, a dit le président du syndicat, Georges Bazinet. Les grandes compagnies de distribution forment des monopoles, a-t-il ajouté, et n'hésitent pas à verser des pots-de-vin pour obtenir les marchés municipaux.

M. Bazinet a cité les nombreux scandales qui éclaboussent les trois grandes compagnies françaises associées à des partenaires montréalais : Bouygues, Lyonnaise des eaux et Générale des eaux.

« La Générale des eaux reconnaît des financements politiques illégaux », titrait le quotidien *Le Monde* du 10 octobre, à propos d'un procès sur les marchés de l'eau à Saint-Denis de la Réunion. « Les débats ont illustré les mille et une malversations auxquelles peut avoir recours un groupe français d'envergure internationale pour dégager des sommes occultes à des fins de corruption politique », notait le quotidien.

À l'issue du procès, le procureur de la République française a requis, le 16 octobre, deux années d'emprisonnement à l'encontre du directeur général de la Générale des eaux, Jean-Dominique Deschamps, et d'un autre haut responsable. « On s'inquiète de voir que des compagnies semblables sont sur les rangs, à Montréal, pour faire main basse sur un service aussi essentiel que l'eau, a dit hier M. Bazinet. Surtout quand on sait que le parti de M. Bourque a une vision bien élastique de la Loi sur le financement des partis politiques. »

Foire d'empoigne au conseil municipal

ANDRÉ NOËL

La Petite Vie ne se déroulait pas qu'au petit écran, hier soir, mais aussi à l'hôtel de ville de Montréal. L'assemblée du conseil municipal offrait un spectacle absurde et dérisoire.

Le président de l'assemblée, Luc Larivée, n'arrivait pas à maintenir un semblant de décorum. Il s'emberlificotait dans ses directives. Le règlement stipule que les citoyens ont le droit de poser trois questions. Il en acceptait seulement deux. Des conseillers s'invectivaient, se levaient, s'injuriaient.

Plusieurs d'entre eux ont dû poireauter 20 minutes devant l'hôtel de ville avant de pouvoir entrer. Des fonctionnaires manifestaient à l'extérieur. Dans leur zèle, les gardiens avaient fermé les portes, même aux conseillers.

Dans tout le brouhaha, le maire Pierre Bourque gardait un calme apparent, mais, en pratique, trouvait la façon de ne pas répondre aux questions qui lui étaient posées. Il a donné des réponses vagues à souhait quant à ses objectifs de privatisation. Un conseiller de l'opposition, Michel Prescott, l'a carrément traité de menteur, sans que cela ne le fasse réagir. Le maire avait probablement la tête ailleurs.

Plusieurs citoyens de Parc-Extension ont exprimé leur étonnement sur la volonté de l'administration de vendre la gare Jean-Talon à la compagnie ontarienne Loblaw, en vue de la transformer en supermarché. Ils ont rappelé les promesses de M. Bourque, qui s'était engagé à utiliser plutôt le bâtiment à des fins communautaires et culturelles. Un conseiller de l'opposition, Marcel Sévigny, a demandé au maire quel genre de consultation l'administration municipale allait faire. Il a émis une suggestion, plutôt poliment. Le maire l'a envoyé promener, disant que son administration allait faire la consultation qu'elle voulait.

Un fonctionnaire a demandé le dépôt des états financiers de Stationnement Montréal inc., une société privée à qui la Ville a confié les parcomètres. Même fin de non-recevoir. Sammy Forcillo, membre du comité exécutif, lui a dit que la compagnie, dirigée par la Chambre de commerce, versait des redevances de 11 millions de dollars à la Ville cette année. « Je ne demande qu'à vous croire ; puis-je voir les chiffres ? », a demandé le fonctionnaire, comptable de formation. Réponse : non.

Le maire Pierre Bourque

Une citoyenne de Côte-des-Neiges s'est avancée dans son fauteuil roulant et a voulu déposer une pétition de 4000 noms contre le retrait d'un camion d'incendie (et de 16 pompiers) dans son quartier, qu'elle considère déjà comme mal protégé. Elle n'a pas pu déposer la pétition directement, a dû la donner au chef de l'opposition, André Lavallée.

Par la suite, des pompiers ont exigé le dépôt d'une étude sur la qualité des services d'incendie. La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, les a accusés d'alerter la population pour rien. La pagaïe s'est installée. En fin de compte, le maire a promis que l'étude sera divulguée, plus tard. Le syndicat des pompiers affirme que les camions d'incendie répondent en retard aux alertes, quatre fois sur 10.

M. Lavallée, le chef de l'opposition, a ensuite accusé le maire de cacher ses intentions quant à la privatisation des services. Il a fait un long préambule avant de poser ses questions ; Pierre Goyer, membre du comité exécutif, a riposté par un point d'ordre. « Le chef de l'opposition fait des affirmations mensongères ! » s'est-il exclamé.

Longues discussions sur le point d'ordre. Le président de l'assemblée, M. Larivée, l'accepte et le rejette tout à la fois. Le maire finit par répondre... que l'opposition se désole parce que tout va de mieux en mieux à Montréal. Comme dialogue de sourds, on ne fait pas mieux. Même pas à la Petite Vie.

Toronto, la meilleure

AP, PC
NEW YORK

Toronto, Londres, Singapour, Paris et Hong Kong sont les cinq villes internationales où il est le plus agréable de vivre, selon le magazine américain Fortune.

Mais c'est Toronto qui remporte la palme de la ville au monde où il fait bon vivre, notamment parce qu'il y est plus facile de concilier travail et famille.

Une centaine de villes figuraient sur la liste des candidates au titre. La qualité de vie offerte dans des villes canadiennes comme Montréal, Ottawa et Vancouver a été analysée, mais elles n'ont pas été jugées dignes de figurer dans les cinq premières.

Toronto, par contre, est citée pour sa « qualité de vie » : taux de criminalité très faible, propreté des rues, espaces verts, accès facile à l'art et à la culture.

« Le stéréotype de Toronto voulant que ce soit une ville ennuyante ne tient plus. La croissance des industries du spectacle, des télécommunications et des biotechnologies est lié au charme de la ville », dit Fortune.

Fortune rappelle que Toronto demeure la ville où les citoyens sont le plus en sécurité en Amérique du Nord, tout en ayant su conserver un centre-ville vivant.

« Les espaces verts sont importants à Toronto », note encore le magazine, en parlant de cette ville où « on fait un compte détaillé du nombre d'arbres » qui y poussent.

Toronto a aussi ses inconvénients, selon Fortune : le froid, des hivers humides et des taxes élevées. Mais le principal inconvénient, pour toutes ces grandes capitales, est le coût de la vie.

Des enseignants donnent des cours privés... à l'école et se font payer

MICHÈLE OUIMET

À la commission scolaire Baldwin-Cartier, située dans l'ouest de l'Île de Montréal, certains enseignants se sont trouvé une activité lucrative en offrant, à l'école, des cours privés d'aide aux devoirs aux élèves qui le désirent.

Par exemple, à l'école primaire Émile-Nelligan, à Kirkland, au moins quatre enseignants donnent de tels cours et ils réclament 6 $ ou 8 $ par enfant, par jour. Environ une quinzaine d'élèves sont inscrits et ils doivent donc potasser leurs devoirs le midi ou le soir après la classe.

Pourtant, ces cours pourraient être gratuits si l'école utilisait l'argent du plan Pagé sur la réussite éducative. Le plan Pagé, du nom de l'ancien ministre de l'Éducation Michel Pagé, a été lancé en 1992 et il vise à augmenter le nombre de diplômés en distribuant de l'argent aux écoles qui peuvent ainsi soutenir certains projets comme, justement, l'aide aux devoirs.

À Émile-Nelligan, l'argent du plan Pagé sert plutôt à financer un programme de soutien linguistique (aide aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français), laissant ainsi le champ libre à « l'initiative privée ».

C'est un parent offusqué qui a contacté *La Presse*. Son enfant fréquente l'école Émile-Nelligan. « Ils ont déjà un salaire et ils arrondissent leur fin de mois en donnant des cours privés à l'école ! a-t-elle affirmé. Où est la gratuité scolaire ? Déjà qu'il faut payer pour toutes sortes de choses. Ça me fait hérisser le poil. »

Ce parent, qui préfère ne pas être identifié, a ajouté qu'à la fin de la réunion de parents, à la rentrée, un enseignant a distribué une note expliquant le fonctionnement de l'aide aux devoirs. Sur cette note, a-t-elle précisé, on demandait aux parents de payer comptant.

Les enseignants sont-ils payés sous la table ? Déclarent-ils leurs gains ? Exigent-ils effectivement d'être payés comptant ? Impossible d'avoir des réponses à ces questions.

À la commission scolaire, le directeur général adjoint responsable des écoles françaises, Jacques Théoret, a dit que toute cette affaire ne relevait pas de sa juridiction et était strictement privée. « Ce n'est pas une activité organisée par l'école ou la commission scolaire, a-t-il dit. On ne contrôle pas ce genre de choses-là. On accepte que ça se fasse à l'école parce que c'est pratique pour tout le monde. »

— Est-ce que les enseignants sont payés sous la table ?

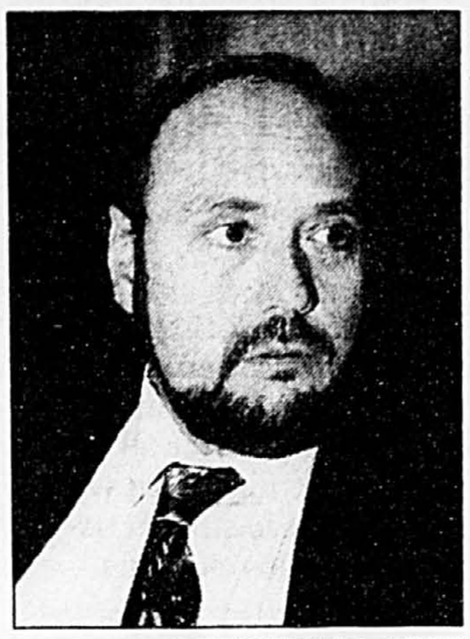

PHOTO ROBERT MAILLOUX, *LA PRESSE*

Denis Tremblay, directeur adjoint de l'école Émile-Nelligan, à Kirkland.

— Ça ne me regarde pas, a-t-il répondu.

À Émile-Nelligan, la directrice, Claudette Daxl, a affirmé que la question n'était pas pertinente et que, de toute façon, ce n'était pas de ses affaires.

Toutefois, la commission scolaire s'interroge sur cette pratique. « Ce sujet est sur la table, a ajouté M. Théoret. On veut regarder c'est quoi cette chose-là et quelle est son ampleur. La commission scolaire doit-elle accepter cette activité ? Si oui, doit-elle l'encadrer ? Les gens ont commencé à se questionner là-dessus. »

La Presse a été incapable de mettre la main sur la fameuse note distribuée lors de la réunion de parents. Ni l'école, ni la commission scolaire n'en ont de copie car elle appartient aux enseignants qui donnent les cours privés.

La Presse a tenté de contacter la présidente du comité d'école, Johanne Carmichael, la présidente du conseil d'orientation, Sylvie Ayotte, et une enseignante qui organise ces cours. Personne n'a rappelé.

La Presse s'est aussi rendue à l'école hier midi, une visite qui n'était visiblement pas souhaitée. Les enseignants étaient sur leurs gardes et refusaient de répondre aux questions.

Est-ce que cette pratique est très répandue ? « Ça fait plusieurs années que ce service est offert un peu partout », a répondu Denis Tremblay, le directeur adjoint d'Émile-Nelligan. Quant au président de la commission scolaire, Jacques Mongeau, il n'était pas au courant de cette histoire. « On me dit que c'est légal », a-t-il tout simplement précisé.

Les cadres des collèges à bout de souffle

Presse Canadienne
QUÉBEC

Des coupes de 244 millions sont actuellement accumulées dans le réseau de l'éducation collégiale. Les coupes additionnelles de 100 millions prévues pour l'an prochain ne pourront plus être absorbées par les collèges », a prédit hier Jean Perron, directeur général de l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ).

En conférence de presse, M. Perron a soutenu que les coupes déjà en vigueur ont eu pour effet d'accroitre à 46,3 heures par semaine la durée moyenne hebdomadaire de la charge de travail des quelque 900 cadres oeuvrant au niveau collégial au Québec.

« Cela entraine des effets significatifs sur la qualité de leur vie personnelle et familiale, de même que sur leur santé, augmentant le niveau de stress et d'épuisement professionnel », a fait remarquer M. Perron.

À la suite des compressions, il y a dans les établissements de niveau collégial un cadre par groupe de 21 à 40 employés alors qu'ailleurs dans le secteur public, on compte en moyenne un cadre pour 13 personnes, fait valoir l'ACCQ.

Parmi les services affectés par les réductions budgétaires, l'Association a identifié l'aide pédagogique aux élèves et le service conseil en orientation.

Plusieurs cégeps comptent plus de 6500 étudiants et il faut assurer un encadrement minimum pour ces gens. D'autres coupes pourraient amener la fermeture de certains cégeps, a conclu M. Perron.

Financement des universités: la principale de Bishop réplique

Presse Canadienne
SHERBROOKE

La principale et vice-chancelière de l'université Bishop, Janyne M. Hodder, déplore que le débat sur le financement des universités, dont celle qu'elle dirige, soit surtout teinté par la question linguistique.

« On semble voir juste une sorte de fond de scène relié à la langue et on semble oublier les autres aspects de ce dossier très complexe », a commenté hier Mme Hodder à propos de l'étude du professeur Michel Moisan, de l'Université de Montréal.

Selon Mme Hodder, il n'y a « ni scandale ni injustice sociale » dans cette situation. « C'est le fruit d'une transformation radicale au plan démographique. Mais en même temps, cela témoigne de la capacité d'adaptation dont notre université a fait preuve. »

La présence d'étudiants étrangers est un atout au plan académique, en matière d'échanges interculturels et d'ouverture au monde, ajoute-t-elle.

« En plus, il faut voir, sur le strict plan économique, l'impact de notre présence : ce sont des retombées d'environ 9 millions de dollars dans la communauté, alors que les subventions gouvernementales représentent environ 12 millions. »

STRATUS / BREEZE • INTREPID

PAS DE COMPTANT INITIAL.
FRAIS DE TRANSPORT INCLUS.

NON. VOUS NE RÊVEZ PAS.

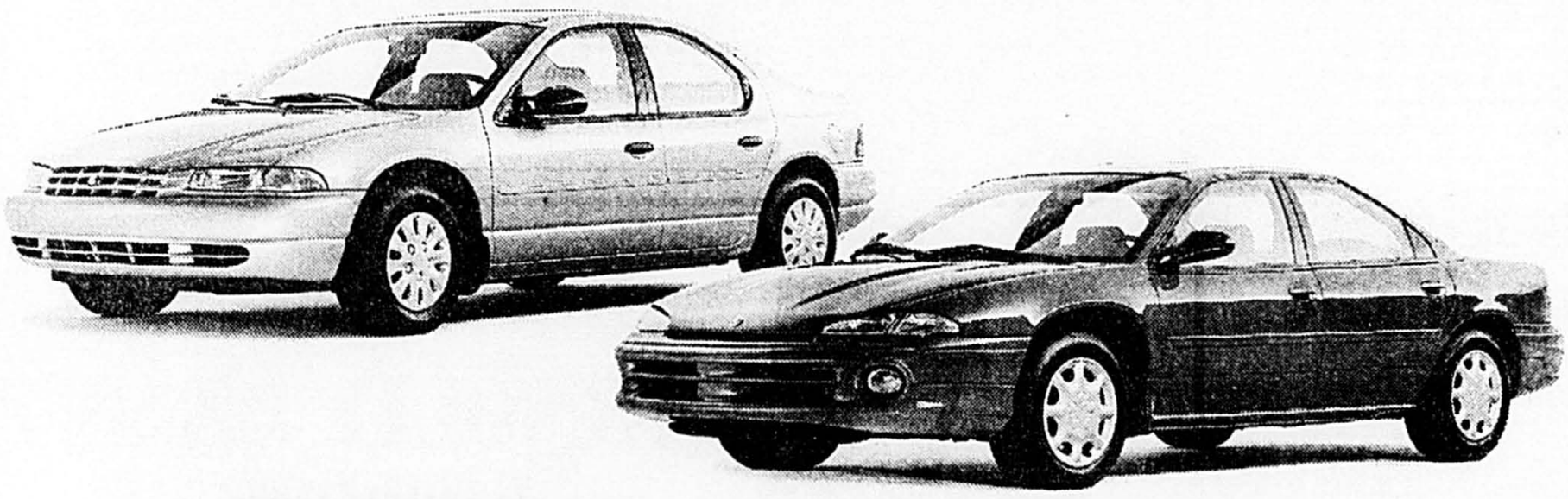

DODGE STRATUS ET PLYMOUTH BREEZE 1997
L'ensemble 24A comprend :
• Moteur 2,4 litres, 16 soupapes • Climatiseur
• Coussins de sécurité • Régulateur de vitesse
• Boîte automatique à 4 rapports
SEULEMENT 369 $* PAR MOIS
LOCATION. TERME DE 30 MOIS.

CHRYSLER INTREPID 1997
L'ensemble 26C comprend :
• Moteur V6, 3,5 litres, 24 soupapes • Climatiseur
• Coussins de sécurité • Régulateur de vitesse
• Boîte automatique à 4 rapports
SEULEMENT 449 $* PAR MOIS
LOCATION. TERME DE 30 MOIS.

750 $ AUX DIPLÔMÉ(E)S
Remise en argent additionnelle de 750 $ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix **en plus** de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1996.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

Programme d'aide pour handicapés physiques
Tous les détails chez le concessionnaire.

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER QUELQU'UN DE FIABLE

* Terme de 30 mois. Aucun comptant initial. Tarif mensuel établi d'après la description des véhicules ci-haut. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 ¢ le km. Offre d'une durée limitée. Chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander.

loto-québec résultats

Banco — Tirage du 96-10-21
5 6 7 12 17
18 24 26 36 37
39 42 45 51 53
56 59 62 63 70

La Quotidienne — Tirage du 96-10-21
3 4
363 1280

Extra — Tirage du 96-10-21
NUMÉRO: 112154

T V A. LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ORCHESTRE DE CHAMBRE McGILL
Dir. : ALEXANDER BROTT

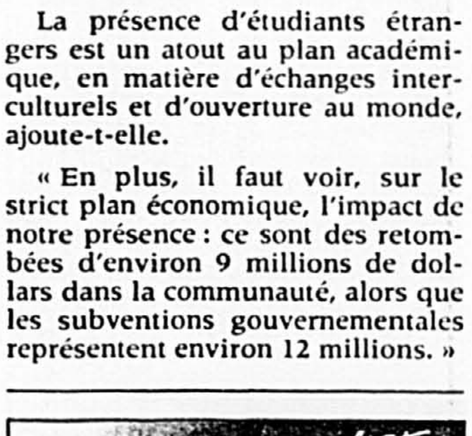

«VIVA VIVALDI»
SOLISTE : ANDREA GRIMINELLI, flûte
Les six concertos pour flûtes, opus 10
Sinfonias en fa majeur et sol majeur
LUNDI 28 OCTOBRE, 20 H
BILLETS : 18 $, 25 $ (ÉTUDIANTS 15 $)
A266 A12
Théâtre Maisonneuve
Place des Arts 842-2112
Admission 790-1245

La guerre des motards saigne les Rock Machine

MARCEL LAROCHE

Impliqués dans une guerre de pouvoir qui les oppose aux Hells Angels, les Rock Machine sont loin de sortir gagnants de ces affrontements sanglants. Pas moins de cinq membres de cette organisation criminelle ont été tués en l'espace de deux ans !

Le plus récent carnage, qui a coûté la vie à Renaud Jomphe, le leader par intérim des Rock Machine, est considéré par la police comme un autre épisode de cette longue série de règlements de comptes reliés au commerce et à la distribution de stupéfiants dans l'île de Montréal.

Jomphe était attablé avec des amis au restaurant Kim Hoa, au 4844, rue Wellington, à Verdun, quand un individu, le visage partiellement caché, a surgi l'arme au poing, vers 19 h 35 vendredi, pour ouvrir le feu en direction du groupe.

L'attentat s'est déroulé à la vitesse de l'éclair devant le personnel ahuri du commerce, et s'est soldé par la mort de Renaud Jomphe, 37 ans, et de Christian Deschênes, 38 ans, tandis qu'un troisième acolyte, Raymond « Momo » Lareau, 49 ans, a été blessé d'un projectile à l'épaule.

Jomphe, un résidant de la rue Courcelles, dans le quartier Saint-Henri, à Montréal, et son copain Deschênes, domicilié rue Rawmar, à Greenfield Park, sur la Rive-Sud, auraient été les principales cibles du tueur à gages toujours au large.

L'autopsie pratiquée hier au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal a établi que les deux hommes ont été atteints de plusieurs projectiles.

Renaud Jomphe

Le lieutenant-détective Claude Lachapelle, responsable des homicides au SPCUM, a indiqué hier à *La Presse* que les trois victimes étaient bien connues des services policiers.

Pour la police, l'attentat meurtrier perpétré la semaine dernière contre les membres des Rock Machine fait partie de la longue liste d'affrontements sanglants qui ont déjà fait une trentaine de morts et de blessés depuis 1994.

À l'exception du jeune Michel Desrochers, tué par des débris métalliques provenant de l'explosion d'une Jeep piégée, en août 1995 dans l'est de Montréal, toutes les autres victimes étaient, soit des membres ou des sympathisants des Hells Angels, des Rock Machine, ou encore des trafiquants indépendants appartenant à « l'alliance », une organisation parallèle formée pour lutter contre les Hells Angels.

Pertes des Rock Machine

Depuis le début des hostilités, les Rock Machine ont été le plus durement éprouvés, avec un bilan non officiel de cinq membres en règle assassinés, comparativement à un seul du côté des Hells Angels, Richard « crow » Emond, liquidé dans un centre commercial du nord-est de Montréal, le 15 septembre 1995.

En plus des deux morts du week-end dernier, les Rock Machine ont perdu les services de Daniel Bertrand, tué par balles au bar Sainte-4, à Montréal, le 4 novembre 1994, Normand Baker, abattu le 4 janvier 1995 dans une discothèque d'Acapulco, au Mexique, et Benoit « Ben » Grignon, déchiqueté par l'explosion d'une bombe destinée au repaire des Jokers, à Saint-Luc, le 21 septembre 1995.

La police se prépare déjà pour les funérailles des deux Rock Machine qui auraient lieu demain ou jeudi, à Verdun. « Il va sans dire que l'on aura un oeil attentif à ces obsèques », a déclaré hier à *La Presse* l'agent Paul Vidal, porte-parole officiel de l'escouade Carcajou.

Yosri Diab ne peut voir ses enfants durant cinq jours

Julie Benoît a obtenu cette ordonnance que l'avocate du père entend contester

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

À peine arrivée en Californie, Julie Benoît a obtenu une ordonnance interdisant à son mari de voir ses deux enfants durant cinq jours. La décision a été rendue dimanche par le juge John S. Pasco, sans même que Yosri Diab, leur père, ne soit entendu.

C'est pourquoi Martha Olson, son avocate américaine, entend contester cette décision sans tarder. « Nous n'avons pas eu le temps de réagir la première fois, mais l'ordonnance ne tiendra pas, estime Me Oslon. La mère a déclaré que la garde n'avait pas encore été octroyée alors que c'est tout à fait faux. Et comme mon client n'était pas présent, la décision vaut seulement quelques jours plutôt que trois ans. »

L'avocate compte profiter de l'interrogatoire préliminaire (ou « emergency screening ») pour renverser la décision du juge Pasco, qui n'est pas familier avec cette saga familiale. Faute de temps, le juge Stewart n'a pas pu recevoir les deux époux hier. Il les rencontrera donc mercredi en présence de leurs avocats respectifs et des jeunes Karl et Lissa, âgés de quatre et six ans.

D'ici ce prochain rebondissement, les deux enfants se tapiront avec leur mère, chez une amie de celle-ci. « Il y aura bientôt beaucoup de nouveau, a prévenu André Cardinal, beau-frère et porte-parole de Mme Benoît. Je ne veux pas nuire à Julie en racontant tout, mais chose certaine, ce n'est pas pour rien qu'elle aura attendu une semaine avant de partir. »

M. Diab jure pour sa part que sa fille et son fils étaient enchantés de le revoir et qu'ils se sont jetés à son cou dès qu'ils l'ont aperçu à l'aéroport de San Francisco. L'informaticien a toutefois refusé de faire tout autre commentaire, voire de confirmer qu'on lui interdisait de visiter ses enfants.

Selon Me Olson, Mme Benoît et M. Diab devront d'abord se battre pour obtenir la garde intérimaire de Karl et Lissa, puis pour décrocher leur garde définitive. Cette lutte risque de s'éterniser durant plusieurs mois, ce qui pourrait contraindre leur mère à passer Noël sous le soleil californien.

Quant à l'avocat américain de Mme Benoît, Me Richard Diamon, il était, selon sa secrétaire, « beaucoup trop occupé » pour parler aux journalistes hier.

Julie Benoît

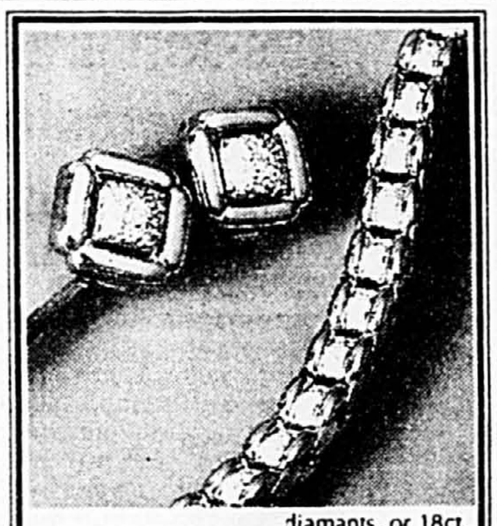

diamants, or 18ct.

KAUFMANN de SUISSE
2195 CRESCENT, (514) 848-0595
A Palm Beach, FL. 210 Worth Ave.

UNE INCAPACITÉ OU UN HANDICAP TEMPORAIRE OU PERMANENT?
VOTRE QUOTIDIEN EST CHANGÉ ET VOUS CHERCHEZ À VOUS ADAPTER?

ERGO thérapeute à l'écoute
RÉPOND À VOS QUESTIONS
le mercredi 23 octobre 1996, de 8h à 20h, des ergothérapeutes sont au bout du fil...
1-800-265-5778 Montréal : 844-5778
Ordre des ergothérapeutes du Québec
OEQ
BANQUE LAURENTIENNE
La Sécurité, assurances générales

Université de Montréal
Pour mieux gérer l'environnement
La **Faculté des études supérieures** vous offre le programme.
DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES (D.E.S.S.) : 2e cycle
EN ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION
Condition d'admission : détenir un diplôme de 1er cycle
Date limite d'admission : 8 novembre 1996 (dernière cohorte)
Renseignements : Micheline Dessureault = 343-2280
(0680)

Important vol d'explosif à l'usine Expro

MARTHA GAGNON

Pour la première fois depuis 50 ans, un vol de 200 kilos de plastic, un explosif plus puissant que la dynamite, a été commis à l'usine Expro de Valleyfield, qui est pourtant l'objet d'une surveillance 24 heures sur 24.

La police municipale, assistée des techniciens de la Sûreté du Québec, a ouvert une enquête à laquelle participe l'escouade Carcajou, pour tenter de déterminer si ce vol peut être relié aux bandes de motards, grandes utilisatrices d'explosifs. « Nous n'avons aucune piste pour l'instant, a déclaré le lieutenant-détective, Réjean Mathieu, de la police de Valleyfield. Nous allons d'abord analyser les traces ou indices disponibles sur les lieux du vol. » La police a aussi fait appel à la collaboration du public qu'elle invite à communiquer toute information susceptible de l'aider à retracer les auteurs du cambriolage survenu dans la nuit de vendredi à samedi.

Chose certaine, les voleurs étaient bien préparés et connaissaient les lieux où il y a plus d'une centaine de bâtiments sur une superficie de 1100 acres, dont une trentaine de « poudrières », soit des entrepôts où sont gardé les matières dangereuses.

Selon Christian Bougie, vice-président aux ressources humaines et communications à l'usine, les explosifs volés font partie du matériel destiné à la Défense nationale dont Expro a la garde. Car l'usine ne fabrique plus d'explosifs depuis des années mais seulement de la poudre propulsive (pour les armes de chasse). « Nous continuons cependant de garder une réserve d'explosifs pour les activités militaires. »

La compagnie a pu déterminer que huit caisses de 40 blocs de plastic étaient disparues vers deux heures du matin. Ce type d'explosif est deux fois et demie plus puissant que la dynamite.

M. Bougie affirme que jamais la sécurité n'a été relâchée à l'usine et que des surveillants effectuent des rondes en camionnette avec gyrophares à chaque heure. « C'est une obligation que nous impose la Loi sur les explosifs, précise M. Bougie. Nos agents ont aussi une formation spéciale. Nous respectons des normes d'entreposage et de surveillance semblables à celles de la base militaire de Valcartier. »

Les installations de l'usine, situées en bordure du fleuve, sont entourées de deux clôtures de sécurité qui ont été brisées à deux endroits par les cambrioleurs qui ont pénétré sur le terrain. Les trois cadenas des portes blindées de l'entrepôt où se trouvaient les explosifs ont aussi été défoncés. « Le vol a sans doute été commis entre deux rondes de surveillance », estime M. Bougie. D'après la police, il est possible que les malfaiteurs aient pris la fuite en bateau. Le fleuve étant plus facilement accessible que la route.

Quant à savoir s'il est possible que les cambrioleurs ait obtenu la collaboration d'une personne à l'intérieur de l'usine, M. Bougie répond : « On ne peut écarter cette possibilité bien qu'il n'y ait aucun indice à cet effet », dit-il. L'usine compte 300 employés, un nombre qui a déjà été beaucoup plus élevé dans les années de grande production. « Plusieurs personnes ont déjà travaillé ici et connaissent l'usine », ajoute M. Bougie. Il semble que le climat de travail n'a jamais été aussi bon.

Pourquoi n'y a-t-il aucun système d'alarme ? « La loi ne nous oblige pas à avoir un système d'alarme si l'usine a des agents de sécurité, explique M. Bougie. À venir jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons jamais eu de raison de douter de l'efficacité de notre système de sécurité. »

La compagnie se penchera sur la question dans les prochains jours et verra s'il y a lieu d'apporter des améliorations.

La police espère pour sa part percer le mystère avant que les explosifs ne soient utilisés pour des activités criminelles.

L'aéroport de Dorval, objet d'une bataille juridique

LAURIER CLOUTIER

Des adversaires d'Aéroports de Montréal (ADM) et de la concentration des vols réguliers à Dorval viennent de porter un grand coup en traînant en cour les gouvernements avec trois requêtes.

La Cour fédérale a commencé à entendre hier une requête en mandamus contre Environnement Canada et Transport Canada, déposée par les Citoyens pour une qualité de vie, groupe présidé par le conseiller de Saint-Laurent, François Ghali, qui tentera encore aujourd'hui de forcer Ottawa à réaliser l'étude d'impact refusée sur la concentration des vols à Dorval.

Lundi prochain, la Cour supérieure du Québec doit à son tour recevoir la requête du groupe de François Ghali. Le tribunal entendra aussi une action en nullité, accompagnée d'une demande d'injonction. Cette fois, c'est la Coalition élargie pour la sauvegarde de l'aéroport de Mirabel-Montréal (CESAMM), présidée par le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, qui s'en prend à la décision d'ADM d'inviter les transporteurs à concentrer tous leurs vols réguliers à Dorval, ne laissant à Mirabel que les vols nolisés et le tout cargo.

Pendant ce temps, le président du syndicat des TCA à Mirabel, Pierre Lauzon, déclare qu'ADM veut fermer Mirabel en avril 99.

Les dernières données de Douanes et Accises Canada indiqueraient qu'à compter d'avril 97, Mirabel n'ouvrirait que quatre jours semaine.

Nathalie Hamel, porte-parole d'ADM, dit pourtant que Mirabel comptera 20 vols tout cargo par semaine après 1999, et non pas deux. Quant aux vols nolisés, ils amèneraient 1,5 million de passagers par année à Mirabel, en faisant le 10e aéroport au Canada, devant celui de Québec.

Me Reynold Langlois, de Langlois Robert, représente ADM en Cour contre Mes Jean Keable et Sylvain Lussier, de Desjardins Ducharme Stein Monast, qui présentent les requêtes.

Mme Hamel assure que l'échéancier d'ADM n'est pas bousculé par ces développements juridiques. La jetée temporaire doit être prête en avril 97, avant les travaux de deux ans pour la jetée permanente.

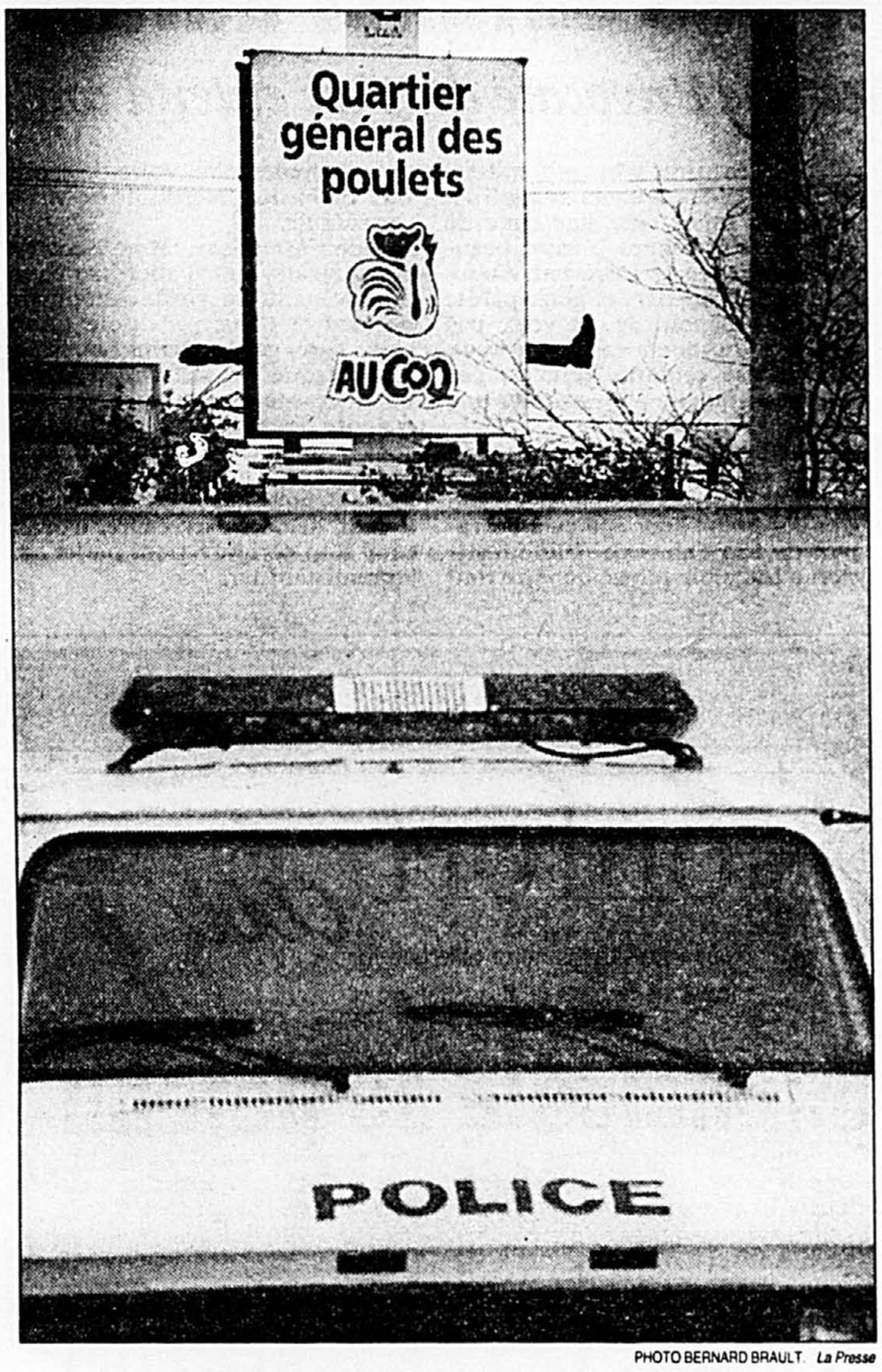

PHOTO BERNARD BRAULT, *La Presse*

Quartier général spécial

Rock et Belles oreilles a immortalisé depuis longtemps le couple police / Dunkin' Donuts, mais des agents lavallois n'ont pas craint de se montrer infidèles à leur restaurant favori. Peut-être espéraient-ils trouver chaussure à leur pied ou peut-être ont-ils cru que cet espace leur était réservé... Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas tardé à investir le « quartier général des poulets » !

Un projet d'usine d'eau embouteillée suscite des inquiétudes à Franklin

MARTHA GAGNON

L'implantation d'une usine de captage et d'embouteillage d'eau à Franklin, dans le sud-ouest du Québec, près de la frontière américaine, suscite des inquiétudes dans la population qui craint que la nappe souterraine ne soit affectée.

Hier, la Commission de protection du territoire agricole tenait des audiences publiques à Longueuil au cours desquelles la Corporation Aquaterra, filiale d'Eau de source Labrador, que contrôle la compagnie européenne Danone, a présenté son projet accompagné d'une étude hydrogéologique.

Elle vise principalement le marché américain pour la vente de son eau embouteillée.

Selon elle, le débit de pompage préconisé ne devrait pas perturber la nappe souterraine de façon significative ni influencer la quantité d'eau disponible dans les puits des environs.

Georges Daigle, maire de Franklin nouvellement élu, a expliqué à *La Presse* que la municipalité suivait le dossier de près.

« Le projet se réalisera uniquement si nous avons toutes les assurances que notre ressource naturelle sera préservée. Des citoyens ont manifesté des craintes justifiées. La municipalité a fait des représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour qu'elle tienne compte de ces inquiétudes et nous allons demander l'avis d'experts et analyser l'étude d'impact sur la nappe phréatique et souterraine. Dans ce domaine, il vaut mieux prévenir que guérir. »

Selon lui, Aquaterra a l'intention d'aménager d'abord une station de captage pour faire des essais durant un an afin de vérifier la qualité de l'eau et la quantité disponible. Elle prévoit pomper 600 mètres cubes d'eau par jour (soit environ 600 000 litres). Des tests ont déjà été effectués durant une vingtaine de jours.

Offre d'achat

Aquaterra veut acquérir le terrain et les immeubles de l'ancien institut Doréa pour handicapés. Elle a déjà soumis une offre de 400 000 $ aux Services de réadaptation Sud-Ouest que la régie de la santé et des services sociaux de la Montérégie a accepté. « La décision finale appartient toutefois au ministre qui attend la décision de la commission », explique Jacques Rochon, directeur administratif des Services de réadaptation. L'offre couvre la dette hypothécaire. »

Le terrain d'une superficie de dix hectares est situé dans un milieu agro-forestier où les principales activités sont la pomoculture et l'acériculture. La Commission de protection du territoire agricole devrait rendre sa décision rapidement.

À Franklin, les citoyens sont préoccupés par l'environnement. Après avoir protesté contre les dépotoirs de pneus, ils s'inquiètent maintenant de la protection de la nappe d'eau souterraine. La conseillère, Monique Desnommée, responsable du dossier, pense que le nouveau maire, élu par acclamation vendredi dernier, se montrera plus sensible aux problèmes environnementaux.

L'ancien maire, Jean Laplante, que la Cour supérieure a jugé inhabile à siéger durant cinq ans en raison d'un conflit d'intérêts, a finalement décidé de ne pas en appeler de la décision et de remettre sa démission.

Têtes d'affiche

■ Le réseau Internet sera bientôt accessible dans une quinzaine de bibliothèques municipales de l'île de Montréal, grâce à une subvention de 463 792 $ du ministère de la Culture et des Communications. Les postes de travail offerts dans le cadre de ce programme pour l'équipement, l'installation et la formation seront alloués en fonction de la taille des municipalités. On profite de la Semaine des bibliothèques du 20 au 26 octobre pour faire une démonstration de ce nouveau service aux usagers des bibliothèques publiques d'Anjou, Westmount, Roxboro, Beaconsfield, Kirkland, Saint-Léonard, Pointe-Claire, Dorval, Lachine, LaSalle, Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux, Saint-Laurent, Montréal-Est, Montréal-Nord et Lachine.

■■■

Philippe Teyssié

■ À l'occasion des fêtes du 75e anniversaire du département de chimie de l'université Laval, un doctorat honoris causa en sciences sera décerné, le 24 octobre, au professeur Philippe Teyssié, conseiller scientifique au Centre d'étude et de recherche sur les macromolécules à l'Université de Liège, en Belgique. Professeur invité à l'université Laval en 1983, M. Teyssié continue de collaborer avec le département de chimie de l'université québécoise. Spécialiste des polymères, il prononcera une conférence après la cérémonie. Info : (418) 656-2131, poste 3780.

■■■

■ Directeur du Centre de bioéthique de l'Institut de recherche cliniques de Montréal, coordonnateur du Réseau de recherche en éthique clinique et rédacteur en chef du *Journal fo Palliative Care*, le docteur David J. Roy vient de recevoir un doctorat honoris causa de l'université Dalhousie, de Halifax. L'un de ses collègues, directeur du programme éthique et cancer du Centre de bioéthique, le docteur Neil MacDonald, a reçu un hommage similaire, un doctorat honoris causa en droit, de l'Université de Calgary.

■■■

■ Élection d'un nouveau conseil d'administration pour Info-crime, un programme communautaire qui incite les citoyens à transmettre anonymement des informations pour résoudre des crimes. L'organisme finance également des récompenses et réunit tous les organismes intéressés à lutter contre le crime. C'est Raymond Medza, directeur général du Bureau d'assurance du Canada qui a été élu président du conseil d'administration. En font partie : Nicole Allio, Centre d'étude de la pratique d'assurance ; Joel Bonn, IDRI/ILF ; Jacques Boucher, Provigo ; Zenny Bryniawsky, Catholic Community Services ; Brian Burdi, télévision CFCF ; Roger Chartrand, Chartrand Laframboise et associés ; Marc Grégoire, société du Vieux-Port de Montréal ; Jacques Mathieu, Allstate ; Sajjad H. Randhawa, Fenêtres multi+plus ; Madelaine Riley-Reidy, restaurants McDonald ; Ivan Spector, Canadian Alarm and Security Association. Le sergent Laurie-Ann Lefebvre, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal demeure coordinatrice du programme Info-crime. Renseignements : 393-1133.

■■■

Michaela Firsirotu

■ La chaire Bombardier en gestion des entreprises transnationales de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM vient de décerner 29 000 $ en bourses de recherche à Bruno Hamel, de l'UQAM, Imed Eddine Chkir, de l'université Laval, Ali R. Daneshfar, de Concordia, Mme Xiayun Ourabah, de McGill, Nora Ourabah, de l'université Laval, et Marie-Lise Phaneuf de l'UQAM. Par ailleurs, la chaire Bombardier a une nouvelle titulaire, Michaela Firsirotu, qui prend la relève d'un collègue, le professeur Yan Allaire, avec lequel elle a signé de nombreux articles.

■■■

■ Les 1er, 2 et 3 novembre, le bazar du Chaînon, toujours très couru, aura lieu au sous-sol de l'église Saint-Arsène, 1025, rue Bélanger Est, angle Christophe-Colomb, à Montréal. Les revenus de cette vente de meubles, vêtements et objets divers représentent une part importante du financement de cette maison d'hébergement qui vient en aide aux femmes en difficulté. Le tout se déroulera dans une ambiance de fête animée par Jean-Pierre Coallier et Yvon Deschamps. Un stand tenu par la chanteuse Judi Richards offrira de ses réalisations personnelles et des vedettes se feront aimablement photographier avec le public. Renseignements : 845-0151.

■■■

■ Trois personnes viennent de faire leur entrée au conseil d'administration du Collège Bois-de-Boulogne. Il s'agit d'abord de Normand Bigras, qui représentera les parents. Il fut précédemment commissaire à la commission scolaire des Mille-Îles. Succédant à Sylvie Desjardins qui change de siège pour devenir la représentante des anciens élèves du secteur préuniversitaire, Monique Crevier-Toulouse, conseillère en orientation, devient représentante de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre. Enfin, Geneviève Lemieux entre au conseil d'administration à titre de membre socio-économique choisi au sein des entreprises de la région dans un secteur lié à un programme de formation du collège.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Urgel Bourgie doit payer une employée qui s'était plainte

Un juge de la Cour supérieure vient d'obliger l'entreprise Urgel Bourgie à verser à Claudette Grisé une compensation de plus de 15 000$ pour toutes les heures travaillées que l'employeur refusait de payer.

Cette travailleuse avait dénoncé les conditions de travail des employés chez Urgel Bourgie dans un reportage paru dans *La Presse* en novembre 1995.

Elle avait également déposé une plainte devant la Commission des normes de travail en septembre 1992.

« Cette nouvelle décision d'un juge de la Cour supérieure va avoir des effets bénéfiques pour la dizaine d'autres cas qui sont actuellement devant la Commission des normes du travail », a poursuivi Yvon Beauchamp, un travailleur chez Urgel Bourgie.

Des auditions se tiendront d'ailleurs devant un commissaire du travail le 5 novembre.

L'urgence de Notre-Dame déborde à cause des compressions, prétend le syndicat

LILIANNE LACROIX

L'encombrement à l'urgence de l'hôpital Notre-Dame la semaine dernière n'avait rien d'étonnant ni d'imprévisible, déclarent les dirigeants du syndicat des travailleurs de l'institution. Selon eux, il s'agit plutôt de la conséquence directe des compressions dans le monde de la santé et qui forcent les malades à vivre de plus en plus des situations où ils ne peuvent être traités décemment par le réseau.

Selon eux, il suffit de savoir calculer pour comprendre : « Avec le dernier plan de redressement imposé à Notre-Dame, 400 lits sont définitivement fermés, ce qui représente 146 000 jours d'hospitalisation, déclarent les dirigeants syndicaux dans un communiqué diffusé hier. Considérant que la durée moyenne de séjour à Notre-Dame est de 8,9 jours par personne, cela signifie que 16 222 personnes de plus en un an auraient dû avoir accès à une hospitalisation. Même si on tient compte de l'augmentation de 1544 cas des hospitalisations d'un jour, il demeure un sérieux déficit, surtout si l'on considère que la fermeture d'hôpitaux a fait disparaître quelque 1200 lits dans la région de Montréal. »

Dans ces circonstances, est-il étonnant que l'urgence déborde ? demande le syndicat.

Le ministre, disent les syndiqués, refuse de considérer ces faits, préférant parler de mauvaise gestion interne.

M. Louis Côté, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, semble trouver l'analyse syndicale un peu simpliste. « Des 21 salles d'urgence à Montréal, seulement trois connaissent des problèmes de congestion. On ne peut donc parler de problème généralisé mais plutôt spécifique et auquel il faut trouver des solutions spécifiques. »

Si la situation s'est stabilisée depuis l'été à Maisonneuve-Rosemont et à Sacré-Coeur, la situation de leur urgence demeure tout de même fragile et « sous observation ».

Selon M. Côté, le ministère devrait annoncer incessamment la mise sur pied d'un processus visant à identifier la combinaison de causes de cette congestion chronique à Notre-Dame.

M. Côté tenait d'ailleurs à remettre les pendules à l'heure : « Nos données font état de 287 lits fermés à Notre-Dame en trois ou quatre ans et non de 400. Depuis, le nombre de patients hospitalisés est d'ailleurs resté stable même si le nombre de lits a baissé. »

Une assemblée publique sur l'état des services de santé dans la région de Montréal se déroulera jeudi soir à 19 h 30 à l'auditorium Le Plateau, au 3710, Calixa-Lavallée. De nombreux ministres y sont conviés, dont M. Jean Rochon, qui a décliné l'invitation.

BILLET

L'épreuve des boîtes vocales à la Ville

ÉRIC TROTTIER

Parler à un être humain lorsqu'on veut un renseignement à la Ville de Montréal est un véritable aria. Voilà une lapalissade.

Tous les Montréalais qui ont subi l'expérience éprouvante une fois dans leur vie vous le diront : il faut se munir d'une bonne dose de patience et de... temps à perdre.

Il peut arriver qu'on attende 30, parfois même 40 coups de dring-dring avant qu'on veuille bien vous répondre. Quand on a enfin la communication, on se fait souvent mettre en attente, avant même qu'on ait eu le temps de poser une première question.

Puis, quand le préposé revient à vous, il n'a jamais la réponse que vous recherchiez. Alors commence une incroyable course dans le dédale téléphonique de la Ville.

Ça aussi, c'est une lapalissade.

Mais la Ville peut faire mieux.

La preuve : ceux qui essayaient la semaine dernière de joindre Caroline Gamache, responsable du Bureau des festivals, au service de la culture de la Ville de Montréal, se sont butés à une boîte vocale dont le message était le suivant : « Vous êtes bien au bureau de Caroline Gamache. Je suis en vacances jusqu'au 21 octobre. Pour les urgences, appelez mon collègue Alain Pétel au 872-7846. »

À ce numéro, nouvelle boîte vocale, nouveau message : « Vous êtes bien au bureau d'Alain Pétel. Je serai absent jusqu'au 28 octobre. D'ici là, veuillez communiquer avec Richard Adam, au 872-7844. »

Vous devinez la suite ? Au 872-7844, la boîte vocale de M. Adam répondait : « Je serai absent jusqu'au 18 novembre. Vous pouvez obtenir tous les renseignements sur nos services en appelant Caroline Gamache, au 872-9641... »

Voilà, on a fait le tour de la question !

Dans une note provenant du service d'approvisionnement de Montréal, on apprenait le mois dernier que la Ville comptait dix boîtes vocales en 1992 ; 1400 cette année. Le service téléphonique coûte 5,5 millions à la Ville par année.

Il s'en trouvera certainement pour dire qu'il s'agit d'une grosse amélioration !

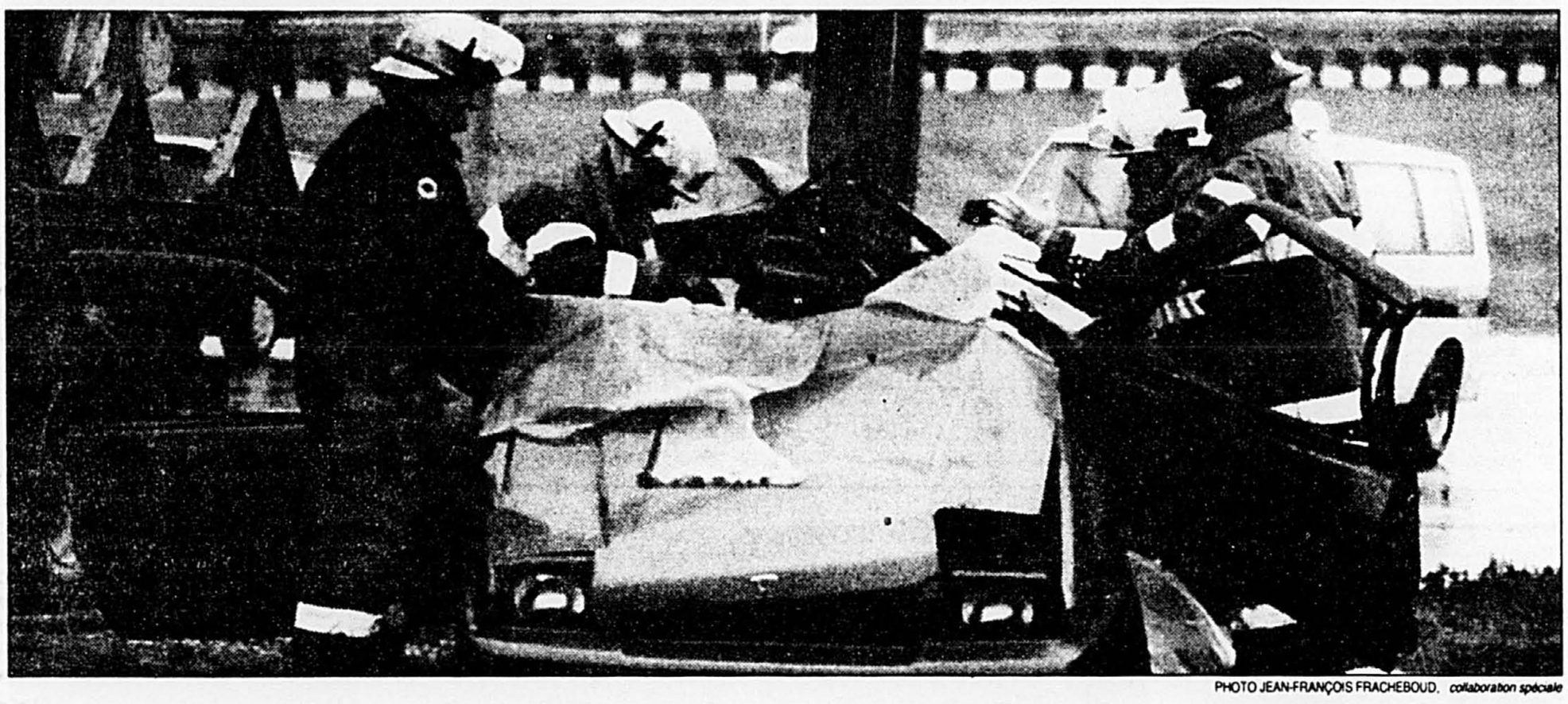

PHOTO JEAN-FRANÇOIS FRACHEBOUD, *collaboration spéciale*

Accident mortel

Un homme de 40 ans est mort hier matin: il a perdu le contrôle de sa voiture, qui a ensuite frappé un terre-plein et s'est fracassée contre un lampadaire. Au moment de l'accident, Claude Charbonneau roulait sur la bretelle d'accès de la 440, près de l'autoroute des Laurentides. Pompiers et policiers ont mis des heures à le dégager des débris et ont constaté sa mort.

Laval : une conseillère municipale se défend

BRUNO BISSON

La conseillère municipale et membre du comité exécutif de Ville de Laval, Jocelyne Guertin, se défend de s'être placée dans une situation de conflit d'intérêts parce qu'elle a fait appel à un employé municipal pour faire exécuter chez elle des travaux d'excavation payés au noir.

Cet employé, Yvon Daviault, un col bleu de Laval, a écopé de quatre jours de suspension en juin dernier, une sanction que la Ville a annulée après un accord avec le syndicat des cols bleus, qui avait cité Mme Guertin comme témoin dans cette affaire.

Le syndicat des cols bleus avait l'intention d'interroger la conseillère municipale devant un arbitre du travail pour lui faire dire qu'elle a elle-même fait appel aux services de M. Daviault, en 1994, sur la suggestion d'autres employés de la Ville.

En juin dernier, Daviault a écopé d'une suspension pour avoir contrevenu au code d'éthique de la municipalité, qui stipule que les employés municipaux ne peuvent se placer dans une situation pouvant mettre en conflit leur intérêt personnel et « les devoirs de leurs fonctions ».

M. Daviault était soupçonné d'avoir proposé à un citoyen, dans le cadre de ses fonctions, d'exécuter chez lui des travaux requis pour rétablir l'approvisionnement en eau.

Le syndicat a déposé un grief en riposte à cette suspension et a convoqué Mme Guertin, deux cadres municipaux et un ancien cadre du service des Travaux publics à titre de témoins. Le différend a été réglé peu avant l'audition du grief, si bien qu'aucun de ces témoins n'a été entendu. La suspension de M. Daviault a été levée et une réprimande apparaîtra à son dossier. Celle-ci sera effacée s'il ne récidive pas durant la prochaine année.

Dans la foulée de cette histoire, le directeur du service des travaux publics de Laval, M. André Perreault, a fait circuler une note de service mettant en garde tous les employés de la Ville de ne pas s'adonner à de tels arrangements sous peine d'une sanction pouvant aller jusqu'au congédiement.

Dans un communiqué émis la semaine dernière, la Ville de Laval soutient avoir réglé ce grief avant audition après avoir constaté que la jurisprudence du Tribunal du travail, dans de tels cas, ne jouait pas en sa faveur.

La conseillère Jocelyne Guérin, pour sa part, se défend d'être en conflit d'intérêts en affirmant que M. Daviault n'a pas fait le travail pour lequel elle l'a payé durant ses heures de services à la Ville et qu'elle a reçu une facture numérotée de sa part. S'il a travaillé au noir lors de ce contrat, elle n'était donc pas en mesure de le savoir.

Sans frais. Sans frais. Sans frais.
Sans frais. Sans frais. Sans frais.

(Voilà une description simple et monotone de notre programme d'entretien.)

Amenez votre nouvelle Audi pour un entretien recommandé et vous entendrez les mêmes mots répétés encore et encore.

Mises au point: sans frais. Plaquettes de freins : sans frais. Vidanges d'huile : sans frais. Réglage de la géométrie : sans frais. Essuie-glace : sans frais.

Avec l'Avantage Audi, vous bénéficiez d'un service d'entretien recommandé* sans frais pendant 3 ans ou 80 000 km. À la location comme à l'achat.

Prenez le volant d'une Audi et vous verrez que la tranquillité d'esprit, c'est agréablement monotone.

Audi

L'Avantage Audi : service d'entretien recommandé sans frais

AUTO STRASSE
5905, route Transcanadienne
St-Laurent, PQ
514-748-6961

AUTOMOBILES LAUZON
1384, boul. Labelle
Blainville, PQ
514-430-1460

LES AUTOMOBILES NIQUET
1905, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
St-Bruno, PQ
514-653-1553

LES AUTOMOBILES POPULAR
5441, rue St-Hubert
Montréal, PQ
514-274-5471

GRANBY VOLKSWAGEN
1133 Principale
Granby, PQ
514-372-4763

PARK AVENUE VOLKSWAGEN
8805, boul. Taschereau Ouest
Brossard, PQ
514-656-4811

AUTOMOBILE ANDRÉ RIVEST
839, rue Notre-Dame
Repentigny, PQ
514-585-1700

*Demandez les détails à votre concessionnaire Audi. « Audi » et l'emblème formé des quatre anneaux sont des marques déposées d'Audi AG. Pour en savoir plus long sur Audi, consultez notre site web : http://www.audi.com

Rue résidentielle, bruits d'enfer

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La qualité de vie des résidants de la rue Clark entre Marie-Anne et Mont-Royal s'est considérablement dégradée depuis deux ans, et plus particulièrement au cours des derniers mois, en raison des activités bruyantes et nuisibles d'un commerce de produits alimentaires congelés et d'une entreprise de débosselage de voitures.

Ces deux entreprises sont situées dans une zone résidentielle, mais elles jouissent de droits acquis antérieurs à l'adoption du règlement d'urbanisme en 1992. Toutefois, elles posent de façon aiguë le problème de la cohabitation entre résidants et commerçants que l'administration municipale semble incapable de contrôler à la satisfaction de tous.

Une pétition de 70 noms de résidants a été acheminée récemment au Service des permis et inspections de la Ville, lui demandant d'intervenir afin de modérer la nuisance publique. Selon un porte-parole du Service, François Lemay, l'entreprise de débosselage a été avisée de fermer les portes de son établissement afin d'éviter la propagation des bruits. Une demande a aussi été acheminée au Service de la circulation afin de réglementer un peu mieux le passage des camions lourds. De même, le Service entend « utiliser au maximum les règlements en vigueur » pour forcer la main de ces entreprises.

Une résidante qui habite la rue depuis 15 ans et qui a signé la pétition, Christine Lemelin, soutient que depuis deux ans la qualité de vie s'est considérablement détériorée parce que la société Ferma et les Carrosseries du Nord ont augmenté leurs activités.

Ainsi des camions-remorques de 45 pieds viennent parfois décharger de la marchandise en pleine nuit à la société Ferma import-export du 4376, rue Clark. À d'autres occasions, les moteurs de ces camions ainsi que les compresseurs de réfrigération sont laissés en marche à l'aube. Parfois des camions-remorques stationnent devant la Villa Sainte-Croix, une résidence pour personnes âgées et handicapées, et obstruent la rampe d'accès aux chaises roulantes.

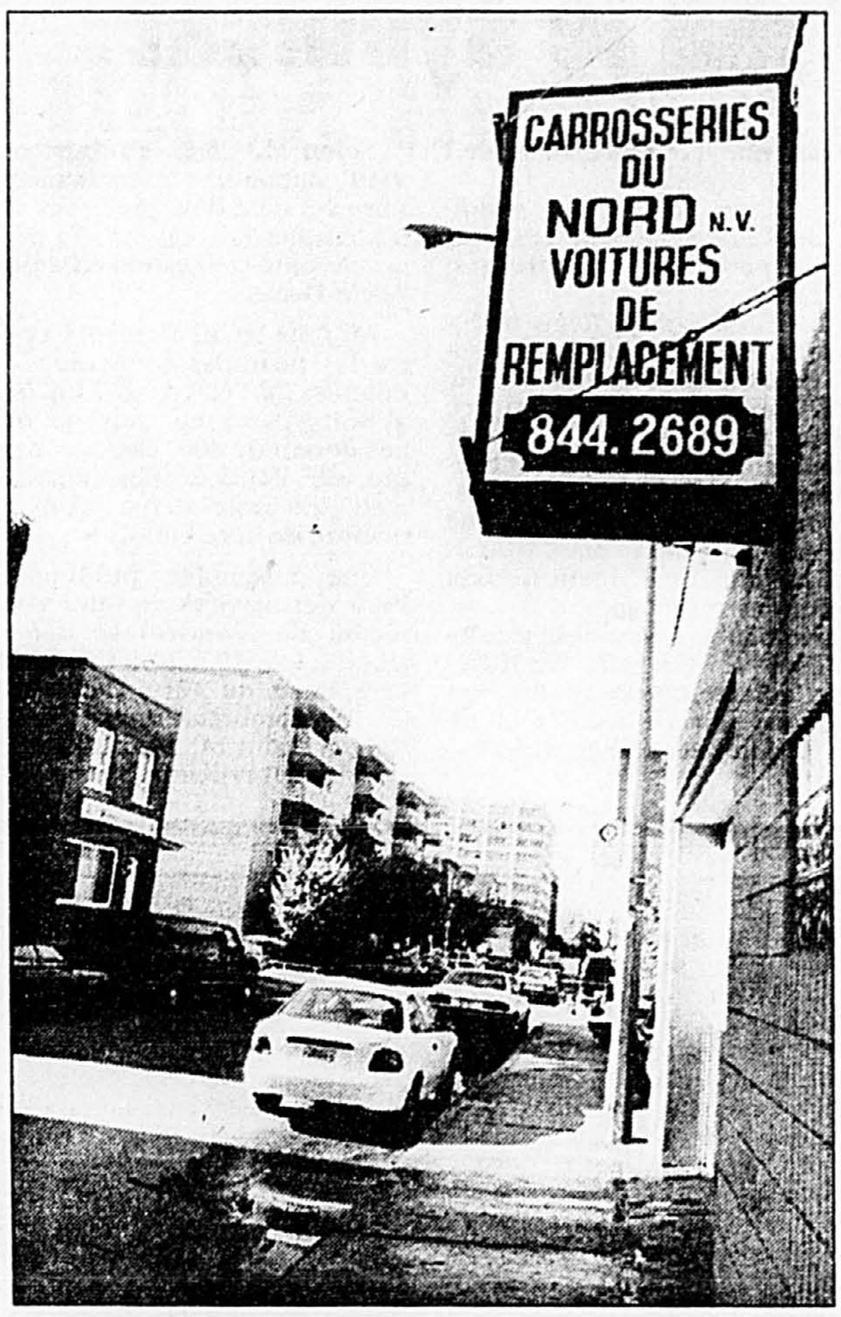

PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Une entreprise de débosselage et un commerce d'aliments congelés font un malheureux ménage avec les résidants de la rue Clark, au nord de Marie-Anne.

Quant aux nuisances reliées au commerce de débosselage, elles ont trait aux bruits émanant de compresseurs d'air et d'eau, de déboulonneuses de marteaux et de moteurs de dépanneuses tournant au ralenti, activités qui s'étirent parfois jusqu'à 23 heures. On se plaint également des odeurs de peinture et de gaz d'échappement, ainsi que du ramassage des déchets vers 5 heures du matin.

Au poste 32 de la police de la CUM, le constable Duval a confirmé que de nombreux billets d'infraction avaient été émis ces derniers temps, notamment à l'endroit des propriétaires des camions réfrigérés. De même, plusieurs avertissements ont été adressés. « Notre politique, c'est d'intervenir quand la santé et la sécurité sont en péril au point d'empêcher les gens de dormir la nuit », a-t-il dit.

Le conseiller municipal du district, Michel Prescott, a dit qu'il avait été sensibilisé au problème et qu'il attendait des réponses du Service des permis et inspections. Selon lui, la seule façon pour la Ville de régler le problème à long terme serait d'adopter une politique de rachat des droits acquis des commerces nuisibles afin qu'ils s'installent dans des zones appropriées.

Un fonctionnaire de la CUM qui n'a pas voulu être identifié a déclaré qu'il n'y avait qu'à Montréal que de tels problèmes de cohabitation entre résidants, commerçants et industries subsistaient. « Les autorités municipales désirent repeupler la ville-centre mais ils sont incapables d'appliquer un règlement de zonage satisfaisant. Ce n'est pas pour rien que les banlieues et les villes-dortoir continuent de se développer. »

Blondin radié pour le moment

YVES BOISVERT

Accusé de possession et de fabrication de matériel pornographique infantile et d'agressions sexuelles de trois patientes (une en Ontario et deux au Québec), le docteur Michel Blondin s'est vu interdire l'exercice de la profession médicale par la Cour du Québec, hier.

Blondin, 43 ans, d'Outremont, a passé le week-end en prison à cause des trois nouvelles accusations criminelles graves déposées contre lui vendredi : agression sexuelle d'une patiente à Berthierville le 16 juin 1995, agressions sexuelles d'une autre patiente à Berthierville et à Montréal entre avril 1995 et mai 1996 et corruption d'un mineur de moins de 12 ans en avril 1996 à Montréal.

Le ministère public s'opposait à sa mise en liberté tant qu'il ne s'engageait pas à cesser de pratiquer.

Blondin est radié provisoirement du Collège des médecins du Québec. Il conservait son droit de pratique en Ontario, cependant.

Le juge Serge Boisvert, de la Cour du Québec, vu la nature des accusations (toutes reliées à sa pratique de la médecine), a décidé d'imposer cette restriction exceptionnelle au médecin, qui recouvrait sa liberté hier après-midi, au palais de justice de Montréal.

Le médecin en sursis ne doit pas non plus se trouver en présence d'enfants, à moins qu'ils ne soient avec des adultes.

Blondin revient en cour en Ontario le 28 octobre. À Montréal, son enquête préliminaire dans son dossier d'agressions sexuelles et de porno infantile aura lieu le 11 février.

Blondin conserve le droit de contester en Cour supérieure les conditions de mise en liberté.

La CUM condamnée à l'amende

5000 $ pour un cameraman

YVES BOISVERT

La Cour supérieure vient de condamner la Communauté urbaine de Montréal à verser 5000 $ à un cameraman de la station de télévision CFCF qui a été rudoyé pendant la Carifête, en 1993.

François Renaud, de CFCF, s'était rendu filmer cette fête de la communauté antillaise de Montréal, le 3 juillet 1993. La fête avait été interrompue quand des bandes rivales avaient profité de l'occasion pour échanger des coups de feu. En quelques minutes, l'escouade tactique du Service de police de la CUM arrive sur les lieux pour maîtriser la foule et la disperser. Il y a 552 policiers sur place. Ils forment une boîte devant les gens qu'ils repoussent.

À un certain moment, les policiers procèdent à l'arrestation « musclée » d'un jeune homme qui refuse d'obéir. Renaud filme la scène. Selon le cameraman, un policier se place devant lui pour l'empêcher de tourner et donne un coup de bâton sur sa caméra pendant qu'un autre lui donne un coup de bâton sur la tête. Les policiers, eux, n'ont pas vu cela. Le juge André Denis, qui rend jugement, note que leur témoignage est empreint d'intelligence et de professionnalisme.

Le juge Denis observe aussi que le travail policier n'était pas facile, et que règle générale, l'intervention a été exemplaire. Cela n'empêchait pas M. Renaud de faire son travail. Un seul policier a manqué de discernement en frappant à la tête M. Renaud, conclut le juge. La CUM est responsable de cet acte fautif du policier non identifié, et doit payer.

M. Renaud réclamait 40 000 $, mais pour cette petite bosse sur la tête et les inconvénients qui s'y sont rattachés, le juge condamne la CUM à 5000 $ de dédommagement. M. Renaud a manqué six semaines de travail, mais n'a pas perdu d'argent.

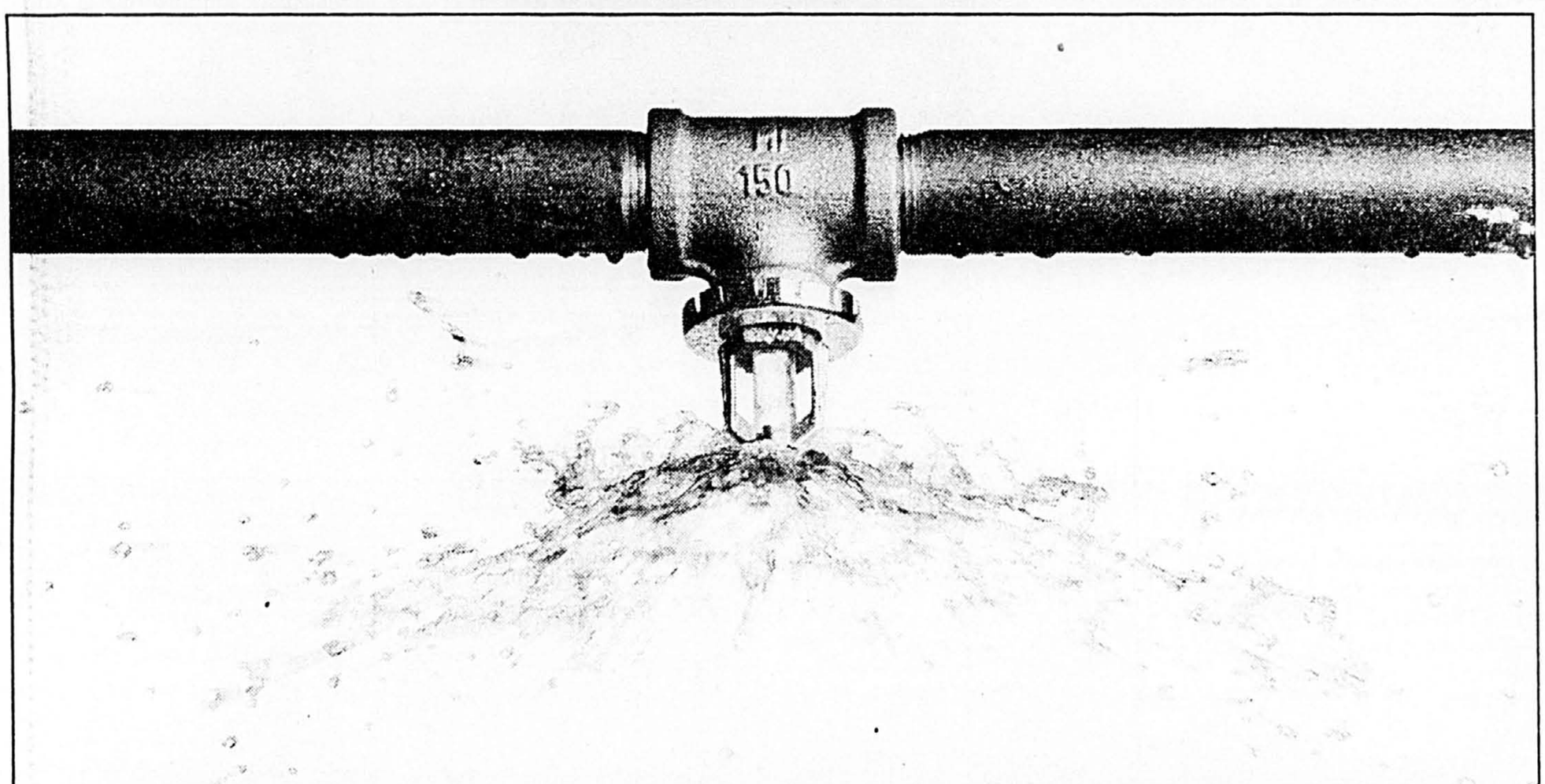

UN LOOK D'ENFER

Sunfire GTX

209 $*/mois

location 36 mois

ET SON PRIX N'EST PAS UNE DOUCHE FROIDE.

- Aileron arrière
- Moteur 2,2 litres
- Boîte manuelle à 5 rapports
- Freins antiblocage aux quatre roues
- Radio AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- 2 sacs gonflables
- Système antivol PASSLock

PONTIAC BUICK GMC GM

GM GARANTIE TOTAL Assistance ROUTIÈRE 750$

LA PASSION DE CONDUIRE

L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec *Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules de base neufs 1997 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 2 658 $. Dépôt de sécurité de 300 $ et première mensualité exigés à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Préparation et transport inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 8¢ du kilomètre après 60 000 km. 'L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL^MC sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1997 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. "Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

La Cour suprême appelée à décider du sort des surplus de la SAAQ

LILIANNE LACROIX

Considérant toujours que le gouvernement a dépossédé l'ensemble des automobilistes et motocyclistes en ponctionnant 2,2 milliards des surplus de la SAAQ, le docteur Carol Villeneuve et le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) portent leur cause devant la Cour suprême.

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Le Dr Carol Villeneuve (au centre) espère bien recueillir les fonds requis pour défrayer les coûts afférents à une intervention en Cour suprême.

D'abord accueilli favorablement en Cour supérieure, le recours collectif intenté au nom des quatre millions d'automobilistes québécois n'a pas connu le même sort en Cour d'appel, où les trois juges ont renversé le jugement du juge Moisan déclarant invalides et inconstitutionnelles les quatre lois qui avaient sanctionné les diverses ponctions. Contrairement au juge Moisan, la Cour d'appel statuait que les surplus de la SAAQ appartiennent à l'État.

« Cet argent provient exclusivement des assurés, déclare le docteur Villeneuve, qui considère ces ponctions immorales et illégales. S'il y a des surplus, qu'on réduise les cotisations ou bien qu'on indemnise mieux les victimes, trop souvent emprisonnées dans des dédales administratifs. » La SAAQ elle-même avait d'ailleurs prévu un remboursement sur dix ans d'un milliard aux cotisants.

« Au moment même où le gouvernement puisait dans les caisses de la SAAQ, l'organisme augmentait le coût des plaques de 40 % pour les motocyclistes, souligne M. Serge Huard, porte-parole du CAPM. Depuis 1988, le nombre de motocyclistes a baissé de plus de la moitié, de 160 000 à 66 000. S'il y a tant de surplus, pourquoi ces augmentations ? »

Me Patrick Quessy, qui mène le dossier en compagnie de Me Jacques Larochelle et qui espère voir rétablir le premier jugement, pose trois hypothèses aux juges de la Cour suprême, hypothèses qui ont été rejetées par la Cour d'appel :

1. Même si les biens de la société sont du domaine public, le fait que ces sommes doivent servir exclusivement aux fins prévues à la loi, c'est-à-dire en faveur des automobilistes, confère à ceux-ci certains droits.
2. Les lois contestées ont effectué, sans compensation aucune, une véritable expropriation des biens de la SAAQ et par conséquent, des assurés eux-mêmes.
3. Il s'agit d'une taxe indirecte à l'ensemble des Québécois cotisant au régime.

Jusqu'à la décision de la Cour d'appel, les frais juridiques totalisant quelque 50 000 $ avaient été assumés quasiment en entier par le CAPM et ses membres. Comme le recours à la Cour suprême risque de coûter une somme équivalente, le docteur Villeneuve et le CAPM ont créé le Fonds de défense des assurés de la route pour payer les frais judiciaires.

« Ce n'est pas une cause de motocyclistes, estime M. Huard. Tous les Québécois qui possèdent un permis de conduire ou une auto sont concernés. C'est leur argent. J'espère qu'ils nous montreront qu'ils sont intéressés. »

« On ne demande pas de gros montants, précise Me Quessy, ce qu'on veut surtout, c'est sentir l'appui des autres Québécois, qu'il s'agisse d'individus ou d'organismes de défense des automobilistes. »

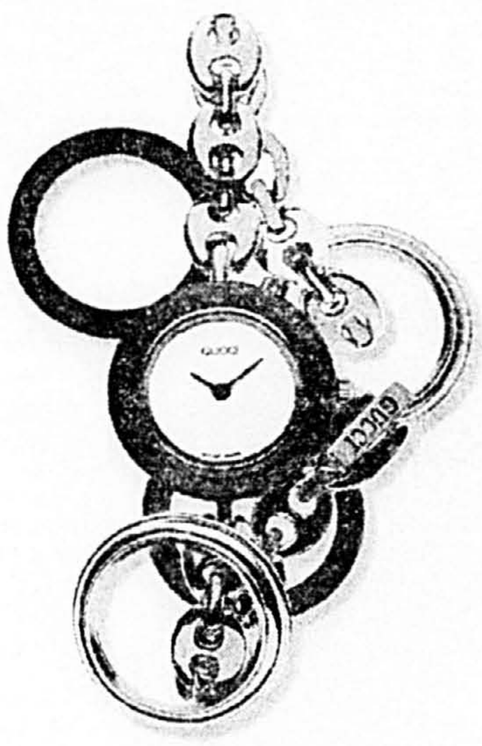

Chaque chose en son temps

De la collection Gucci,
une élégante montre pour elle
avec lunettes interchangeables. **595 $**
Garantie prolongée BIRKS d'un an • Gravure sans frais
Certificat de remplacement de la pile gratuit

BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879

1243, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • MAIL CHAMPLAIN • PROMENADES ST-BRUNO

Mazda Protegé SE 1997

VOICI UNE OFFRE IRRÉSISTIBLE SUR LA MAZDA LA PLUS VENDUE.

179$*
Location par mois/24 mois

- Garantie 5 ans**
- Stéréocassette AM/FM et 4 haut-parleurs
- Moteur 1,5 L à DACT, 16 soupapes
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Volant inclinable
- La plus spacieuse de sa catégorie†
- Excellente consommation d'essence (50 mi./gal)
- Excellente valeur de revente
- Frais d'entretien minimes

LOCATION Personnalisée MAZDA

Les concessionnaires Mazda du Québec

mazda

EMPORTE-MOI

† Comparaison selon l'année-modèle 1997. * Offre valable sur toute nouvelle location au détail chez les détaillants participants à partir du 4 octobre pour un temps limité. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Sur approbation du crédit. Les concessionnaires peuvent louer moins cher. Le prix de location de la Protegé SE 1997 (modèle de base #D4XJ57AA00) est basé sur 24 mois. Acompte de 1 500 $ ou l'échange équivalent. Le paiement du premier mois et le dépôt de 250 $ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation avant livraison de 600 $, immatriculation, assurances et taxes en sus. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 8¢ le kilomètre additionnel. Renseignez-vous auprès des concessionnaires participants. ** Détails chez votre concessionnaire.

Notre classe Affaires vous donnera des ailes! 95$* Classe Affaires

Canadien Plus

ENVOLÉE, VOTRE FATIGUE !
C'est presque magique. Votre chambre avec vue sur le fleuve est conçue pour le repos et le lit grand confort vous garantit un sommeil réparateur.

VOUS AVEZ DES AILES !
Nous offrons un support efficace aux gens d'affaires, dont trois téléphones à deux lignes, une prise pour ordinateur personnel et gratuitement, l'indispensable café...

VOS PENSÉES S'ENVOLENT VERS LES VACANCES ?
Voici donc du concret :
500 milles
Canadien Plus
à chaque séjour.

89$* en classe Hospitalité
**Tarifs en vigueur entre le 21 octobre 1996 et le 30 avril 1997. Taxes en sus*

RÉSERVATIONS
1 800 463-5256

LOEWS
LE CONCORDE

1225, PLACE MONTCALM, QUÉBEC, QUÉBEC CANADA G1R 4W6

Démission du vice-président de l'OMH de Montréal

Pierre Lecours, un solliciteur de Vision Montréal, avait déjà admis avoir enfreint la Loi électorale

MARTIN PELCHAT

Le vice-président et membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal, Pierre Lecours, un solliciteur de Vision Montréal dont l'opposition réclamait la tête depuis qu'il avait été rabroué par le directeur général des élections, a finalement remis sa démission.

Sa lettre laconique, qui n'évoque aucun motif, a été transmise le 17 septembre à la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Noushig Eloyan, et ajoutée ces derniers jours à l'ordre du jour du conseil municipal hier soir. Son successeur devrait être M. Jean-Guy Rousseau, un comptable professeur à l'École des hautes études commerciales.

Le chef du parti d'opposition RCM, André Lavallée, qui avait exigé l'été dernier la démission de M. Lecours, a affirmé hier qu'il s'agissait de « la moindre des choses dans les circonstances », mais il accuse du même souffle l'administration Bourque de faire carrément montre dans cette affaire d'une politique de « deux poids, deux mesures ».

Car pendant ce temps, dit-il, le maire épargne Michelle Daines, Robert Côté et Jean-Guy Deschamps, des conseillers visés par le directeur des élections, Pierre-F. Côté, lors du dépôt, le printemps dernier, de 77 accusations de violation de la Loi électorale contre Vision Montréal, liées à la première campagne du parti, en 1994.

Les conseillers poursuivis par le directeur des élections « n'ont pas jugé bon de s'expliquer », affirme M. Lavallée.

« Je pense que les citoyens et les élus sont égaux face à la loi », ajoute-t-il.

Caisse populaire St-Henri

Pierre Lecours, nommé en 1995 par l'administration Bourque au conseil de l'OMH et de la corporation des Habitations Jeanne-Mance — dont il démissionne également — a reconnu avoir contrevenu sept fois à la Loi électorale lors de cette première campagne de financement de Vision Montréal. Il sollicitait des fonds pour le parti.

En septembre dernier, il a également été destitué par le ministre des Finances, Bernard Landry, de son poste au conseil d'administration de la caisse populaire Saint-Henri, en même temps que les huit autres membres du conseil, à la suite du dépôt d'un rapport de vérification.

Le rapport de la firme KPMG attribuait notamment à M. Lecours ainsi qu'à trois autres membres du conseil de la caisse la présentation ou la mise en circulation de chèques sans provisions.

Pourquoi choisir vos fonds mutuels les yeux fermés?

À l'aide des conseillers financiers du Groupe Investors, vous ouvrirez vos horizons sur une gamme unique de solutions financières.

Une expérience qui porte fruit.
Voilà maintenant plus de 45 ans qu'année après année le Groupe Investors vous offre des produits financiers performants afin d'assurer à sa clientèle des portefeuilles d'un rendement supérieur à la moyenne. En voulant diversifier encore plus ses produits et obtenir un rendement constant, le Groupe Investors s'entoure d'une équipe de gestionnaires de haut calibre et n'hésite pas à s'allier à d'autres spécialistes dans les grandes capitales financières. C'est ainsi que nous gérons maintenant une plus grande quantité de fonds mutuels pour les Canadiens que n'importe qui d'autre.

Un choix de fonds mutuels pour bien garnir votre portefeuille.
Les conseillers financiers et les conseillères financières du Groupe Investors sont les seuls à vous offrir une gamme de fonds mutuels performants tels que les fonds Groupe Investors et un choix unique au Canada de fonds de renommée mondiale recommandés par la Gestion d'éléments d'actif Merrill Lynch, Sceptre Investment Counsel, Beutel, Goodman et Associés et Gestion d'éléments d'actif Rothschild.

Des conseillers financiers qui travaillent avec vous.
Un coup de téléphone. Un rendez-vous et votre conseiller financier du Groupe Investors vous aidera à gérer plus efficacement vos investissements pour atteindre vos objectifs financiers. Ensemble, vous pourrez prendre le temps qu'il faut pour trouver comment faire mieux fructifier votre argent et voir à ce que vos investissements soient toujours des plus profitables. Ainsi, selon votre situation, il vous proposera un simple portefeuille ou, encore, une stratégie complexe plus variée.

Travailler avec un conseiller financier du Groupe Investors, c'est avoir ses affaires à l'oeil.

Groupe Investors
POUR *prendre* DEMAIN *en mains.*

Pour plus de renseignements, téléphonez à l'un de nos bureaux Les Services Investors Ltée ou au 1 888 746-6344.
Visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.investorsgroup.com.

ANJOU (514) 493-1669
LAVAL (514) 973-2333
MONTRÉAL DÉCARIE (514) 733-1796
MONTRÉAL ÎLE-DES-SŒURS (514) 766-7736
MONTRÉAL WESTMOUNT (514) 935-3520
MONTRÉAL WEST ISLAND (514) 426-0886
RIVE-SUD BROSSARD (514) 443-6496
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (819) 825-8533
BEAUCE-AMIANTE (418) 227-8631
QUÉBEC (418) 649-1143
MAURICIE (819) 378-2371
SAINTE-FOY (418) 654-1411
SAGUENAY (418) 696-1331
SHERBROOKE (819) 566-0666
GATINEAU-HULL (819) 243-6497

Volte-face : le Collège des médecins porte plainte contre le docteur Goulet

GEORGES LAMON

Après avoir annoncé en septembre, qu'il ne suivrait pas la recommandation de la coroner Anne-Marie David relativement à la mort en janvier 1993 d'Atif Naek, un patient de l'hôpital Jean-Talon, voilà que le Collège des médecins du Québec se ravise.

Rappelons que la coroner Anne-Marie David avait conclu que la dose de pizomide, un antipsychotique prescrit par le docteur Ronald Goulet à Naek, était quatre fois supérieure à la dose maximale. Le syndic du Collège avait qualifié ce cas « d'incident de parcours » et blanchi le docteur Ronald Goulet.

Or voilà qu'après l'intervention de trois coroners et de deux syndics dans cette affaire, le Collège veut, dans « une optique de transparence », que le comité de discipline « tranche dans ce dossier fort complexe ».

Il a donc confié à un syndic adjoint, non impliqué dans ce dossier, le soin de porter plainte contre le psychiatre Goulet. Les audiences du Comité de discipline devraient commencer au début de l'an prochain et seront publiques. Du moins, c'est le souhait qu'a émis le président du Collège.

Le président du Collège, le docteur Roch Bernier, a expliqué cette volte-face par des « faits nouveaux » qui étaient apparus, « des lettres et des opinions écrites de personnes impliquées dans le dossier ».

D'ailleurs, un échange de correspondance entre la coroner David et le Collège a laissé des doutes sur ce qui s'était vraiment passé. Il a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas de « pressions » de la part de la coroner David, mais plutôt d'un échange d'informations et aussi des versions différentes dans ce dossier depuis trois semaines.

« Dans l'esprit du public, il persistait une ambiguïté permanente sur l'utilisation des médicaments, a-t-il dit. Il faut faire toute la lumière définitivement et publiquement sur ce dossier. »

Le docteur Bernier a expliqué que cette procédure de citation du docteur Goulet devant le comité de discipline en vertu de l'article 128 du Code des professions, était une première pour le Collège. Rappelons que l'article en question prévoit que « le syndic doit, à la demande du Bureau du Collège, porter toute plainte qui paraît justifiée ».

Groupes de travail

Par ailleurs, le Collège des médecins publiera dans les prochaines semaines, des lignes directrices aux médecins sur l'utilisation des neuroleptiques dans le traitement de la schizophrénie. Déjà en 1994 un avis avait été émis à ce sujet.

D'autre part, le Collège s'est dit fort préoccupé par la diminution des admissions en médecine depuis trois ans. Son président craint également que le ministère de la Santé ne réduise leur nombre de plus de 30 postes. Il s'oppose à toute diminution de ces admissions pour 1997-1998.

Enfin, Le Collège a créé quatre groupes de travail, « pour l'éclairer quant aux consensus qui se dégagent dans la profession ». Il s'agit de celui traitant du syndrome de fatigue chronique, de la chirurgie de la colonne vertébrale, du traitement non chirurgical et non médicamenteux de l'appareil musculosquelettique et de l'accessibilité aux services psychiatriques.

Une porcherie ? Deux « frères ennemis » dans la bagarre

Jamais campagne électorale n'a suscité autant de passion à Saint Roch-de-Mékinac

MARTHA GAGNON

À Saint-Roch-de-Mékinac, les frères Roger et Alfred Cossette sont devenus les « frères ennemis » dans la bataille autour de l'implantation d'une porcherie qui est au coeur des élections municipales. Jamais une campagne électorale n'a suscité autant d'intérêt dans cette petite municipalité de la Mauricie où le projet du groupe Shur-Gain d'une ferme de finition de plusieurs centaines de porcs a créé des tensions, divisé des familles et entraîné des poursuites devant les tribunaux.

Sans le vouloir, Saint-Roch-de-Mékinac est devenu l'illustration des rivalités que suscitent l'apparition de plusieurs mégaporcheries au Québec.

Même si Shur-Gain a mis temporairement son projet en veilleuse en raison de la forte contestation, la population demeure préoccupée. Surtout que la compagnie est en train de terminer la construction d'une pouponnière à Grandes-Piles, la municipalité voisine, et qu'elle veut également ajouter une maternité.

Le leader du groupe des opposants, Alfred Cossette, se présente à la course à la mairie contre son frère, Roger, qui effectue un retour inattendu. Ce dernier a en effet été contraint de démissionner comme maire il y a un an au plus fort de la contestation. Il a été suivi par plusieurs conseillers. La commission municipale assure depuis la gestion de la municipalité.

Et pour ajouter du piquant, deux autres candidats, Gisèle Beaudin, fonctionnaire nouvellement retraitée, et Jean-Claude Montgrain, employé à la sylviculture provinciale, essaieront de battre les Cossette. Ils disent en avoir assez des chicanes de famille et proposent de recréer l'harmonie.

Quatre candidats à la mairie dans une municipalité d'environ 600 habitants (avec les résidants saisonniers), on n'a jamais vu ça !

Roger Cossette se plaint d'avoir été victime d'une campagne de salissage qui l'a forcé à quitter son poste. « Ils ont tellement gratté qu'ils ont fini par trouver un semblant de conflit d'intérêts. »

Des citoyens, dont son frère, lui ont reproché d'avoir vendu des produits de sa quincaillerie à la municipalité. « Ils cherchaient un prétexte pour m'éloigner du dossier des porcheries, ils l'ont trouvé. Mais ce n'est pas à cause de cela que j'ai remis ma démission, dit-il. Le climat était devenu explosif. J'avais même reçu des menaces de mort. Il fallait que je quitte mon poste pour laisser les esprits s'apaiser. »

En parlant de son frère, il dit : « C'est comme s'il n'existait plus. Les liens sont rompus. Il est allé beaucoup trop loin dans sa campagne contre le projet de porcherie. Jamais quelqu'un ne m'a fait autant de tort. » S'il revient sur la scène municipale, c'est pour tenter de rétablir sa réputation durement ébranlée.

« Le conseil ne pouvait pas s'opposer au projet de Shur-Gain qui satisfaisait à toutes les normes, explique-t-il. Même en campagne électorale, je ne peux promettre qu'il n'y aura pas de porcherie à Saint-Roch. Le promoteur peut déposer une nouvelle demande n'importe quand. Et légalement, on n'a pas le droit de l'en empêcher. »

L'ex-maire affirme avoir l'appui d'une centaine de citoyens qui, selon lui, ont compris la situation. Son frère est loin de partager cet avis. Alfred Cossette l'accuse d'être un « agent de Shur-Gain et de ne pas respecter la démocratie municipale ». Il veut continuer la lutte contre le promoteur même s'il a déjà connu bien des ennuis durant cette bataille.

Shur-Gain a même poursuivi sa femme pour usage de faux, l'accusant d'avoir participé à la rédaction d'un communiqué en guise de poisson d'avril, l'an dernier, lequel annonçait que la compagnie abandonnait son projet de porcherie. Et lui-même s'est retrouvé devant les tribunaux, accusé de voies de fait à l'endroit de son frère.

Cette accusation est tombée mais les cicatrices sont restées. « J'ai été arrêté et humilié dans les journaux », dit-il.

Le candidat Jean-Claude Montgrain, qui s'est déjà présenté à la mairie et qui a déjà siégé comme conseiller, pense que toute cette histoire est allée trop loin.

« Au début, j'étais du côté d'Alfred mais je n'approuve plus sa façon de mener la bataille. Il est préférable d'adopter une attitude plus pondérée. Saint-Roch doit retrouver la paix. » Son principal atout, selon lui, est de ne pas s'appeler Cossette.

EN BREF

La cocaïne de Clova : 21 janvier

■ L'enquête préliminaire des neuf personnes arrêtées à Clova pour tentative d'importation de plus de 500 kilos de cocaïne a été fixée au 21 janvier, au palais de justice d'Amos. Quatre Québécois et cinq Colombiens ont été arrêtés en septembre dernier après l'interception d'un avion rempli de cocaïne. Tous les suspects demeureront derrière les barreaux d'ici leur enquête préliminaire sauf Guy Gagnon, un résidant de Clova qui a été libéré sous certaines conditions.

Funiculaire : l'état des blessés

■ L'état du citoyen de 74 ans de Granby, grièvement blessé il y a dix jours dans l'accident du funiculaire, demeurait critique, hier, à l'Hôtel-Dieu de Québec. Souffrant de multiples fractures aux membres inférieurs, l'homme est maintenu sous assistance respiratoire, aux soins intensifs. Par contre, sa compagne a pu quitter l'hôpital, hier. La chute du funiculaire du Vieux-Québec a déjà provoqué le décès d'une touriste britannique de 47 ans, victime d'une hémorragie interne massive, en plus de causer des blessures à 15 personnes. Une Londonienne dans la soixantaine demeure en outre dans un état stable, sous surveillance respiratoire, à l'unité des soins intensifs de l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Par ailleurs, un touriste américain a obtenu hier son congé du pavillon Saint-François-d'Assise.

229$ PAR MOIS* GOLF GL '97
• 2 portes
• 5 vitesses
• radio-cassette
(260 $ TAXES INCLUSES)

299$ PAR MOIS* JETTA GL '97
• 5 vitesses
• climatiseur
• radio-cassette
(340,73$ TAXES INCLUSES)

'97 AU PRIX DES '96

«LOCATION BAIL 24 MOIS» ENTRETIEN GRATUIT! ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 H SUR 24 H. VALEUR RÉSIDUELLE GARANTIE.

*Le loyer peut être modifié selon les besoins du client. Le versement initial n'est pas obligatoire. Échanges acceptés.

*Versement initial de 2 052$ taxes incluses ou reprise équivalente. Un dépôt de sécurité de 275 $ pour la Golf et de 350 $ pour la Jetta GL, le 1er loyer correspondant. Les taxes et l'immatriculation payables sur livraison. 20 000 km par année alloués. 0,10 $ du km excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit par V.C.I.

Popular MONTREAL

5441, rue St-Hubert, Montréal
Tél.: 274-5471

2431090 - a19

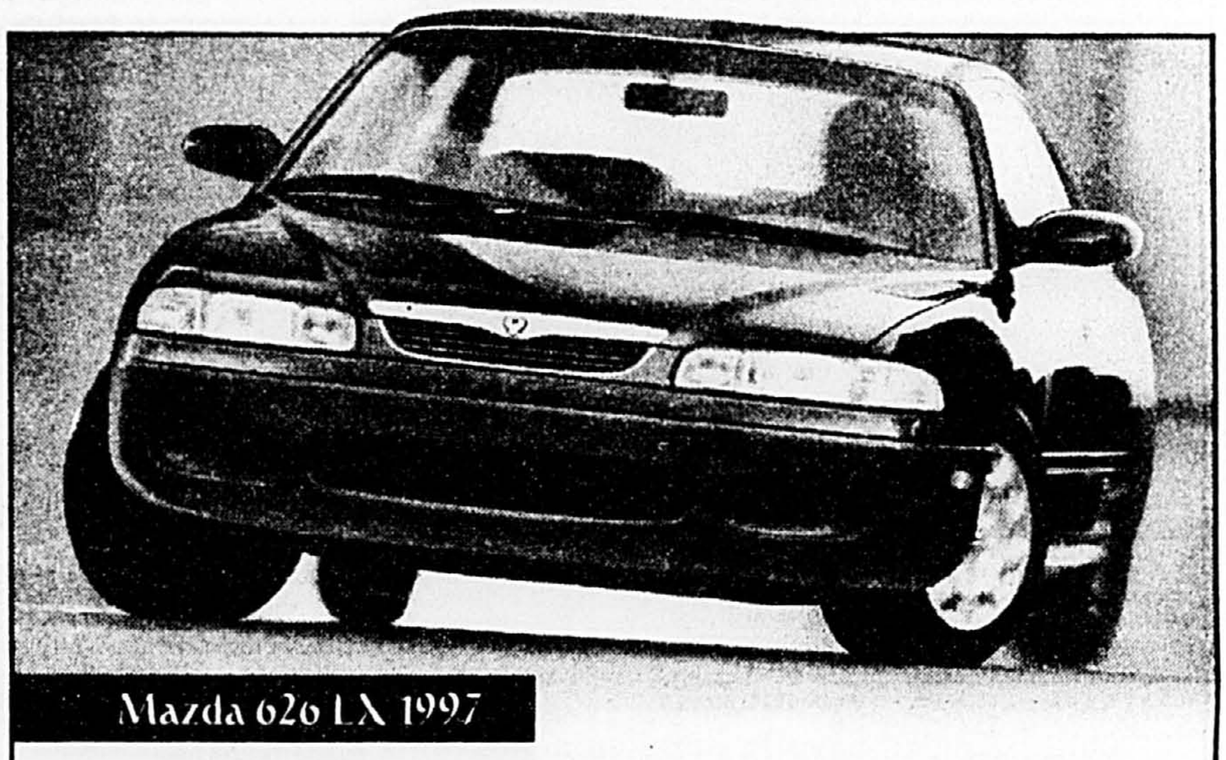

Mazda 626 LX 1997

VOICI UNE OFFRE IRRÉSISTIBLE SUR LA MAZDA LA PLUS POPULAIRE.

LA PLUS SÉCURITAIRE DE SA CATÉGORIE**

279$*
Location par mois/24 mois

Équipements de luxe de série :
• Transmission automatique
• Air climatisé
• Groupe électrique
• Régulateur de vitesse
• Stéréocassette de luxe et 4 haut-parleurs
• Garantie 5 ans**

LOCATION Personnalisée MAZDA

Les concessionnaires Mazda du Québec

mazda

EMPORTE-MOI

† Le véhicule illustré est un modèle 1996 pour fin de référence seulement. **U.S. Insurance Institute for Highway Safety. * Offre valable sur toute nouvelle location au détail chez les détaillants participants à partir du 4 octobre pour un temps limité. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Sur approbation du crédit. Les concessionnaires peuvent louer moins cher. Le prix de location de la Mazda 626 LX 1997 (modèle #F4LS77AA00) est basé sur 24 mois. Acompte de 1 900 $ ou l'échange équivalent. Le paiement du premier mois et le dépôt de 350 $ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation avant livraison de 600 $, immatriculation, assurances et taxes en sus. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 8¢ le kilomètre additionnel. Renseignez-vous auprès des concessionnaires participants. ** Détails chez votre concessionnaire.

COMBIEN DE RAISONS AVEZ-VOUS BESOIN POUR CHOISIR LE PRINCE POUR VOS AFFAIRES?

De classe d'affaire véritable. Voilà le Prince Hotel de Toronto. Conçu à merveille pour le voyageur de commerce – des taux concurrentiels et stationnement gratuit au service global d'affaires et centre bonne forme complet.

Le PRINCE HOTEL de Toronto
900 rue York Mills
North York, Ontario M3B 3H2

Combien de raisons avez-vous besoin? Une seule. Le Prince Hotel de Toronto. Aussi unique que la ville qui l'entoure.

GAGNEZ 500 POINTS PAR SÉJOUR AVEC Canadien Plus

Pour réservation, appelez directement le 416-444-2511. Sans frais 1-800-268-7677

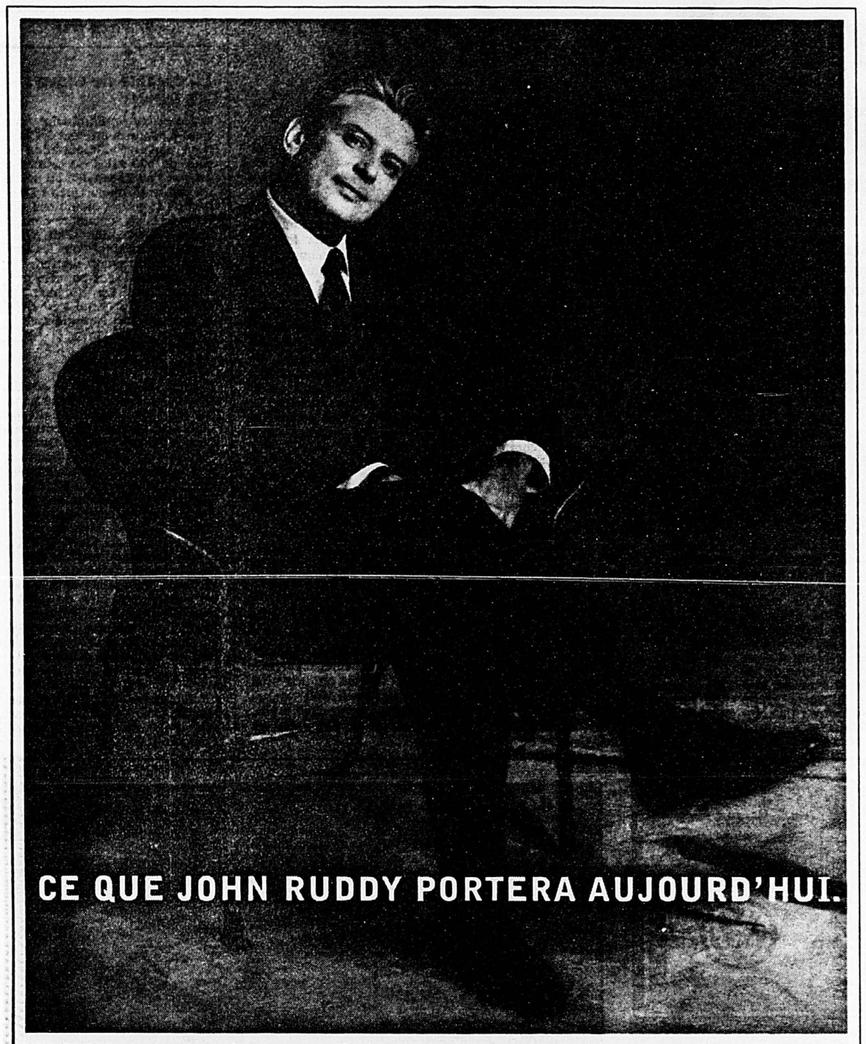

MARDI, 22 OCTOBRE 1996. JOHN RUDDY, PRÉSIDENT DU GROUPE DE DÉVELOPPEMENT TRINITY D'OTTAWA SE RENDRA À CALGARY ANNONCER LA MISE EN CHANTIER DE SON PLUS RÉCENT PROJET, LE SIGNAL HILL CENTRE. COSTUME CORNELIANI 1 395 $. CHEMISE HABILLÉE J.P TILFORD, 105 $. CRAVATE GIORGIO ARMANI, 115 $. LE CONSEILLER VESTIMENTAIRE DE MONSIEUR RUDDY EST ANTONIO TUCCI DU CENTRE RIDEAU À OTTAWA. POUR REMERCIER MONSIEUR RUDDY D'AVOIR ACCEPTÉ DE PARAÎTRE ICI, UN DON A ÉTÉ FAIT EN SON NOM À LA FONDATION DE L'HÔPITAL POUR ENFANTS DE L'EST DE L'ONTARIO.

HARRY ROSEN
VOUS ALLEZ VOUS AIMER

MONTREAL · OTTAWA · TORONTO · LONDON · WINNIPEG · CALGARY · EDMONTON · VANCOUVER · BUFFALO 1-800-917-6736

Aucune accusation portée contre quatre soldats en goguette

Presse Canadienne
OTTAWA

Quatre soldats canadiens impliqués dans ce qui semble maintenant avoir été une querelle avec des automobilistes à Budapest ont regagné hier leur unité en Bosnie sans que des accusations aient été portées contre eux par la police hongroise.

Les reportages selon lesquels deux Hongrois avaient été agressés par les soldats étaient exagérés, a déclaré un porte-parole du ministère de la Défense nationale.

« Quatre de nos soldats traversaient une rue », a raconté le lieutenant Paul Seguna au cours d'une interview.

« Partis de Coralici, les soldats étaient en permission en Hongrie. Un de ceux-ci a apparemment frappé le capot d'une voiture avec son poignet. Cela s'est apparemment produit après que la voiture les eut presque heurtés. Le conducteur est sorti de son véhicule et une altercation s'ensuivit. »

La police a conduit deux des soldats au poste mais, hier, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de porter des accusations. Les quatre soldats de la 5e Brigade canadienne multinationale ont donc été renvoyés dans leur unité postée dans la ville bosniaque de Coralici.

Des reportages publiés durant le week-end alléguaient que les quatre Canadiens avaient arrêté une voiture conduite par un couple hongrois.

Trois des soldats étaient censés avoir traîné l'homme hors de la voiture et l'avoir frappé, tandis que le quatrième s'était supposément introduit dans le véhicule et avait rudoyé la passagère de 28 ans.

M. Seguna a ajouté que le reportage d'un organe d'information hongrois qui avait mené aux accusations d'agression n'a pu être corroboré par la police.

« Les reportages ont dépassé la vérité », a-t-il dit. « Les allégations dont a fait état un journal hongrois étaient exagérées. »

Les soldats étaient en permission au moment de l'incident vendredi soir.

M. Seguna a dit que les autorités militaires ouvriraient leur propre enquête pour faire toute la lumière sur l'incident.

« Comme dans tous les incidents de ce genre, une enquête interne sera ouverte », a-t-il souligné. « Il s'agira de l'investigation habituelle menée par la police militaire dans ces cas-là. Si des mesures supplémentaires doivent être prises, elles le seront. »

Les noms des soldats n'ont pas été dévoilés.

Pour FAIRE LE POINT *sur l'actualité* chaque **samedi** dans **La Presse**
lisez le cahier **Plus**

Les corps des huit Américains retirés de l'épave de l'avion

Presse Canadienne
EEL RIVER CROSSING, N.-B.

Les corps de huit Américains ont été retirés de l'épave d'un avion bimoteur qui s'est écrasé hier dans le nord du Nouveau-Brunswick, sans qu'on puisse encore dire quelle est la cause de l'accident.

Les victimes du Piper Navajo qui s'est écrasé étaient pour la plupart des policiers du Massachusetts qui étaient en route vers les États-Unis au moment de la tragédie, après une expédition de chasse au chevreuil à l'île d'Anticosti.

Trois des victimes étaient membres du service de police de Lowell, au Massachusetts : Donald Brill, âgé de 41 ans, Stephen Smith, 40 ans, et David Seamens, 47 ans. Un autre venait de prendre sa retraite : John Sullivan, 65 ans. Les autres victimes sont : Robert Marchionda, policier de North Reading, au Massachusetts, John Gaffney, 54 ans, et son fils Barton Gaffney, 33 ans.

L'avion, qui était la propriété de Telford Aviation, de Waterville, dans le Maine, était en route en direction de Bangor quand le pilote, Michael Burns, âgé de 39 ans, a indiqué, rendu à proximité de l'aéroport Charlo au Nouveau-Brunswick, qu'il devait faire un atterrissage d'urgence.

Hier, des enquêteurs du Bureau de la sécurité des transports du Canada étaient présents sur les lieux, de même que des experts américains en matière de sécurité aérienne, pour tenter de comprendre ce qui avait pu se passer pour qu'il ne puisse effectuer la manoeuvre d'urgence.

Jim Harris, porte-parole du Bureau de la sécurité des transports, a confirmé hier que le pilote de l'avion avait signalé avoir des problèmes avec un moteur quelques instants avant l'écrasement.

Mais le fait que l'avion a été pratiquement réduit en miettes lors de l'écrasement et de l'incendie qui a suivi compliquera le travail des enquêteurs, a expliqué M. Harris.

Des fragments de l'épave seront acheminés à Moncton pour un examen plus approfondi.

Les résidents de la petite communauté affluaient hier sur les lieux de la tragédie.

PHOTO PC

Les débris du bimoteur qui s'est écrasé dimanche à Eel River Crossing.

Des officiers de la SQ font le point

Presse Canadienne

Cent dix-huit officiers supérieurs de la Sûreté du Québec, sur une possibilité de 165, se sont réunis en fin de journée hier à Saint-Hyacinthe, pour faire le point sur la situation de crise qui règne dans le corps policier, à la suite de l'affaire de fabrication de preuves dans le procès du clan Matticks.

Les officiers, du simple lieutenant à l'inspecteur-chef, ont discuté notamment de la suspension temporaire de leur directeur Serge Barbeau et de la commission d'enquête publique sur la Sûreté du Québec annoncée vendredi dernier par le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault.

Les policiers ont d'ailleurs demandé une rencontre avec le ministre.

Plusieurs se sont plaints au cours de la rencontre du climat d'insécurité qui prévaut actuellement à la SQ. On veut aussi une redéfinition du rôle de la SQ et une reprise en main du leadership, « pour savoir où on s'en va ».

Certains officiers impliqués dans l'affaire Matticks, dont l'inspecteur-chef Michel Arcand, étaient présents à la rencontre.

Les jeunes Québécois plus souvent avec leurs amis

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

Les adolescents québécois passent beaucoup plus de temps avec leurs amis que ne le font les jeunes Belges ou Italiens, révèle une enquête du professeur Michel Claes, du département de psychologie de l'Université de Montréal. (1)

Selon cette étude réalisée auprès de 377 jeunes de souche âgés de 11 à 18 ans, les ados québécois fréquentent leurs amis en moyenne plus de quatre heures par jour, contre trois heures par jour pour les Belges et deux heures pour les Italiens.

À l'inverse, les jeunes Québécois passent moins de temps avec les membres de leur famille. Ils sont en contact avec leur mère 3,3 heures par jour, une heure de moins que les Belges et une et demie de moins que les Italiens.

Pourquoi nos jeunes délaissent-ils leurs parents au profit de leurs copains ? Le professeur Claes y voit le reflet de différences culturelles. La famille serait davantage valorisée en Europe, et particulièrement en Italie, tandis qu'en Amérique, l'accent serait mis sur l'émancipation à l'égard des parents. « Bien avant l'adolescence les parents d'ici voient d'un bon oeil que leurs enfants couchent chez un ami et vice versa, souligne M. Claes. Dans d'autres cultures ce genre de choses ne se voit pas du tout. »

Une partie de l'intimité entre les adolescents européens et leurs parents paraît forcée. Par exemple, beaucoup de jeunes Belges et Italiens n'ont tout simplement pas l'autorisation de sortir avec leurs amis pendant la semaine. Les parents québécois seraient plus permissifs. « En Europe, notamment en France, explique le chercheur, le modèle est autoritaire : 'Tu ne sortiras pas, pas de discussion !' L'idéal du parent québécois c'est plutôt le parent démocratique, pour qui tout est négociable : 'Si tu es raisonnable...' »

Une attitude qui est tout de même paradoxale quand on songe que, selon ce qu'a constaté le professeur Claes, rien ne fait plus peur aux parents québécois que le groupe d'amis de leur ado : « Les amis sont vus comme un danger potentiel, ceux qui pourraient amener leur enfant dans la drogue par exemple. »

Père manqué...

Quand on leur demande d'identifier qui est la personne de leur réseau social dont ils se sentent le plus proches, les jeunes Québécois nomment en majorité (56 %) leur meilleur ami, tandis que les jeunes Italiens choisissent (54 %) un parent ou l'autre, ou les deux. Ici comme pour beaucoup d'autres variables, les Belges se situent entre ces deux extrêmes.

De quelque pays qu'ils soient, les pères sortent écorchés de cette étude. Le père est nommé cinq fois moins que la mère comme personne la plus proche des adolescents interrogés. Et sa « cote » diminue à mesure que le jeune vieillit : chez les ados de 17 ans, à peine 2 % choisissent leur papa comme personne dont ils se sentent le plus proches...

En outre pas moins d'un tiers des jeunes rapportent vivre une situation de conflit sérieux avec leur père. « Avec le temps les pères se raidissent, avance M. Claes. Tandis que la mère évolue, change, parce qu'elle est plus proche de la vie quotidienne de ses jeunes et jase davantage avec eux. »

(1) CLAES, M., POIRIER, L., ARSENEAULT, M.-J., Les relations avec la famille et les amis : une comparaison entre adolescents québécois et européens. En attente de publication.

Cet hiver, c'est... MICHELIN

ALPIN à partir de 74,95 l'unité — Pour dimension P155/80 R13

LTX M/S pneu de camionnette à partir de 114,95 l'unité — Pour dimension P215/75 R15

X-ONE à partir de 93,95 l'unité — Pour dimension P175/70 R13

Pose et balancement inclus.

ALIGNEMENT
AMORTISSEUR
ATTACHE DE REMORQUE
BATTERIE
CARDAN/CRÉMAILLIÈRE
FREINS
PNEUS
RADIATEUR
RECYCLAGE D'ANTIGEL
SILENCIEUX
SUSPENSION
VIDANGE D'HUILE

MONSIEUR Muffler — PNEUS♦FREINS

Pour l'atelier Monsieur Muffler le plus près, composez le 593-0770

VOYEZ NOTRE ANNONCE DANS LES PAGES JAUNES

Il préfère garder son troisième rein plutôt que devenir riche

Agence France-Presse
DAMAS

Un jeune Syrien pourvu d'un troisième rein, phénomène très rare chez un homme, a refusé de le vendre pour une importante somme d'argent.

Souffrant de douleurs au dos, Mohammed cheikh Mahmoud, 29 ans, originaire de Hassaka dans le nord de la Syrie, a consulté un médecin qui a découvert au côté gauche ce troisième organe, muni d'un méat urinaire lui permettant de fonctionner normalement.

« C'est un cas rare dans le monde qui nécessite une étude approfondie, la présence d'un troisième rein arrivant surtout chez des femmes », a expliqué le médecin, cité par l'agence officielle SANA.

M. Mahmoud a décliné une offre alléchante d'un Koweitien en quête d'un rein, affirmant qu'il préférait garder ce cadeau de la nature que « devenir millionnaire ».

Nous achetons les bijoux

Nous évaluons et achetons les bijoux de familles ou de personnes depuis plus de 20 ans. Nous sommes réputés pour offrir le meilleur prix et payer sur-le-champ. Que vous ayez un seul bijou ou toute une collection à vendre, venez en discuter avec nous.

Thompson & Whetstone ltée
1117, rue Ste-Catherine O., bur. 900, Montréal 289-9761

M-2429178

CULTURE. PHYSIQUE.

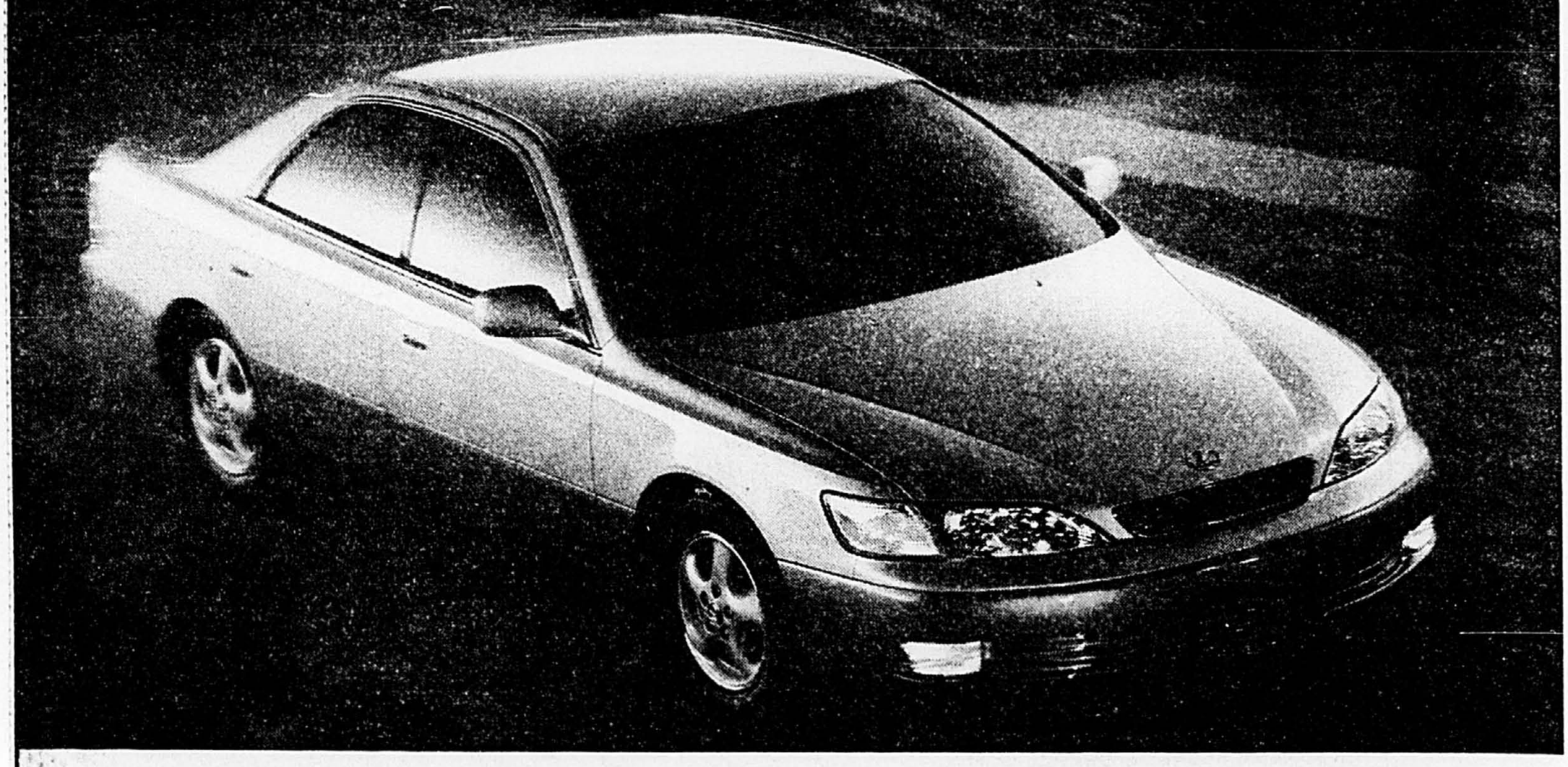

La nouvelle Lexus ES 300 :
à partir de 42 960 $*.

Luxe et plaisir. Élégance et vigueur. Voilà ce qui définit la toute nouvelle Lexus ES 300. Redessinée et repensée, elle renferme d'innombrables améliorations dont une suspension révolutionnaire qui assure l'équilibre entre stabilité, confort et tenue de route. Riche et sportive, elle dégage la classe et respire la confiance. Elle intègre technologie et raffinement aux sensations exaltantes d'une voiture qui réagit aux moindres désirs du conducteur.

La Lexus ES 300 est le reflet de l'être qui la conduit. Intellect et muscle. Raison et passion.

LEXUS
À la conquête de la perfection

Informez-vous et demandez notre brochure :
1 800 26-LEXUS

*Prix de détail suggéré du fabricant pour une Lexus ES 300 (modèle : BF22GP-BK/BM/BO). Ce prix exclut les frais d'immatriculation, les assurances, les taxes applicables et les frais de transport et de livraison. Le concessionnaire peut vendre à prix inférieur.

Les pyramides d'Égypte, courtoisie de British Airways

Jusqu'au 28 février 1997, vous pourriez gagner* un voyage aller-retour en classe Affaires pour deux personnes pour voir de vos propres yeux l'une des 7 merveilles du monde de Canadien International. Chaque vol effectué avec Canadien International ou l'un de ses partenaires autorisés, n'importe où au Canada ou dans le monde, vous donne une chance de gagner.

De plus, en tant que membre du programme Canadien Plus, obtenez plus de points jusqu'au 28 février 1997 !

Nombre de vols (aller simple)**		Points en prime obtenus	Pour un total de
A	7 à 10	2 500	2 500
B	11 à 14	5 000	7 500
C	15 à 22	7 500	15 000
D	23 à 46	10 000	25 000
E	47 et plus	En plus des points en prime pour le niveau "D", 2 billets en classe Affaires	

** Les vols doivent être portés à votre compte Canadien Plus pour être admissibles.

Vous pourriez GAGNER un voyage vers l'une des 7 merveilles du monde de Canadi>n

Vous pourriez aussi obtenir un voyage gratuit pour deux !

Pour les 49 premiers membres Canadien Plus qui effectueront 47 vols ou plus d'ici le 28 février 1997 : *un voyage d'une semaine (approximativement) pour deux (en classe Affaires) vers l'une des 7 merveilles du monde de Canadien incluant hôtel et transport terrestre OU deux billets en classe Affaires vers n'importe quelle destination desservie par Canadien International ou l'un de ses partenaires Canadien Plus.*

Pour tous les membres Canadien Plus suivants qui effectueront 47 vols ou plus d'ici le 28 février 1997 *deux billets en classe Affaires vers n'importe quelle destination desservie par Canadien International ou l'un de ses partenaires Canadien Plus.*

Pour de plus amples renseignements, composez le 1 800 472-9241.

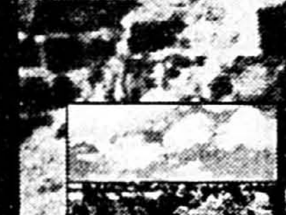

> Le Grand Canyon aux Etats-Unis
Tirage le 18 octobre 1996

> La Grande Barrière de corail en Australie
Tirage le 1er novembre 1996

> La baie de Rio de Janeiro au Brésil
Tirage le 15 novembre 1996

> Le Taj Mahal en Inde
Tirage le 29 novembre 1996

> La Grande Muraille de Chine
Tirage le 13 décembre 1996

> Les pyramides d'Égypte
Tirage le 10 janvier 1997

> Stonehenge en Grande-Bretagne
Tirage le 24 janvier 1997

✓ Le choix du gagnant parmi les 7 merveilles du monde de Canadi>n, tirage le 1er mars 1997

Canadi>n
Pour voyager comme vous l'aimez

AIR NEW ZEALAND · AmericanAirlines · BRITISH AIRWAYS · QANTAS

*Valeur approximative de chaque voyage : 7 000 $. Aucun achat requis. Pour participer sans achat ou pour recevoir les règlements complets de ce concours et tous les détails, envoyez une enveloppe pré-affranchie et pré-adressée à : Concours «Les 7 merveilles du monde de Canadien International», B.P. 97, Succursale A, Etobicoke (Ontario), M9C 4V2. Vous devez être membre du programme Canadien Plus pour participer. L'adhésion est gratuite. Pour que vos vols soient identifiés et enregistrés automatiquement, vous devez accumuler des points Canadien Plus. Programme augmenté de classe Économie à classe Affaires. Canadi>n est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International ltée.

Voilà ce que 97 vous réserve.

Altima GXE 1997

299$ par mois*

Location de 36 mois
Transport et préparation inclus

- Moteur 16 soupapes, DACT (150 ch.)
- Transmission automatique
- Deux coussins gonflables
- Climatiseur sans CFC
- Groupe électrique
- Radiocassette MA/MF/4 haut-parleurs
- Régulateur de vitesse

- Moteur V6, 3,0 litres (190 ch.)
- Transmission automatique
- Deux coussins gonflables
- Climatiseur sans CFC
- Groupe électrique
- Sièges avant chauffants
- Système antivol

Maxima GXE 1997

399$ par mois**

Location de 24 mois
Transport et préparation inclus

Votre *très* sympathique concessionnaire NISSAN

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture. *Location de 36 mois pour une Altima GXE 1997 avec boîte automatique. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 2 500 $ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 350 $ requis. Limite de 60 000 km. Frais de 8 cents du kilomètre excédentaire. Valeur garantie de 14 021,28 $. Sur approbation de crédit par NCFI. **Location de 24 mois pour une Maxima GXE 1997 avec boîte automatique et ensemble agrément. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 2 000 $ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 450 $ requis. Limite de 40 000 km. Frais de 8 cents du kilomètre excédentaire. Valeur garantie de 22 129,28 $. Sur approbation de crédit par NCFI. Informez-vous sur les possibilités de location sans acompte auprès de votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h HE).

Les Canadiens voteraient pour Bill Clinton comme président des États-Unis

SONDAGE GALLUP

Une forte majorité de Canadiens aimeraient voir le président Bill Clinton réélu pour un deuxième mandat à la Maison-Blanche. Cette opinion est exprimée par les personnes interrogées par la maison Gallup environ un mois avant que les Américains ne se rendent aux urnes.

Le sondage révèle que 60 % des Canadiens optent pour Bill Clinton. Son rival républicain Bob Dole recueille l'appui de seulement 10 % des Canadiens, soit à peine trois p. cent de plus que de Ross Perot, du Parti de la réforme nouvellement créé. En outre, 23 % des Canadiens n'ont pas d'opinion précise sur la question. En tout cas, c'est nettement moins que les 36 % de Canadiens qui n'ont pas d'opinion sur le parti fédéral canadien qu'ils seraient prêts à soutenir advenant des élections au Canada.

La maison Gallup aux États-Unis effectue des sondages continuels sur les intentions de vote des Américains et les résultats des entrevues faites entre le 16 et le 17 octobre donnent une confortable avance à Bill Clinton. Plus précisément, 51 % des électeurs probables soutiennent le président actuel, par rapport à 36 % qui accorderent leurs suffrages à Dole et à 8 % qui favorisent Ross Perot (5 % sont indécis).

En juin 1992, Gallup avait posé la même question aux Canadiens et 30 % avaient alors voté pour George Bush, le président sortant. Seulement 14 % appuyaient Clinton, tandis que 20 % favorisaient Ross Perot.

Les résultats de ce sondage sont fondés sur des entrevues téléphoniques faites auprès de 1004 personnes entre le 30 septembre et le 5 octobre. La marge d'erreur est de 3,1 % , 19 fois sur 20. Au Québec, 268 entrevues seulement ont été faites et la marge d'erreur est de 6 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

CRTC **AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE** Canada

Avis d'audience publique CRTC 1996-12-1. Le CRTC tiendra une audience publique à partir du 2 décembre 1996, 9H00, au Holiday Inn Select, 99, avenue Viger, Montréal (Qc.), afin d'étudier ce qui suit: 50. À L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande présentée par **ALPHASTAR CANADA INC.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de distribution par satellite de radiodiffusion direct (SRD) de langues anglaise et française. L'entreprise distribuerait des services de programmation de base et facultatifs, incluant des services de réseaux nationaux de télévision de langues anglaise et française, des services canadiens spécialisés de télévision payante et à la carte distribués par SRD, des services de programmation sonore et des services de programmation étrangère autorisés. EXAMEN DE LA DEMANDE: 775 e., rue Main, Milton (Ont.) 51. À L'ENSEMBLE DU CANADA. Demande présentée par **ALPHASTAR CANADA INC.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de télévision à la carte par satellite de radiodiffusion direct (SRD) de langues anglaise et française. Le service proposé offrirait de 10 à 15 canaux à la carte et serait offert aux abonnés de SRD sur une base facultative et que la structure tarifaire dépendra du marché. EXAMEN DE LA DEMANDE: 775 e., rue Main, Milton (Ont.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC à Hull, (819) 997-2429; et au bureau du CRTC à Montréal: (514) 283-6607. Les interventions écrites, accompagnées d'une preuve qu'une copie conforme a été envoyée au requérant doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 **au plus tard le 12 novembre 1996.** Les personnes qui désirent comparaître à l'audience et qui requièrent des auxiliaires de communication doivent en aviser le CRTC au plus tard 20 jours avant le début de l'audience. Il est possible que des intervenants dont les observations sont claires et complètes ne soient pas appelés à comparaître devant le Conseil. Cependant, toutes les interventions seront prises en considération lors de ses délibérations. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull par telephone au (819) 997-0313, telec.: (819) 994-0218, ATS (819) 994-0423.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

96LD39

Le groupe de Rupert Murdoch « scandalisé » par l'action du fisc israélien

Agence France-Presse
LONDRES

Le groupe du magnat de la presse australo-américain Rupert Murdoch s'est déclaré, hier soir, « scandalisé » par l'action menée en Israel par les inspecteurs du fisc contre l'une de ses sociétés, News Datacom Research.

« Nous sommes scandalisés qu'en dépit de notre totale coopération avec le fisc israélien (...) il ait mené cette action d'envergure contre la société et ses employés », indique un communiqué du groupe News Corporation publié à Londres qui affirme que le fisc israélien lui avait assuré « il y a trois semaines » qu'aucune enquête n'était menée contre l'entreprise.

Le communiqué laisse entendre que l'un des anciens employés du groupe est à l'origine de cette action afin que News Corporation abandonne une poursuite judiciaire à son encontre.

Les inspecteurs israéliens ont perquisitionné les locaux de la société News Datacom à Jérusalem et Haïfa, saisissant des dizaines de caisses de documents. Des suspects ont été interrogés par la police, qui a reçu l'ordre d'appréhender M. Murdoch s'il se présentait en Israël. Aucun mandat international n'a cependant été lancé.

Le fisc soupçonne notamment News Datacom, qui emploie quelque 180 personnes dans le pays, d'avoir transmis à ses filiales à Hong Kong et en Grande-Bretagne le produit de ses recherches réalisées en Israël, pour échapper aux taxes locales plus élevées.

Rappel de chandelles

Canadian Tire et Candle-Lite ont annoncé hier le rappel volontaire des chandelles Clearfire, vendues pour la première fois pendant la période des Fêtes de 1995, car on aurait observé des poussées de flammes excessives et des cassures.

Le produit a été vendu dans les magasins Canadian Tire sous les numéros 53-0926, 53-0927, 53-0928 et 53-0929. Il s'agit d'une chandelle faite d'une substance claire semblable à du gel présentée dans un petit contenant de verre et offerte en deux versions : rouge au parfum de cidre et vert au parfum d'épinette.

Le contenant de ces chandelles n'est pas muni d'un couvercle de plastique. Les nouvelles chandelles Clearfire améliorées sont munies d'un couvercle de plastique ; elles ne cassent pas et ne brûlent pas d'une manière excessive.

Les chandelles Clearfire vendues actuellement dans les magasins Canadian Tire ne sont pas visées par ce rappel. Les consommateurs visés par le rappel sont invités à composer le 1 800 866-6654 pour obtenir des renseignements sur le remboursement de leur achat.

Les produits ne doivent pas être retournés aux magasins associés Canadian Tire.

Indemnité de l'armée

Un tribunal d'appel des droits de la personne a ordonné aux Forces canadiennes de verser à Paul Lagacé la somme de 3500 dollars, à la suite d'une plainte pour motif de discrimination.

Dans sa plainte, ce citoyen de North Bay disait avoir été tenu à l'écart d'un programme de formation d'officiers parce qu'il vivait en concubinage.

« Le fait de décourager un membre des Forces canadiennes (...) est une pratique odieuse qui ne doit pas être permise », signale le tribunal.

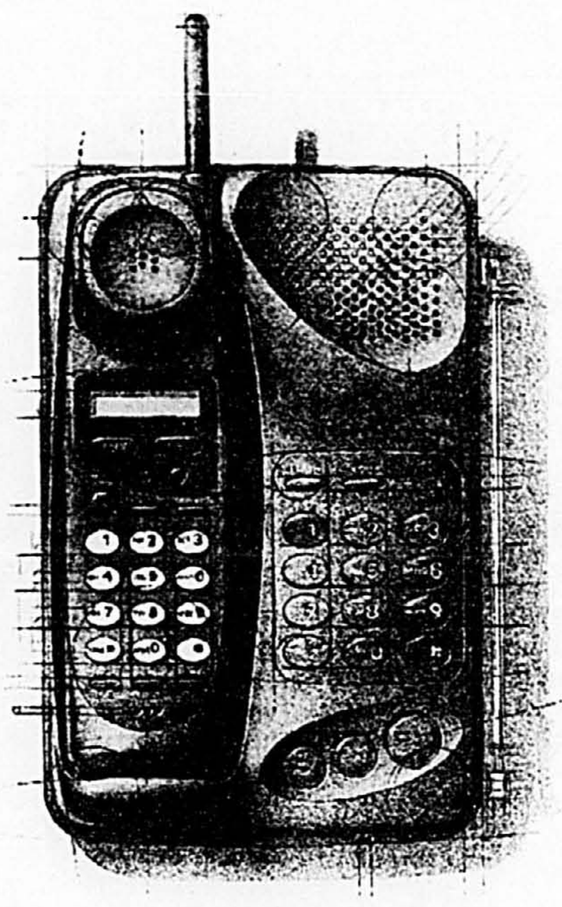

Sans fil

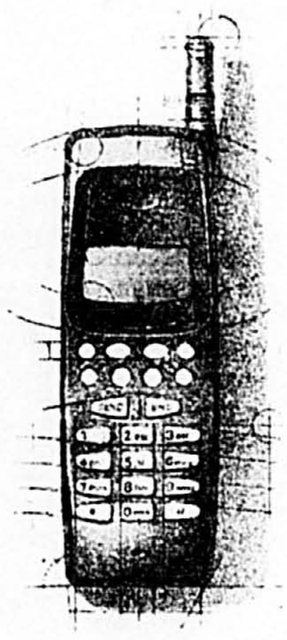

Cellulaire

Converto

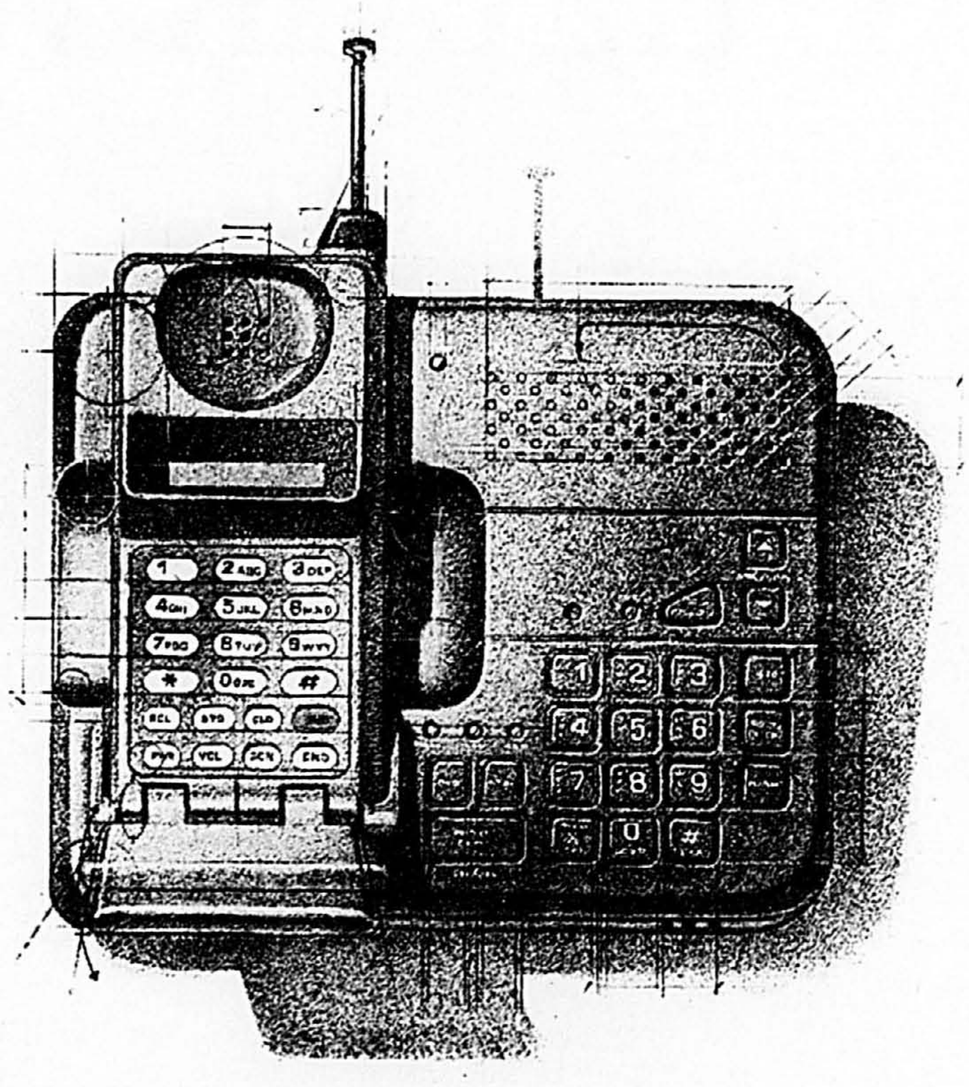

Un petit nouveau, promis à un grand avenir.

Voici Converto : un appareil hybride qui fonctionne comme un téléphone sans fil quand vous êtes à la maison et comme un cellulaire quand vous sortez. Vous avez donc un appareil, mais deux façons de communiquer.

Sur la route, vous profitez des nombreux avantages du réseau cellulaire de *Bell Mobilité*. À la maison, dans un rayon d'environ 300 mètres de la station de base Converto, vous ne payez aucuns frais de temps d'antenne.

Ainsi, avec un seul numéro de cellulaire, on peut vous joindre partout. Et grâce à son afficheur, votre Converto vous indique s'il fonctionne en mode conventionnel ou cellulaire.

Enfin, puisque la plupart de nos forfaits conviennent à Converto, il suffit de choisir celui qu'il vous faut.

Vous aimeriez vous convertir à Converto ? Passez voir l'un de nos dépositaires ou composez le 1 800 667-0123.

Bell *Mobilité*

PHOTO AP

Hier, les Belges se sont mobilisés pour le huitième jour consécutif pour protester contre le dessaisissement du juge Jean-Marc Connerotte dans l'affaire Dutroux. À Veurne notamment, près de la côte, 1200 étudiants ont défilé en silence.

La Belgique promet de réformer son système judiciaire

Associated Press
BRUXELLES

Au lendemain de la « Marche blanche« qui a réuni plus de 250 000 personnes à Bruxelles, le gouvernement belge a promis lundi de réformer le système judiciaire du pays et de sanctionner tous les coupables dans l'affaire Dutroux.

Le premier ministre belge Jean-Luc Dehaene a renouvelé son engagement envers les victimes de pédophiles, en promettant des sanctions contre tous les coupables. Il a également annoncé « un certain nombre de réformes pour pallier les dysfonctionnements de la justice » et pour mettre fin à l'influence des partis politiques.

« Nous sanctionnerons clairement là où des fautes auront été faites durant l'enquête et la justice ne sera pas entravée », a assuré M. Dehaene, qui a vu dans la manifestation de ses concitoyens « un signal clair et positif (...) d'autant plus impressionnant que ça s'est déroulé dans le calme ».

Le premier ministre belge a annoncé qu'il allait « déposer rapidement une proposition de loi » devant l'Assemblée pour réviser la législation en faveur des victimes de la pédophilie, car « la justice ne s'est pas toujours adaptée à l'évolution de la société », a-t-il expliqué. Il a également promis la création en Belgique d'une organisation pour rechercher les enfants disparus.

De son côté, l'Union européenne a fait savoir qu'elle envisageait la mise sur pied d'un registre des enfants disparus, qui serait géré par la « police communautaire », Europol.

« Nous allons travailler », a confirmé le ministre de la Justice Stefaan De Clerck avant de présider une réunion surprise avec les principaux magistrats du pays.

Les familles des victimes de Marc Dutroux se sont félicitées de ces initiatives, mais ont averti qu'elles allaient continuer à surveiller le gouvernement. Le père de Mélissa, l'une des jeunes victimes du pédophile, a estimé sur France-2 qu'il existe aujourd'hui « une crise de confiance, une grosse cassure entre le citoyen et l'appareil judiciaire et politique belge ».

« On ne veut pas juste de l'aide aux victimes, on veut que la partie civile ait les mêmes droits qu'un inculpé », a déclaré Gino Russo, qui souhaite « redonner à l'enfant et à la protection de l'enfant sa juste valeur ».

Les autres pays européens « ne doivent pas rester spectateurs de ce qui se passe en Belgique ». La prise de conscience belge doit « faire tache d'huile et se répandre en Europe », a ajouté M. Russo.

Hier, les Belges se sont mobilisés pour le huitième jour consécutif pour protester contre le dessaisissement du juge Jean-Marc Connerotte et pour demander une révision du système judiciaire. À Aarschot, dans le nord du pays, une manifestation a réuni 6000 étudiants et pompiers. Le tribunal de Dendermonde, dans l'ouest, a été bombardé d'oeufs et de tomates. À Veurne, près de la côte, 1200 personnes ont défilé en silence. Dans une dizaine de villes du pays, les conducteurs de bus et de trains ont organisé des grèves sauvages pour exprimer leur soutien aux familles des victimes.

Une dizaine de personnes ont jusqu'ici été arrêtées dans le cadre de l'affaire Dutroux. Les enquêteurs ont établi qu'au moins quatre des fillettes enlevées par le pédophile ont été assassinées. Une demi-douzaine d'autres sont toujours portées disparues.

Les parents des enfants disparus rallient les Belges en colère

Agence France-Presse
BRUXELLES

Les parents des enfants disparus en Belgique, sortis de l'anonymat par l'affaire du pédophile Marc Dutroux, ont acquis dans leur pays une stature de véritables héros, renforcée par le raz-de-marée de la « Marche blanche » qui a déferlé dimanche dans les rues de Bruxelles.

Dix millions de Belges ont repris à leur compte les longs mois de combat pour une justice plus humaine menés par Gino et Carine Russo, Jean-Denis et Louisa Lejeune ou Pol et Betty Marchal, parents de Melissa, Julie et An, trois des victimes de Dutroux.

Cristallisée dans la « Marche blanche » pour les enfants disparus, cette communion est renforcée par l'attitude de ces parents. Unis dans la douleur, ceux-ci ont pris le soin, depuis le début de l'affaire Dutroux, d'éviter toute dérive populiste, un geste unanimement salué par les médias.

« Je pense qu'on forme une équipe extraordinaire », confiait hier l'une des organisatrices de la manifestation de dimanche, Marie-Noëlle Bouzet, mère d'Elisabeth Brichet, une fillette disparue en 1989 à l'âge de 12 ans près de Namur (sud).

Dans une société belge très stratifiée, Gino Russo, le métallurgiste d'origine italienne au visage de « playboy », Jean-Denis Lejeune, l'ancien pompier et garagiste liégeois, ou Pol Marchal, l'instituteur flamand quadragénaire à l'allure pastorale, ont transgressé les barrières sociales.

« Tenez bon, on est avec vous ! », « Maintenant, il faut aller jusqu'au bout » : chacune de leurs interventions publiques suscite les mêmes réactions d'une population touchée dans sa chair par la mort atroce de Julie, Melissa ou An, dont les portraits sont encore affichés dans tout le pays.

Cet élan national d'émotion, du jamais vu en Belgique depuis la mort du roi Baudouin en 1993, a débouché sur de multiples gestes de solidarité, comme celui des ouvriers de Ferblatil, l'usine de Seraing (est) où travaillait Gino Russo, qui se cotisent depuis plus d'un an pour payer son salaire.

Le mouvement est d'autant plus vif que les parents des victimes de Dutroux, comme ceux dont les enfants n'ont jamais été retrouvés, ont su garder une simplicité parfois désarmante.

Apprenant la découverte du corps de sa fille An le 3 septembre dernier, Pol Marchal est sorti de sa maison de Hasselt (est) assiégée par les journalistes, pour tenir, la voix sanglotante, une conférence de presse improvisée.

Harassé par la pression médiatique qui a atteint son paroxysme avec la « Marche blanche », Jean-Denis Lejeune s'est écroulé de sommeil dimanche soir sur le plateau de la chaîne de télévision privée RTL-TVI. Réveillé par le présentateur, il n'a pu réprimer un fou rire nerveux.

Quelques heures auparavant, la foule bruxelloise lui avait réservé une ovation lorsqu'il l'avait remercié de ces quelques mots : « Je viens de recevoir un message de Julie et elle est très fière de vous. » Gino Russo avait eu droit au même accueil, en clamant de sa voix nasillarde devenue familière à tous les Belges un sobre : « Melissa, je t'aime ! »

La popularité des familles a par ailleurs été renforcée par leur dignité dans une épreuve, où elles ont su éviter toute dérive populiste et toute récupération politique.

Nabela Benaissa, 18 ans, soeur de la petite Marocaine Loubna disparue à 9 ans en 1992 à Bruxelles, est ainsi devenue avec son voile islamique un symbole de modération, par ses appels au calme après le dessaisissement la semaine dernière du juge Jean-Marc Connerotte dans l'affaire Dutroux.

« Aujourd'hui, nous nous battons pour que tous les enfants soient considérés comme des petits princes et des petites princesses », déclarait dimanche Carine Russo, la mère de Melissa. « Les politiques ne vont pas nous récupérer, c'est nous qui les récupérerons le moment venu », répète à l'envi son époux.

« Les parents ont une crédibilité extraordinaire, à une époque où l'État n'en a plus », a estimé hier Guy Haarscher, philosophe à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

P'tit plan va loin.

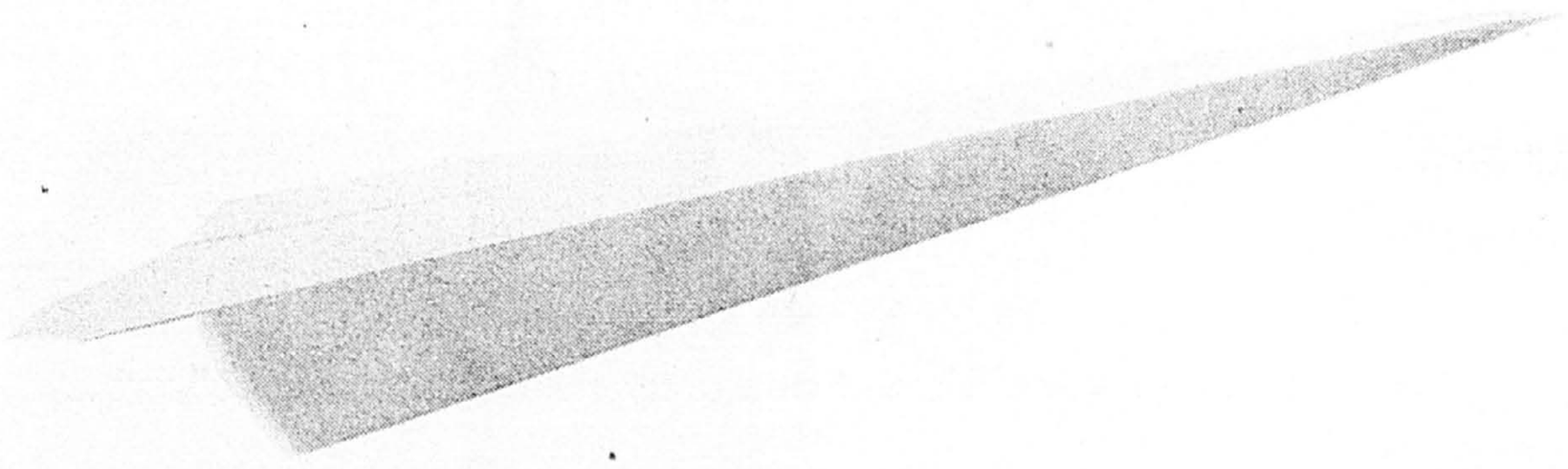

Adhérez au PEP.

Vous trouvez difficile de mettre de l'argent de côté ? Découvrez le PEP, le Plan Épargne Placement, maintenant **offert toute l'année**, et commencez à épargner à votre rythme dès aujourd'hui. En plus d'obtenir un **taux d'intérêt ajusté au marché**, vous pourrez économiser pour ce projet qui vous tient tant à cœur. Avec le PEP, vous verrez, vous irez loin !

Le plan est simple : **choisissez le montant et la fréquence** des prélèvements qui seront faits directement de votre compte bancaire. **Plus vous accumulez d'argent, plus votre taux d'intérêt est élevé** ! Intéressant, non ?

Géré par Placements Québec, le PEP vous permet de **retirer des fonds en tout temps**, sur un simple coup de téléphone. Les montants encaissés sont versés directement dans votre compte, généralement **en 24 heures**. Vous pouvez aussi placer votre PEP dans le nouveau Régime d'épargne-retraite du gouvernement du Québec **(REER)**.

Pour adhérer au PEP, rendez-vous dans une institution financière, chez un courtier en valeurs mobilières, un intermédiaire en assurance ou appelez Placements Québec **du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 17 h.**

ENCAISSABLE EN TOUT TEMPS

1 800 463-5229

PLACEMENTS QUÉBEC
Notre intérêt à tous

http://www.placementsqc.gouv.qc.ca

LE PLAN ÉPARGNE PLACEMENT Québec

Deux Belges condamnés pour viols de mineurs

Agence France-Presse
BRUXELLES

Deux Belges accusés de faits de pédophilie à l'encontre de jeunes enfants ont été condamnés, hier, à des peines de prison par le tribunal correctionnel de Bruges (nord-ouest de la Belgique), a-t-on appris de source judiciaire.

Le premier pédophile, âgé de 46 ans, a écopé sept ans de prison après avoir été reconnu coupable de viols répétés durant sept ans sur des mineurs de son entourage. Il devra en outre verser aux victimes la somme de 250 000 francs belges (environ 8000 dollars) de dommages et intérêts.

L'autre pédophile, âgé de 29 ans, a été condamné à cinq ans de prison pour avoir violé deux enfants de moins de 10 ans. Le tribunal correctionnel a en outre requis qu'il verse 460 000 francs belges (quelque 15 000 dollars) de dédommagement à ses victimes ainsi qu'à leurs parents, a-t-on appris de même source.

Deux millions d'enfants au travail dangereux aux Philippines

Agence France-Presse
MANILLE

Le Conseil philippin pour la protection de l'enfance a annoncé hier que 2,2 millions d'enfants travaillent dans des conditions dangereuses aux Philippines.

Divina Caalim, directrice du Conseil, a déclaré que, selon les données fournies pour 1995 par le Bureau national des statistiques, 3,7 millions d'enfants travaillaient l'an dernier aux Philippines, contre un total de 2,1 millions enregistré en 1990 lors de la précédente étude.

Selon l'étude menée en 1995, 2,2 millions d'enfants travaillent dans des conditions dangereuses dans l'industrie chimique, la pêche en haute mer, les usines, mines et carrières.

Selon le Département de la protection sociale, le nombre de cas d'abus contre des enfants a augmenté de 46 % en un an, avec 3040 cas recensés l'an dernier contre 1644 en 1994.

Sur les 3040 cas recensés en 1995, 2272 étaient des cas d'abus sexuel, 658 des cas de violences physiques et 46 concernaient des enfants au travail.

Un passeur de drogue en meurt

Agence France-Presse
SCHIPHOL, Pays-Bas

Un Colombien de 28 ans qui avait ingurgité 133 boulettes renfermant de la cocaïne est décédé hier dans un avion assurant la liaison entre Bogota et Amsterdam, après la rupture de plusieurs boulettes dans son estomac, a indiqué la gendarmerie de l'aéroport.

« Le nombre de boulettes ingurgitées était très important, comparativement aux autres affaires de ce genre que nous avons eu à traiter », a expliqué M. Gert Pielage, porte-parole de la gendarmerie, qui n'a toutefois pas pu indiquer quelle était la quantité de cocaïne ainsi transportée. Le passeur de drogue, qui avait embarqué à Bogota, était mort deux heures avant l'atterrissage aux Pays-Bas, malgré les tentatives de réanimation de l'équipage.

Sadomasochistes à la Cour de Strasbourg

Agence France-Presse
STRASBOURG

Des homosexuels britanniques ont défendu hier, à Strasbourg, leurs droits d'exercer librement des pratiques sadomasochistes, lors d'une audience publique devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Trois d'entre eux, Roland Jaggard, 53 ans, Anthony Brown, 61 ans, et Colin Laskey (aujourd'hui décédé) avaient été condamnés à des peines de prison pour coups et blessures en 1990 par la justice britannique pour ces pratiques qui tombent sous le coup de la loi de 1861 interdisant les atteintes à l'intégrité physique des personnes.

Roland Jaggard et Anthony Brown, présents à l'audience, ont déclaré qu'ils avaient porté l'affaire devant la Cour strasbourgeoise car selon eux, leur condamnation constitue une violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme qui garantit le droit à la vie privée.

« Nous espérons que l'arrêt de la cour poussera le gouvernement britannique à changer la loi en ce domaine », a indiqué M. Jaggard. « Il existe en ce moment une évolution dans les mentalités en Angleterre qui est favorable à ce changement, mais le gouvernement actuel n'est pas prêt à modifier la loi spontanément, sans une intervention de la Cour européenne », a-t-il dit.

Les trois hommes étaient membres d'un club d'homosexuels qui s'infligeaient depuis une dizaine d'années, entre eux, en privé et avec le consentement de chacun, des sévices sur les parties génitales : percements avec des aiguilles, des épingles de sûreté ou des hameçons, brûlures avec de la cire chaude, des lampes à souder ou du papier émeri, flagellations sur tout le corps avec des ceintures cloûtées.

Ces séances avaient fait l'objet d'enregistrements vidéo à usage privé dont l'un tomba fortuitement entre les mains de la police. Cette dernière lança des poursuites contre seize membres du club.

Pour le représentant du gouvernement britannique, M. D. Pannick, « la torture est le véritable mot qui convient pour décrire ces pratiques ». « L'État est parfaitement en droit d'interdire ce type de pratiques, qu'il y ait consentement ou non des victimes... »

La Fédération des policiers n'apprécie pas les propos du ministre

GILLES PAQUIN

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, suscite inutilement des rivalités entre les divers syndicats municipaux en s'en prenant aux augmentations de salaires des policiers, soutient le président de la Fédération des policiers du Québec, Michel Martin.

Il réagissait ainsi aux propos tenus par M. Perreault, la fin de semaine dernière, laissant entendre que les hausses de salaires consenties aux policiers municipaux « cannibalisaient » les revenus des autres groupes de travailleurs.

Selon lui, plus de 90 % des conventions collectives des syndicats de policiers sont négociées de gré à gré, ceux-ci acceptant souvent de faire des concessions ailleurs pour obtenir un avantage salarial.

Il cite en exemple le cas des policiers de la Communauté urbaine de Montréal qui consentaient récemment à l'embauche d'une centaine d'auxiliaires. Ces derniers toucheront un salaire inférieur (14 000 $ de moins) pour effectuer des tâches présentement confiées à des policiers réguliers.

D'après M. Martin, la seule raison qui puisse expliquer la sortie du ministre c'est qu'il cherche à se protéger face aux revendications salariales des policiers de la Sûreté du Québec.

« Ce que le ministre ne dit pas c'est qu'il a lui-même accepté d'ouvrir la convention collective des policiers de la SQ pour réviser leur traitement et qu'il s'est engagé à maintenir un plancher d'emploi de 4000 personnes », ajoute M. Martin.

Or la SQ n'a aucunement besoin de conserver une force de 4000 policiers, poursuit M. Martin. Le ministre cherche donc des façons de se tirer de cette situation en nivelant par le bas et en reportant le problème à plus tard.

Au fond, les difficultés du ministre proviennent du fait qu'il traite de ces questions à la pièce plutôt que de considérer les choses dans leur ensemble, affirme M. Martin. C'est pour cette raison que la Fédération lui demande encore une fois de convoquer des états généraux sur les services de police.

Tout doit être mis sur la table, de conclure M. Martin. Il faut discuter de la structure policière, de la responsabilité de la SQ par rapport aux corps municipaux et du financement des forces policières régionales.

ACURA

Passez vite à l'action

"LA LIMOUSINE DES PETITS BUDGETS"* est arrivée!

LA NOUVELLE 1,6EL 1997
- Charme à l'européenne
- Moteur ACT avec VTEC
- Suspension à double fourchette indépendante aux 4 roues
- Radiaux performants de 15 pouces
- Accès sans clef avec télécommande
- Système antivol
- Rétroviseurs de portières assistés et chauffés
- Régulateur de vitesse
- Lève-glaces électriques
- Antenne imprimée
- Verrouillage centralisé

Nouveau!
Acura 1,6EL 1997
17 800$ T.T.P. EN SUS

* Titre d'un article écrit par Denis Duquet dans La Presse du 23 septembre 1996.

Les modèles offerts peuvent différer des illustrations

Pour un temps limité
Acura 1,6EL 1997
278$* PAR MOIS / 36 MOIS

Transport et préparation inclus

Tarif de location-bail de 36 mois (total des paiements: 10 008 $), pour le modèle MB454V. Un acompte de 1 450 $, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis.

*Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 $ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit.

ACURA
Une vision qui inspire un élan de passion.

ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean,
Dollard-des-Ormeaux. 696-7777

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est,
Anjou. 354-8811

ACURA CASAVANT
2499, boul. Casavant O.,
St-Hyacinthe. 771-0101

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie,
Blainville. 435-4455

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean Talon O.,
Montréal. 340-1344

Abandon du recours contre le policier américain agressif

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'affaire de E. W. Amenquaz, ce policier de l'État de New York qui avait défrayé les manchettes l'été dernier en raison de son comportement agressif envers les conducteurs québécois, risque de ne pas avoir de suite. La mise en place d'un recours collectif a été complètement abandonnée.

L'avocat Jean-Pierre Rancourt, qui s'était montré interessé à représenter les différents plaignants, un groupe de quatre personnes, a mis fin à ses démarches. « On avait pourtant un très bon dossier entre les mains. Il aurait fallu, toutefois, que tous les plaignants se mettent ensemble. Il n'y a pas eu de solidarité », a-t-il expliqué, lors d'un entretien téléphonique.

Me Rancourt n'a jamais été en mesure de rassembler les différents plaignants afin de faire front commun et entreprendre une démarche de recours collectif. « Je trouve ça un peu drôle. On dirait qu'il s'est passé quelque chose. Les enquêteurs de New York qui sont venus au Québec afin d'interroger les différents plaignants ont peut-être proposé un terrain d'entente à ces gens. C'est quelque chose de possible », a-t-il avancé.

Le policier-patrouilleur E. W. Armenquaz, qui travaille sur les routes de l'État de New York, remettait des contraventions suspectes, pour excès de vitesse, aux conducteurs québécois. Il profitait de l'occasion, semble-t-il, pour utiliser un langage vulgaire et être particulièrement agressif.

Chauffeuse de taxi agressée

Presse Canadienne
QUÉBEC

Une chauffeuse de taxi a été agressée à coups de poing en pleine nuit par un client qu'elle venait de reconduire. L'homme n'en est pas resté là, puisqu'il est ensuite entré chez lui et en est ressorti avec un bâton de baseball, avec lequel il a frappé la voiture d'un collègue venu en renfort.

L'homme de 40 ans de Québec devra répondre d'accusations de voies de faits, menaces de mort et méfaits sur un véhicule.

L'histoire a commencé lorsque l'employée de la compagnie Taxi Québec est allée cueillir le client à un bar vers 3h hier.

Darie Bertrand a demandé à être conduit près de la rivière Saint-Charles. Arrivée à cet endroit, la femme a demandé si elle devait tourner à droite ou à gauche. Elle n'a eu pour toute réponse qu'une gifle au visage.

Tous deux sont sortis de la voiture. À l'extérieur, l'homme lui aurait encore tordu le poignet et donné des coups de poing, toujours au visage.

Taux minimums garantis pour dix ans

Des taux minimums garantis pour dix ans vous assurent que les taux affichés dans cette offre ne baisseront jamais, et qu'ils peuvent être haussés si les conditions du marché le justifient. Sur une période de 10 ans, les obligations à intérêt composé rapporteront un taux de rendement annuel composé minimum de 6,21%. Comme toujours, les Obligations d'épargne du Canada sont encaissables en tout temps, sans frais.

AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8	AN 9	AN 10
3,00%	4,00%	5,00%	6,00%	6,50%	6,75%	7,00%	7,25%	8,00%	8,75%

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

En vente jusqu'au 1er novembre. Composez le 1 800 575-5151 ou visitez notre site web : www.csb-sec.ca

Canada

Mauricie-Bois-Francs : une ombre au tableau

La région toujours dernière au chapitre des libérations conditionnelles

MARIE TISON
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

La Commission québécoise des libérations conditionnelles s'explique mal pourquoi le taux de réussite des libérations dans la région de la Mauricie-Bois-Francs est constamment moins élevé qu'ailleurs dans la province.

« C'est inquiétant, a commenté M. Réginald Day, le vice-président de la Commission, au cours d'une entrevue téléphonique. Il faut toujours qu'une région soit en dernière position, mais ce qui est plus troublant, c'est de voir qu'elle se maintient là depuis au moins cinq ans, bon an mal an. »

Le rapport annuel de la Commission pour 1995-96 révèle que cette année-là, moins de 69 pour cent des libérations conditionnelles en Mauricie-Bois-Francs ont été couronnées de succès. Dans l'ensemble du Québec, la moyenne des réussites s'est élevée à près de 75 pour cent, et les plus grands succès ont été enregistrés dans Laurentides-Lanaudière, avec un taux de réussite de près de 85 pour cent.

Le taux de réussite représente les libérations conditionnelles qui n'ont pas été révoquées pour cause de bris de condition ou de récidive.

Récidive

La région Mauricie-Bois-Francs se retrouve également bonne dernière lorsqu'on prend en considération uniquement les libérations conditionnelles qui n'ont pas donné lieu à une récidive.

Alors qu'au Québec, le taux de réussite moyen atteint 91 pour cent, dans la Mauricie et les Bois-Francs, ce taux se situe uniquement à 89 pour cent. C'est la Côte-Nord qui a enregistré la meilleure performance, avec un taux de réussite de 96 pour cent.

M. Day n'a pu s'expliquer les résultats obtenus en Mauricie-Bois-Francs.

« Ce n'est pas par manque de ressources de qualité, a-t-il déclaré. Ils en ont quand même plusieurs, et des bonnes. »

Il a fait valoir que Trois-Rivières disposait d'une prison moderne, que les agents de probation étaient en nombre suffisant, et qu'il y avait beaucoup de ressources communautaires dans la région, notamment pour la lutte à l'alcoolisme et à la toxicomanie.

Il a fait remarquer que des régions comme le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord n'étaient pas très choyées en terme de ressources communautaires, mais qu'elles avaient quand même des taux de réussite supérieurs.

M. Day a ajouté qu'il n'y avait pas lieu de croire que les agents de probation étaient plus sévères en Mauricie-Bois-Francs. Il a également fait observer que le taux de criminalité de cette région, lorsque calculé par mille habitants, était parmi les moins élevés de la province.

« Ce n'est pas un endroit où il se commet plus de crime qu'ailleurs, tout le contraire », a-t-il déclaré.

Révocations

Le rapport annuel 1995-96 révèle qu'au cours des cinq dernières années, le pourcentage de révocations des libérations conditionnelles pour bris de condition a augmenté au Québec. Si des bris de condition ont entraîné la révocation de moins de neuf pour cent des libérations conditionnelles en 1991-92, ils ont mis fin à 16 pour cent d'entre elles en 1995-96.

M. Day a expliqué que la réforme de la mise en liberté sous condition au Québec, en 1992, avait permis la création d'un programme de liberté sous surveillance intensive, pour ceux qui ont un dossier plus chargé.

Comme il s'agit de cas plus lourds, les agents de probation sont moins tolérants, a-t-il déclaré.

Le rapport montre cependant que le pourcentage des révocations pour récidive a diminué au Québec au cours des mêmes années, passant de neuf à huit pour cent.

M. Day a comparé ces chiffres aux statistiques qui montrent que les crimes de violence ont diminué au Canada et au Québec au cours des trois ou quatre dernières années.

« Ça se répercute aussi au niveau des libérés conditionnels », a-t-il noté.

Taux régional de réussite de la libération conditionnelle en 1995-1996

	Taux de réussite sans bris de condition ni récidive (en %)	Taux de réussite sans récidive
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	81,0	94,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74,4	92,3
Outaouais	81,1	91,5
Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec	72,4	93,4
Montérégie	78,0	89,9
Côte-Nord	74,1	96,3
Laurentides-Lanaudière	84,7	93,7
Québec et Chaudière-Appalaches	72,4	91,9
Montréal-centre et Laval	78,5	92,4
Estrie	79,4	95,4
Mauricie-Bois-Francs	68,8	89,1
Moyenne au Québec	**75,2**	**91,6**

Commission québécoise des libérations conditionnelles **(PC)**

Fonds Excelsior Scotia de croissance canadienne

« ★★★★★ » *(cote maximum),*

Globe & Mail, 17 octobre 1996, Cahier spécial sur les fonds communs de placement

Pour en savoir davantage sur les performances reconnues des 21 Fonds Excelsior Scotia, passez nous voir ou appelez-nous au **1 800 387-5004.**

Fonds Excelsior[MC] Scotia® de croissance canadienne

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
25,6 %	16,3 %	14,4 %	10,4 %

Il ne s'agit là que de l'un de nos vingt et un Fonds hautement compétitifs. Les Fonds Excelsior Scotia sont offerts dans toutes nos succursales par Placements Scotia.

Banque Scotia ®

® Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse. [MC] Marque de commerce de la Compagnie Montréal Trust du Canada. Placements Scotia usager inscrit de ces marques. Des renseignements importants sur les Fonds Excelsior Scotia sont publiés dans les prospectus simplifiés se rapportant à chaque Fonds. Ces documents peuvent être obtenus dans les succursales de la Banque Scotia. Il est conseillé d'en faire une lecture attentive. La valeur des parts et les rendements sont soumis aux fluctuations du marché. Les chiffres indiqués représentent les taux de rendement composés annuels comprenant le revenu réinvesti, à la date du 30 septembre 1996 et ne sont pas forcément indicatifs des rendements futurs.

LES LOISIRS AMIGO[MC] VOUS OFFRE

100 MINUTES D'APPELS GRATUITS

Le nouveau forfait *Les loisirs Amigo*[MC]: seulement 29,95 $ par mois avec 100 minutes d'appels locaux gratuits en soirée par mois et un nombre d'appels locaux illimités gratuits le week-end. Composez le **1 800 681-2468** pour découvrir comment vous pouvez parler plus pour moins avec Cantel.

PARLEZ PLUS POUR MOINS

CANTEL®

Appels interurbains, service de déplacement et taxes applicables en sus. Frais d'accès au système, entente à période fixe et frais de résiliation anticipée exigibles. Le forfait Les loisirs Amigo[MC] comprend 100 minutes par mois d'appels locaux en soirée et les appels locaux le week-end sans frais supplémentaires. Détails dans les magasins participants.

Nos partenaires et amis

Air Canada ▪ Air Creebec Inc. ▪ AMTelecom ▪ Annulus Games International Inc. ▪ Association canadienne des administrateurs et des administratrices d'école ▪ Association canadienne des directeurs d'école ▪ Banque Canadienne Impériale de Commerce ▪ Banque de Montréal ▪ Banque Royale du Canada ▪ BCTel ▪ Bearskin Airlines ▪ Bell Canada ▪ Borland Canada Software Inc. ▪ Brock Telecom ▪ Canadian Telephone and Supply Limited ▪ Central Point Software ▪ Cognos Inc. ▪ Compagnie pétrolière impériale Ltée. ▪ Concentric Data Systems ▪ Corel Corporation ▪ Delrina (Canada) Corporation ▪ Déménagement All Cities, Halifax ▪ Déménagement Devine Transfert Ltée. ▪ Fédération canadienne des associations foyer-école ▪ Funk Software Inc. ▪ Gardewine North ▪ Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ▪ Haventree Software Limited ▪ Hi-Tech Recycling (Canada) Limited ▪ IBM Canada Ltée. ▪ La Société Canadian Tire Limitée ▪ L'Association canadienne des commissions/conseils scolaires ▪ Les Pionniers du Téléphone -région 1 Canada ▪ Lignes aériennes Canadien International Ltée. ▪ Intel ▪ Island Tel ▪ Lotus Développement (Canada) ▪ Manitoulin Transportation ▪ Maritime Tel & Tel ▪ McAfee Canada Inc. ▪ NewTel Communications ▪ Microsoft Canada Inc. ▪ NBTel ▪ North American Van Lines Canada Limited ▪ Northern Breweries Ltd. ▪ Northern Telephone Ltd. ▪ Northern Telecom (Nortel) ▪ NorthwesTel Inc. ▪ Novell Canada Inc. ▪ Olivetti Canada Limited ▪ Ontario Hydro ▪ Oracle Corporation Canada Inc. ▪ Québec Téléphone ▪ SaskTel ▪ Shell Canada Limited ▪ Société des chemins de fer nationaux du Canada ▪ Société du téléphone du Manitoba ▪ Stentor ▪ Télébec ▪ Teledirect Inc. ▪ TELUS ▪ Van Kam Freightways ▪ Voyageur Colonial Limited ▪ Wang Canada Limited

Les entreprises canadiennes sont au premier rang

Une meilleure école de pensée

Le **Programme des ordinateurs pour les écoles** réunit des bénévoles ainsi que des sociétés et des gouvernements dans le cadre d'un partenariat visant à fournir du matériel informatique et des logiciels excédentaires aux écoles et aux bibliothèques publiques du Canada.

Ce programme unique contribue énormément à pallier le manque d'ordinateurs dans nos écoles et permet à nos élèves de développer les compétences et d'acquérir l'avantage concurrentiel nécessaire pour réussir sur le marché du travail technicisé d'aujourd'hui.

Remarquable contribution des entreprises canadiennes

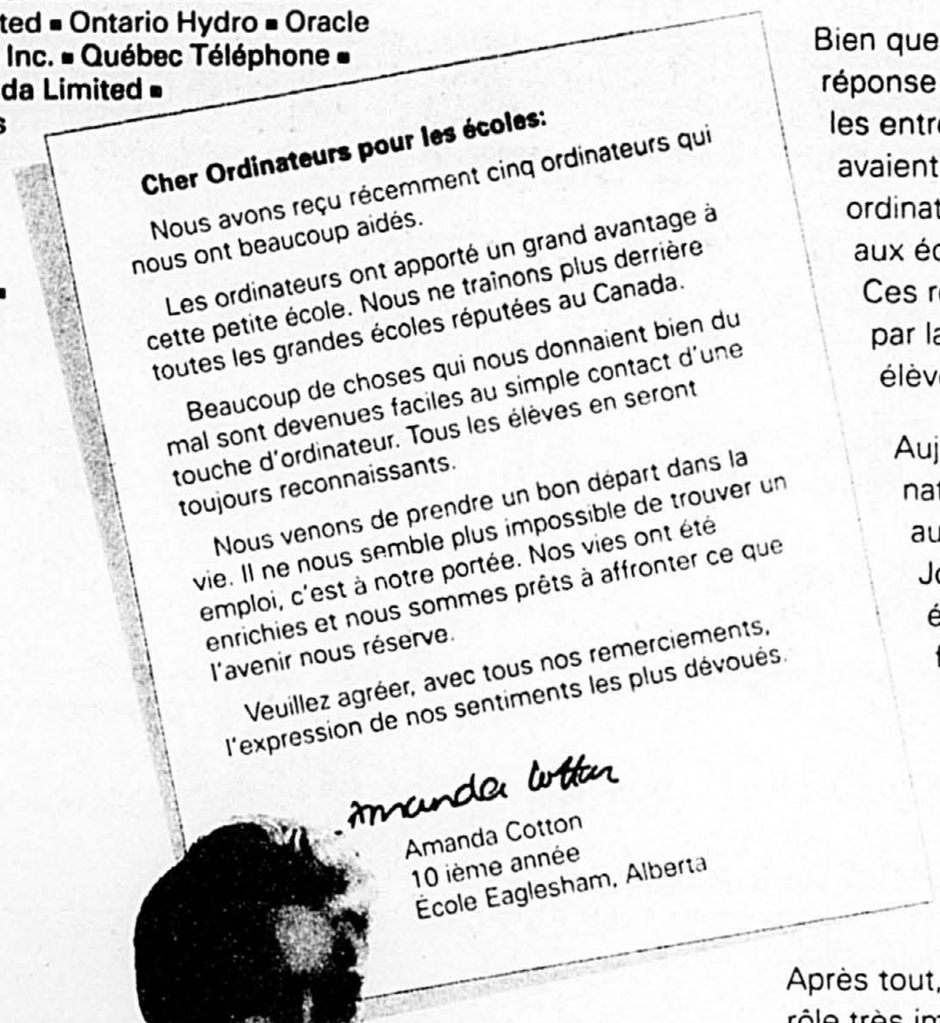
Cher Ordinateurs pour les écoles:

Nous avons reçu récemment cinq ordinateurs qui nous ont beaucoup aidés.

Les ordinateurs ont apporté un grand avantage à cette petite école. Nous ne trainons plus derrière toutes les grandes écoles réputées au Canada.

Beaucoup de choses qui nous donnaient bien du mal sont devenues faciles au simple contact d'une touche d'ordinateur. Tous les élèves en seront toujours reconnaissants.

Nous venons de prendre un bon départ dans la vie. Il ne nous semble plus impossible de trouver un emploi, c'est à notre portée. Nos vies ont été enrichies et nous sommes prêts à affronter ce que l'avenir nous réserve.

Veuillez agréer, avec tous nos remerciements, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Amanda Cotton
10 ième année
École Eaglesham, Alberta

Bien que le besoin de matériel soit pressant, la réponse a été sensationnelle. En octobre 1996, les entreprises et les gouvernements canadiens avaient déjà fait don de plus de 20 000 ordinateurs et 40 000 logiciels excédentaires aux écoles et aux bibliothèques canadiennes. Ces résultats impressionnants se traduisent par la reconnaissance exprimée par des élèves comme Amanda Cotton.

Aujourd'hui, dans le cadre de la Semaine nationale des sciences et de la technologie au Canada, nous célébrons la première Journée nationale des ordinateurs pour les écoles. Une journée pour remercier du fond du coeur nos partenaires et ami(e)s. Une journée pour renouveler notre engagement. Une journée pour vous inviter à vous joindre au programme et faire en sorte qu'un plus grand nombre d'élèves aient accès à cette technologie essentielle.

Après tout, les entreprises canadiennes jouent un rôle très important à cet égard.

Ordinateurs pour les écoles
Les fruits ne cesseront jamais de se multiplier

Téléphone : **1-800-268-6608**
Courrier électronique : cfs.ope@ic.gc.ca
Internet : http://info.ic.gc.ca/cfs/

Industrie Canada Industry Canada Canada

La Commission des normes du travail en a plein les bras

MARIE TISON
de la Presse Canadienne. QUÉBEC

Aux prises avec des compressions budgétaires, la Commission des normes du travail a eu de la difficulté à faire face à une hausse des demandes de renseignements et des plaintes en 1995-96.

Elle a notamment dû effectuer beaucoup moins de visites d'inspection en entreprise que ce qui était prévu.

C'est ce que révèle le rapport annuel 1995-96 de la Commission des normes du travail, récemment rendu public.

Dans son message d'introduction, le président-directeur général de la commission, M. Jean G. Rivard, note qu'au cours des trois dernières années, l'organisme a dû se soumettre à de sévères compressions budgétaires qui se sont traduites par une réduction de l'effectif.

Il déplore le fait que la commission n'ait pas réussi à réduire les délais de traitement et le nombre de dossiers en main.

« Le glissement de notre performance dans ces deux domaines peut sans doute s'expliquer et de bonnes raisons peuvent être avancées pour le justifier, déclare-t-il. Cependant, pour nos clients, les salariés en particulier, aucune explication, si fondée soit-elle, n'est acceptable lorsque leur revenu est en jeu. »

L'une de ces explications réside dans le fait que le nombre de plaintes a augmenté de 6,5 pour cent entre 1994-95 et 1995-96, et que le nombre de demandes de renseignements a augmenté de 13 pour cent.

Le directeur des affaires juridiques de la commission, M. Richard Parent, a affirmé que les nouveaux messages publicitaires de l'organisme, au lieu d'essayer de tout expliquer, invitaient les citoyens à téléphoner pour en savoir plus. C'est une invitation qu'ils ont acceptée, et l'augmentation du nombre de demandes de renseignements a généré une augmentation du nombre de plaintes.

M. Parent a ajouté qu'en période d'insécurité, lorsque les gens craignent de perdre leur emploi, ils sont plus nombreux à faire appel à la commission.

Ainsi, les préposés aux renseignements ont traité près de 576 000 appels en 1995-96, soit 67 000 de plus que l'année précédente. Ce qui a augmenté les délais de réponse. Alors que 85 pour cent des appels ont reçu une réponse dans les délais prévus en 1994-95, ce qui était la cible recherchée, seulement 66 pour cent ont eu ce privilège en 1995-96.

Les Québécois ont déposé 29 000 plaintes à la commission en 1995-96, comparativement à 27 000 l'année précédente.

Les plaintes les plus nombreuses, portant sur des questions pécunières, ont augmenté de près de 20 pour cent. Les délais de traitement, qui atteignaient en moyenne 62 jours en 1994-95, sont passés à 68 jours en 1995-96. La commission s'était donné une cible de 50 jours.

« La difficulté d'atteindre les cibles fixées est principalement causée par une augmentation des plaintes reçues, par la difficulté d'obtenir un nombre suffisant de personnes formées au moment opportun et par le départ de plusieurs employés qui ont profité du programme gouvernemental d'incitation à la retraite », explique la commission dans son rapport annuel.

Location En Tête. Accord 1997

BERLINE ACCORD EX-R 1997

HONDA

Politique

Les fabricants de cigarettes financent une campagne contre la vente de tabac aux mineurs

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse, OTTAWA

La nouvelle Coalition canadienne pour une pratique responsable du commerce du tabac a lancé hier une campagne — entièrement financée au coût de 1 million par les fabricants de cigarettes — incitant les détaillants à appliquer une politique de « tolérance zéro » à l'endroit des jeunes qui tentent de se procurer ce produit.

Les 30 000 dépanneurs, pharmacies, supermarchés et postes d'essence faisant partie du regroupement seront invités à exiger une pièce d'identité adéquate avant de vendre des produits du tabac à des jeunes dont l'âge est indéterminé. Des sociétés telles le Groupe Jean Coutu, Pharmaprix, Ultramar, Provi-Soir, Couche-Tard, Métro-Richelieu, Zellers et Super C en font entre autres partie.

Cette campagne a d'abord été conçue et mise sur pied par le secteur de la vente au détail, a déclaré le président de la Coalition, Peter Flach, un ancien dirigeant de l'organisme ontarien qui détient le monopole de la vente de la bière.

Elle n'a rien à voir avec les mesures législatives qu'Ottawa veut éventuellement faire adopter, a-t-il également soutenu. Promettant d'agir rapidement, le gouvernement Chrétien avait proposé en décembre dernier des mesures sévères à l'endroit de l'industrie du tabac à la suite du jugement qui avait été rendu par la Cour suprême quelques mois plus tôt et qui invalidait la loi interdisant la publicité des produits. L'État fédéral n'a cependant pas encore donné suite à ses intentions.

La porte-parole du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, Marie-Josée Lapointe, refuse pour sa part de faire un lien ou de voir une contradiction entre cette campagne et les accusations portées contre les membres de cette industrie d'avoir effectué après le jugement des campagnes de publicité destinées de toute évidence aux jeunes.

La Coalition n'a pas demandé l'appui d'organismes tels la Société canadienne du cancer qui, de dire Mme Lapointe, aurait refusé de toute façon.

Luc Dumulong, de l'Association nationale des distributeurs de tabac et de confiseries, a déclaré que la campagne avait été mise sur pied à la lumière de sondages de Santé Canada sur le tabagisme chez les jeunes.

Une loi fédérale interdit la vente de tabac aux moins de 18 ans et certaines provinces ont porté le seuil à 19 ans. Cependant, « les mineurs ont encore peu de difficulté à acheter des produits », a admis M. Flach.

Des élections à Charlottetown

Presse Canadienne
CHARLOTTETOWN

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard iront aux urnes le lundi 18 novembre pour élire un nouveau gouvernement provincial.

Le premier ministre Keith Milligan a déclenché les élections hier soir, après que les libéraux, qui sont au pouvoir, eurent tenu leur dernière réunion d'investiture, celle du ministre des Finances, Wayne Cheverie. Les spéculations au sujet des élections allaient bon train dans l'île depuis que M. Milligan a pris la direction du Parti libéral et succédé à la première ministre Catherine Callbeck, plus tôt au cours du mois.

À la dissolution de l'Assemblée législative, les libéraux détenaient la totalité des 32 sièges, sauf un. L'autre était occupé par l'ancien leader conservateur Pat Mella.

Je préfère
CLERMONT CHEVROLET · OLDSMOBILE Cadillac de la Rue Saint-Denis

BLAZER 1996 # 60075

Liquidation des modèles 1996

Goodwrench ServicePlus

En montre, la nouvelle Venture 1997

(Près de Laurier) 5363, rue Saint-Denis, Montréal ~ Tél. : (514) 279-6301 ~ Fax : (514) 279-3292

Location 24 mois. Avec un montant initial de 2 330$ ou échange équivalent. Dépôt de sécurité et 1er versement exigé. Préparation incluse. Transport et taxes en sus. Frais de 8¢ après 40 000 km. Sujet à l'approbation du financement de GMAC. Photo à titre indicatif seulement.

LE TOUR DU MONDE en 3 jours

8e SALON INTERNATIONAL TOURISME VOYAGES

du 25 au 27 octobre

PLACE BONAVENTURE MONTRÉAL

- **10 VOYAGES À GAGNER** pour une valeur de près de 30 000 $.
- **UNE PREMIÈRE EN AMÉRIQUE!** La maquette géante du célèbre **Fort Boyard**.
- **LES RÉCITS PALPITANTS** des voyages de vos vedettes préférées.
- **ANIMATION, DANSE ET VIDÉOS** sur des destinations de rêve.
- **400 SPÉCIALISTES** pour répondre à vos questions sur votre prochaine destination.
- **80 PAYS** sur les 5 continents et toutes les destinations soleil.

HEURES D'OUVERTURE
Vendredi....11h à 21h
Samedi .....11h à 22h
Dimanche ..10h à 18h

PRIX D'ENTRÉE
Adultes .....8,50$
Ainés et étudiants ....6,50$
Enfants (6 à 12 ans inclus) 3,50$

La billetterie fermera une heure avant la clôture du salon.

UN ÉVÉNEMENT PROMEXPO
EN COLLABORATION AVEC ACTA QUÉBEC
Tourisme Québec
CKOI 96.9 FM
La Presse
TVA

5 diamants VS total 0.25ct
Evaluation 1,050 $
Spécial 549 $

5 diamants VS total 0.50ct
Evaluation 2,150 $
Spécial 999 $

Jonc en Or 14 carat

Diamants VS 0.25ct
Evaluation 1,599 $
Spécial 729 $

Diamants SI 0.50ct
Evaluation 4,500 $
Spécial 1,999 $

Bague en Or 14 carat

Or 2 tons 14 carat

Ces articles sont disponibles avec différente grosseurs ou qualités de diamants

Chez Nous...
Vous n'achetez pas uniquement un diamant pour son excellent prix, mais aussi pour la qualité de sa taille, sa couleur et sa pureté

Line Weber · TAGHeuer SWISS MADE SINCE 1860 · MONT BLANC

LA BIJOUTERIE MARCEL ANDRÉ
Le spécialiste diamantaire.

DIPLÔMÉ G.I.A.
ATELIER SUR PLACE
SERVICE IMPECCABLE

Avant d'acheter un bijou, venez nous consulter.

marcel andré

5415, rue Beaubien est
Montréal, Québec
(514) 376-2202
Fax. (514) 376-1221

L'arthrite n'a pas d'âge; l'arthrite c'est sérieux.

Pour un don d'espoir, composez
1800 321-1433
N° enr.: 0060004-11

Simone Bombardier, porte-parole de la campagne de financement 1996, en compagnie de Marie-Pier, 8 ans, diagnostiquée à l'âge de 18 mois.

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE

LOCATION EN TÊTE

BERLINE ACCORD EX 1997
298 $*
PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS
VERSEMENT INITIAL DE 1 110 $
PDSF DE 24 495 $†

Deux coussins gonflables (SRS) • Moteur à 16 soupapes et injection • Boîte automatique à 4 rapports à commande électronique avec verrouillage du convertisseur de couple et dispositif de détection de l'inclinaison • Climatisation sans CFC • Suspension indépendante à 2 leviers triangulés aux 4 roues • Programmateur de vitesse • Glaces et serrures électriques • Direction assistée • Freins assistés • Chaîne AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs

BERLINE ACCORD EX-R 1997
348 $*
PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS
VERSEMENT INITIAL DE 1 110 $
PDSF DE 28 995 $†

La berline Accord EX-R inclut tout l'équipement de la berline Accord EX avec les ajouts ou différences qui suivent : Moteur VTEC à 16 soupapes et injection de 145 chevaux • Antiblocage des freins (ABS) • Barre stabilisatrice arrière • Chaîne AM/FM stéréo de qualité supérieure avec lecteur de cassettes et 6 haut-parleurs • Intérieur garni de cuir • Volant gainé de cuir • Toit ouvrant électrique • Siège avant gauche à 6 réglages électriques • Moulures de protection latérales de couleur assortie • Roues de 15 pouces en alliage

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. Offres portant sur les berlines Accord EX (modèle CD563V) et EX-R (modèle CD566V) 1997 neuves. Versement mensuel de 298 $/348 $ pendant 48 mois pour un total de 14 304 $/16 704 $. Un versement initial de 1 110 $/1 110 $ ou échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 375 $/425 $ sont exigibles. **Des programmes de financement sans versement initial sont également offerts.** Franchise de kilométrage de 96 000 km ; frais de 10 ¢ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Transport et préparation (750 $) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Option d'achat au terme de la location (consulter un concessionnaire à ce sujet). Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. †Transport et préparation (750 $) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda.

Composez le 1 888 9-HONDA-9 pour obtenir un catalogue ou savoir où se trouve le concessionnaire le plus près.

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

Politique

Le civil somalien aurait été abattu «à bout portant»

Presse Canadienne
OTTAWA

Une sentinelle qui a vu du haut de sa tour des soldats canadiens tuer un civil somalien en mars 1993 a raconté à un compagnon que la victime avait été abattue « à bout portant ».

Le caporal Stéphane Dostie a déclaré hier à l'enquête sur la Somalie qu'il se trouvait à la tour de garde la nuit du 4 mars, en train de surveiller le camp canadien en compagnie du caporal Martin Leclerc.

M. Dostie observait à l'oeil nu, tandis que M. Leclerc était équipé de lunettes de vision nocturne.

Ils étaient au courant qu'une patrouille spéciale était de service dans un camp voisin en train d'essayer d'attraper les intrus.

M. Dostie a indiqué qu'il avait aperçu des silhouettes de gens qui couraient dans la nuit et que le silence avait été brisé par un certain nombre de coups de feu tirés avec des carabines militaires canadiennes C-7.

Cinq ou six secondes après le dernier coup de feu, alors que M. Dostie faisait de son mieux pour voir ce qui se passait, M. Leclerc s'est tourné vers lui, l'air inquiet : « As-tu vu ? Il a été abattu à bout portant. »

M. Leclerc doit témoigner plus tard cette semaine.

Le major Barry Armstrong, un chirurgien militaire qui a accompagné le Régiment canadien aéroporté durant son déploiement en Somalie en 1992-93, soutient depuis que le Somalien tué cette nuit-là avait d'abord été blessé, puis « achevé » à bout portant.

Les allégations de M. Armstrong ont incité le gouvernement à instituer l'enquête dans le but de faire la lumière sur les incidents survenus au cours du déploiement de l'Aéroporté en Somalie.

Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il voulait dire exactement par « à bout portant », M. Dostie n'a pas été très précis. À un certain moment, il a parlé d'une distance de deux à trois mètres. Ensuite, il a dit qu'il pouvait s'agir de 10 mètres.

« Ça signifie que celui qui a tiré était très près », a-t-il laissé tomber.

L'enquête se penche sur la fusillade du 4 mars au cours de laquelle un homme a été tué et un deuxième, blessé. Tous deux ont été touchés dans le dos alors qu'ils s'enfuyaient du camp canadien.

Sécurité routière: les jeunes victimes de discrimination?

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Le projet du gouvernement de réviser la Loi sur la sécurité routière crée une discrimination fondée sur l'âge, estime le Conseil permanent de la jeunesse.

Dans un avis soumis au ministre des Transports Jacques Brassard, le Conseil invite le gouvernement à « ne pas s'engager sur la voie d'une discrimination qui ne paraît pas justifiée ».

« Dans le projet de loi, les jeunes sont présentés comme un groupe social irresponsable, incapable d'acquérir sur la route les attitudes de prudence requises », souligne l'auteur du document, le vice-président du Conseil, Marc-André Dowd.

Quelque 80 000 jeunes Québécois âgés de 16 à 24 ans obtiennent annuellement leur permis de conduire. Le projet de loi du ministre Jacques Brassard renforce les règles d'obtention du permis pour ces jeunes :

- l'obligation pour les jeunes de suivre un cours de conduite automobile est abolie. Le jeune devra plutôt détenir un permis d'apprenti-conducteur pour une période de 12 mois, avec accompagnement obligatoire par un autre conducteur lorsqu'il est au volant ;
- l'apprenti-conducteur se voit interdire toute présence d'alcool dans le sang, alors qu'un taux allant jusqu'à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang est toléré chez les autres conducteurs ;
- on réduit de 10 à 4 le nombre de points d'inaptitude que l'apprenti-conducteur pourrait perdre pendant l'année d'apprentissage. Un dépassement de cette limite entraînera une suspension du permis temporaire .

Dans son document, le Conseil permanent de la jeunesse signale qu'à l'appui des nouvelles dispositions que le gouvernement veut faire voter, on invoque le fait que les jeunes de 16 à 24 ans constituent un groupe particulièrement à risque d'être impliqué dans un accident de la route avec blessés.

Or les statistiques indiquent que les femmes nouvelles conductrices de 20 à 24 ans ont moins d'accidents avec dommages corporels que les hommes de 25 à 44 ans.

De plus, les jeunes femmes se comparent avantageusement aux hommes plus âgés en ce qui a trait aux condamnations pour infractions au Code de la sécurité routière et pour l'inscription de points d'inaptitude.

En ce qui a trait à la consommation d'alcool, le gouvernement veut interdire tout alcool chez l'apprenti-conducteur jeune.

« Le pari qu'entend relever le gouvernement, c'est qu'après trois ans d'abstinence totale d'alcool lors de la conduite, le jeune conducteur acquière soudainement des réflexes d'autocontrôle quant à sa consommation », juge le Conseil.

Votre argent devrait travailler aussi fort que vous.

Répondez à ce questionnaire et découvrez comment !

Vous travaillez, vous gagnez de l'argent et vous épargnez. Votre argent aussi peut vous faire gagner de l'argent. Combien ? Trois pour cent ? Quatre pour cent ? Il pourrait faire mieux, grâce au Service de stratégies d'investissement « Fonds sur mesure^MC » offert par les Fonds ^MD.

Vous n'avez qu'à répondre au questionnaire d'auto-évaluation « Fonds sur mesure » pour obtenir une stratégie d'investissement spécialement conçue pour vous. Une stratégie flexible qui vous offre plus de possibilités d'avoir de meilleurs rendements.

Votre argent pourrait faire mieux. Répondez au questionnaire d'auto-évaluation et découvrez comment. Passez à la succursale de la Banque de Montréal la plus près de chez vous dès aujourd'hui.

Fonds sur mesure
Service de stratégies d'investissement

FAITES ENCORE MIEUX FRUCTIFIER VOTRE ARGENT...
répondez à ce questionnaire et découvrez comment !

QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION

POUR VOS OBJECTIFS D'ÉPARGNE ET D'INVESTISSEMENT

FONDS

Les Fonds ^MD et le Service de stratégies d'investissement « Fonds sur mesure » sont offerts par la Société de gestion de placements Banque de Montréal Limitée. Le prospectus simplifié portant sur les Fonds ^MD est disponible à toutes les succursales de la Banque de Montréal. Les investisseurs éventuels devraient le lire attentivement avant d'effectuer tout placement. Les parts des Fonds ^MD ne sont pas assurées en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance-dépôts du Canada ni de quelque autre loi que ce soit; elles ne sont pas non plus garanties par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec ni par la Banque de Montréal, et leur valeur peut fluctuer compte tenu des variations dans les cours et des conditions du marché. MC Marque de commerce de la Banque de Montréal. MD Marque déposée de la Banque de Montréal

FONDS

3 JOURS SEULEMENT ! JUSQU'AU 23 OCTOBRE

CITÉ AUTO CENTRE PRÉSENTE
SA VENTE À TOUT CASSER !

SALLE DE MONTRE INTÉRIEURE

BEAU TEMPS ! MAUVAIS TEMPS !

PLUS DE 60 VÉHICULES OFFERTS À PRIX INCROYABLES !

LOCATION DISPONIBLE SUR MODÈLES DE 93 À 96
AUCUN FLA... FLA... SIMPLEMENT UNE IMMENSE SALLE DE MONTRE SUPERBEMENT ÉCLAIRÉE. ALORS, BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS, LE JOUR, LE SOIR, NOUS FERONS DE L'ACHAT DE VOTRE PROCHAINE VOITURE USAGÉE UNE EXPÉRIENCE DES PLUS AGRÉABLE.

GRAND AM 96 (5 en stock) à partir de 17 900$
NÉON 96 à partir de 13 500$
CAVALIER 96 (5 en stock) à partir de 14 500$

TAURUS 96 (4 en stock) à partir de 18 500$
WINDSTAR 96 (5 en stock) à partir de 18 500$
SENTRA GXE 96 (2 en stock) à partir de 17 900$

96 Gr. Cherokee LTD	36 900$
95 Land Rover	37 500$
95 Pathfinder SE	27 500$
95 Altima GXE	17 500$
94 Maxima Brghm	20 900$
94 Altima GXE	15 900
94 Acura Integra	15 000$
94 Saturn SLI	12 500$
93 300 ZX Coupé	29 900$
93 Seville SLS	23 900$
93 Sentra DLX	8 500$
93 Escort LX	8 900$
92 Accord EX	11 900$
92 Maxima GXE	14 900$
91 Honda Civic	8 800$

VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX

DIVISION DE CITÉ NISSAN

Cité AUTO CENTRE
3500, JEAN-TALON OUEST
(PRÈS CÔTE-DES-NEIGES)
739-3175

M2431849